



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION



Juin 2022 N° 017

**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Pr BERTE Zakaria, IPNETP Abidjan
Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP Abidjan
Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS Abidjan

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D. : Université de Cocody Abidjan
Pr KOUADIO Bénéé Marcel : Université de Cocody Abidjan
Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro
Pr GBONGUE Jean-Baptiste : IPNETP, Abidjan
Pr BERTE Zakaria : IPNETP, Abidjan

Comité de lecture

Dr KONE Koko Siaka..... : IPNETP, Abidjan
Dr TRAORE Sibiri..... : IPNETP, Abidjan
Dr KOUAME Adjo Sébastienne : IPNETP, Abidjan
Dr BENIE Aloh Jean Martial Hillarion, : IPNETP, Abidjan
Dr KONE Foussény : IPNETP, Abidjan
Dr AHON Gnamien Marcel : IPNETP, Abidjan
Dr ZOKOU Gbomené Hervé : IPNETP, Abidjan

Table des matières

I - Editorial, Zakaria BERTE	7
II - Problématique de l’enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en côte d’ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ? Koffi Kouman Simon KOUASSI, kacubes@hotmail.fr Kouadio Emile KRAMO, emilekramo@yahoo.fr Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Côte d’Ivoire.	9
III - Dimensions interactive et argumentative du proverbe et quête de la vérité chez ADIAFFI. Adama DEMBELE, adamadembele414@gmail.com Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan – Côte d’Ivoire	39
IV - Sobriquets et anagrammes, symboles de brouille identitaire TANOHI Omoi Christian, siaposoula@gmail.com Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, Côte d’Ivoire.....	63
V - Production et gestion des déchets de masques jetables anti-covid-19 dans les communes d’Adjamé et de Cocody à Abidjan BODOU Yao, Yaobodou2@gmail.com	87
VI - Déterminants de l’intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 : une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens Donanfra Hubert TUO, tuohubert2015@gmail.com Adopo Aimé BROU, adopoaime@yahoo.fr Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d’Ivoire).....	121

**VII - Regards sur les pratiques ivoiriennes en matière de réparation
à la lumière des standards internationaux**

Dindio KONATE, dindiokonate@gmail.com dindiokonate@yahoo.fr
doctorante en culture de la paix à la chaire UNESCO
pour la Culture de la paix 157

**VIII - La nouvelle politique industrielle et son impact sur
le développement en Côte d'Ivoire (2012-2020)**

SORO Nonhontan, nonhontansoro@yahoo.fr
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
IPNETP. Abidjan-Côte d'Ivoire. 175

**IX - Innovation institutionnelle, gouvernance et développement local :
une analyse de la mise en place d'un bureau dédié à la diaspora
dans les régions**

OUANTCHI Honoré, ouantchihonore@gmail.com
Département de sociologie (UFR SHS), Université Félix Houphouët-Boigny
Abidjan, Côte d'Ivoire, 201

**X - La coopération Ivoiro-Japonaise dans le domaine
de la riziculture (1986 à 2020)**

YEO Lassina Songolo, yllassina@yahoo.fr
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et
Professionnel (IPNETP), Abidjan, Côte d'Ivoire. 225

EDITORIAL

La RISTE 17 s'inscrit dans la lignée des numéros précédents, avec des thématiques liées à l'efficacité du système Education/Formation, ainsi qu'aux questions de développement.

Les trois premiers articles visent à renforcer l'efficacité interne du système Education /Formation par la construction d'une identité professionnelle et culturelle propre, à travers les contenus innovants proposées par les techniques d'expression. Ainsi, **Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?** rappelle que l'enseignement du français à l'école vise à terme la pratique d'une communication orale et écrite efficace dans la vie professionnelle ou extraprofessionnelle des produits du système Education/Formation. Plus spécifiquement, la maîtrise de la grammaire renforce l'apprentissage des savoirs généraux et spécifiques, appelant chez l'auteur des suggestions didactiques susceptibles d'améliorer l'adéquation formation-emploi à travers une formation professionnelle plus dynamique adaptée aux besoins des entreprises en Côte d'Ivoire.

Dans la même veine, **Dimensions interactive et argumentative du proverbe et quête de la vérité chez Adiaffi**, propulsant une certaine idéologie, clame haut et fort une identité culturelle africaniste dont la manifestation discursive et argumentative transparaît dans le discours oral, précisément dans le proverbe.

S'appuyant sur les théories de l'« intertextualité » dans le « dialogisme » de Bakhtine, l'implicite de Grice et la pragmatique-sémantique argumentative d'Oswald Ducrot, cette étude parémiologique montre comment le proverbe chez Adiaffi acquiert cette dimension argumentative et persuasive du destinataire.

Quant à **Sobriquets et anagrammes, symboles de brouille identitaire** présente l'intention esthétique et idéologique chez Kourouma. Dans un ''n'zassa'' poétique original, reposant sur une fracture linguistique, il mêle l'oralité et la littérature française pour assouvir sa quête identitaire à travers la promotion d'une autre langue, le français populaire ivoirien. Ce faisant, il consacre l'émergence d'un registre qui prend forme face au monde moderne, mettant en évidence cette pluralité bouleversante de l'éthique normative ; la rupture avec l'unicité étant cette idéologie révolutionnaire de forme éclatée de l'écriture.

Production et gestion des déchets de masques jetables anti-Covid-19 dans les communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan et Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la Covid-19 : une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens reviennent sur la gestion de la pandémie à Corona-virus. Plus spécifiquement, **Production et gestion des déchets de masques jetables anti-Covid-19 dans les communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan** questionne la durabilité des solutions préconisées dans la lutte contre le choc conjoncturel de la pandémie à Corona-virus. Les résultats de cette étude révèlent que tous les masques jetables anti-Covid-19 utilisés ne sont pas biodégradables. Pis, au regard de leurs composantes et de leurs différents constituants,

la dégradation de ces masques provoque, à terme, la pollution chimique des sols et des eaux. L'étude recommande *in fine* un changement d'attitudes et représentations des populations dans la gestion des masques jetables. Quant à **Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la Covid-19 : une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens**, il s'intéresse à l'identification des facteurs susceptibles d'expliquer la formation de l'intention entrepreneuriale des étudiants ivoiriens en période de Covid-19. Les résultats d'une étude quantitative réalisée auprès de 250 étudiants issus des diverses universités et grandes écoles ivoiriennes montrent qu'à l'exception du contexte économique et le lieu de contrôle du destin, l'attitude, la norme sociale, le contrôle perçu déterminent l'intention entrepreneuriale.

Les quatre derniers articles ont en ligne de mire les questions de développement de la Côte d'Ivoire post-crise électorale. Dans ce cadre, **Regards sur les pratiques ivoiriennes en matière de réparation à la lumière des standards internationaux** se penche sur les conditions d'un développement socialement harmonieux. L'article interpelle sur le fait que si la gestion de la sortie de la crise post-électorale, préservant la cohésion sociale et favorisant la réconciliation nationale, est présentée comme un succès en Côte d'Ivoire, le processus de réparation, tant dans sa conception et dans sa réalisation, n'a pas suivi tous les principes et directives internationales de la justice transitionnelle, notamment dans ses dimensions restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétitions. L'étude invite, par conséquent, à une vigilance accrue pour prévenir une éventuelle rechute dans les travers de l'implosion sociale, risque majeur pour le développement du pays.

Les articles suivants mettent l'accent sur certaines composantes du développement : la politique sectorielle industrielle, le lien entre développement et migration, à travers l'Action de coopération Sud-Sud et la coopération internationale. Ainsi, **La nouvelle politique industrielle et son impact sur le développement en Côte d'Ivoire (2012-2020)** souligne le succès des investissements industriels massifs, publics et privés, engagés par la Côte d'Ivoire au sortir de la crise post-électorale de 2011. L'article aborde en filigrane la question des chocs sur la politique industrielle, amorcée dès l'indépendance en 1960, et dont la plus récente est la pandémie à Covid-19. Pour sa part, **Innovation institutionnelle, gouvernance et développement local : une analyse de la mise en place d'un bureau dédié à la diaspora dans les régions** présente l'innovation organisationnelle relative à la territorialisation de la problématique « migration et développement » : de nouvelles formes de relations professionnelles et de liens entre l'offre et la demande des services publics, ainsi qu'une gestion intégrée et participative de l'action publique en matière de migration et de développement local. L'article avertit, cependant, que la mise en place d'un bureau régional d'accueil et d'information de la diaspora ne doit pas se limiter à une formalité administrative, mais qu'elle doit, pour garantir sa durabilité, s'appuyer sur deux piliers majeurs, à savoir le processus de production et la gouvernance. Enfin, **La coopération ivoiro-japonaise dans le domaine de la riziculture (1986 à 2020)**, s'appuyant sur la confrontation et le recoupement des sources d'archives et de travaux scientifiques, met en exergue l'impact socioéconomique de cette coopération, notamment à travers les projets KR II (1986 à 2000) et PRORIL (2004 à 2020) sur les riziculteurs ivoiriens.

**PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS
LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PROFESSIONNELS EN
CÔTE D'IVOIRE : QUELLE GRAMMAIRE POUR
QUELS OBJECTIFS ?**

**PROBLEMS OF TEACHING FRENCH IN PROFESSIONAL
SECONDARY SCHOOLS IN CÔTE D'IVOIRE :
WHICH GRAMMAR FOR WHICH OBJECTIVES ?**

Koffi Kouman Simon KOUASSI kacubes@hotmail.fr
Kouadio Emile KRAMO emilekramo@yahoo.fr
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et
Professionnel (IPNETP), Côte d'Ivoire
Département des Formations Générales, Cellule Techniques
d'Expression Française

RESUME

L'enseignement du français à l'école répond au besoin de former l'apprenant à la pratique d'une communication orale et écrite efficace dans la vie professionnelle ou extra-professionnelle. En effet, l'apprenant des filières professionnelles, au terme de sa formation, doit pouvoir communiquer ses compétences, en français correct aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, sur le marché de l'emploi. Pour ce faire, s'avère nécessaire l'enseignement-apprentissage de la grammaire du français, pour d'une part une meilleure appropriation et un emploi judicieux de cette langue recommandée dans l'administration ivoirienne et dans les divers contextes de communication où le français s'impose. D'autre part, la maîtrise de cette grammaire au sens large permet au stagiaire ou apprenant de progresser dans l'apprentissage des autres savoirs généraux et spécifiques, puisque le français est la langue d'enseignement-apprentissage des autres matières. Quelle est alors la place de cette Grammaire du français dans les programmes et progressions utilisés à l'école professionnelle publique en Côte d'Ivoire ? Telle est la problématique de

la présente réflexion qui porte sur l'analyse de la situation de l'enseignement de la grammaire du français dans les Etablissements professionnels en Côte d'Ivoire. Cela a abouti à des suggestions didactiques qui pourraient compter dans les politiques étatiques d'adéquation formation-emploi, pour un renforcement des contenus et une formation professionnelle plus dynamique, au besoin des entreprises en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Mots clés : Grammaire du français, enseignement-apprentissage, formation professionnelle.

ABSTRACT

The teaching of French at school meets the need to train the learner to the efficient practice of an oral and written communication in professional or extra-professional life. In fact, the learner of professional streams, at the end of his formation session, should be able to communicate of his skills on the job market, in correct French both orally and in writing. To do this, it becomes necessary to teach and learn French grammar, for on the one hand a better appropriation and a judicious use of this language recommended in the Ivorian administration and in the various contexts of communication where French language is needed. On the other hand, mastering this grammar, in the broad sense, enables the trainer or learner to progress in the learning of other general and specific knowledges, since French is also the language of teaching-learning of the other subjects. What then is the place of this Grammar of French in the programmed courses and progressions used in professional public schools in Côte d'Ivoire? Such is the problem of the present reflection work which concerns the analysis of the actual situation of the teaching of French grammar in professional establishments in Côte d'Ivoire. This resulted in didactic suggestions that could be taken into account in the state policies of training-employment adequacy, for a reinforcement of the contents and a more dynamic professional formation meeting the needs of the companies in Côte d'Ivoire and abroad.

Keywords : French grammar, teaching-learning, professional formation.

INTRODUCTION

L'enseignement de la grammaire du français à l'école en Côte d'Ivoire traverse des difficultés, eu égard aux multiples formes d'erreurs grammaticales qui ternissent les résultats des évaluations des apprentissages (Cf. Kouassi Simon : 2015 ; 2018). Bien plus, les pratiques pédagogiques varient et passent par différents paradigmes méthodologiques (PPO, FPC, APC) qui ne semblent pas encore trouver solution à la problématique de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire en général, et de la formation professionnelle en particulier. Le niveau en français des élèves a baissé et continue de baisser, constatent les acteurs du système visiblement dépourvus de solution miracle, dans une aire linguistique en perpétuel mouvement. Les exigences communicatives (usages SMS, Nouchi, langues maternelles ou autres vernaculaires), aux règles souvent en déphasage avec les normes prescriptives ou visées normatives de la grammaire scolaire, semblent prendre le pas sur les savoirs théorico-classiques du/en français des apprenants. Les manuels didactiques et/ou programmes pédagogiques recommandés par les tutelles en matière de grammaire n'offrent pas une visibilité de sortie du tunnel. Et c'est dans cette opacité que les enseignants et apprenants de l'Enseignement Technique Professionnel surtout (les niveaux CAP, BT, BEP, BP) opèrent la dynamique du groupe-classe. Suivant les prescriptions de l'Inspection Générale (Cf. programmes et progressions), les cours de Techniques d'expression française, en l'occurrence les leçons portant sur le perfectionnement de la langue, dont les points de grammaire, sont organisés et dispensés sans tenir compte des situations linguistiques pragmatiques des apprenants. D'où l'intérêt de ce sujet d'analyse : **Problématique de l'enseignement du français dans les Etablissements secondaires professionnels en côte d'ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?**

L'étude s'appuie sur non seulement des évaluations d'élèves ou stagiaires mais aussi sur les contenus d'enseignements et les programmes ou progressions utilisés dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire. Elle essaie de rendre compte de la situation de la grammaire dans les enseignements-apprentissages du français et les incidences desdits enseignements-apprentissages sur les besoins réels des apprenants en situation de communication en français correct à l'oral comme à l'écrit, conformément à l'objectif général fixé par le Ministère et/ou l'Inspection Générale.

L'objectif est de contribuer à la réflexion sur l'enseignement-apprentissage en/du français dans le système éducatif professionnel en Côte d'Ivoire, et à la manière dont on peut appréhender la place et les fonctions de cette langue. Cela permettra de déterminer les défis et perspectives de formations pour la qualité de la communication orale et écrite, en milieu scolaire et socioprofessionnel, chez les apprenants formés. Nous appuyant sur Sophie Piron¹ (2015), sur nos recherches antérieures et sur notre fonction de formateurs dans le milieu scolaire ivoirien, nous réfléchirons à la pertinence des points de grammaire programmés et dispensés en vue d'une communication efficace dans l'environnement scolaire et post scolaire des formés.

Cette analyse est articulée en deux (02) grandes parties. La première est intitulée « Contexte de l'enseignement secondaire professionnel ». Cette partie comprend trois chapitres traitant successivement du profil des enseignants, du profil des stagiaires ou apprenants et de la question des programmes/progressions d'apprentissage du français. La deuxième partie présente une « Approche critique des programmes : atouts et limites ». Celle-ci porte sur trois chapitres également dont la définition de la grammaire,

¹ Sophie PIRON, « La grammaire moderne, une aide à la maîtrise de la norme ? », publié dans Bulletin VALS-ASLA, n° spécial, tome 1, 191-211, 2015.

objet pédagogique ; la justification des leçons de grammaire ; des orientations pédagogiques pour une grammaire adaptée aux niveaux et filières de formation.

1- Contexte de l'enseignement secondaire professionnel

L'Enseignement Technique et Professionnel offre les formations industrielles, tertiaires, générales et spécialisées².

- **Formations industrielles**

Ce sont les filières de Fabrication mécanique, Construction mécanique, Mathématiques dessin, Energétique, Mécanique-auto, Mécanique-auto-engins, Génie industriel et froid, Carrosserie-peinture, Construction métallique, Electronique, Electrotechnique, Informatique industrielle, Electricité d'équipement, Maintenance informatique, Génie civil-Métré, Génie civil-Topographie, Génie alimentaire, Architecture, Sciences géographiques, Technique d'équipement, Plomberie sanitaire, Menuiserie, Peinture bâtiment, Staff-Plâtre, Revêtement mur, charpente-Tuile, Electricité bâtiment.

- **Formations tertiaires**

Il s'agit des formations en Gestion comptabilité, Economie, Droit, Gestion commerciale, Entreprenariat, Techniques Administratives et Bureautiques, Informatique de gestion, Transit, Assurance, Gestion hôtelière.

² Cf. Site IPNETP : www.ipnetp.ci

- **Formations générales et spécialisées**

On a : **Mathématiques et Physiques appliquées, Chimie-Biochimie-Microbiochimie, Techniques d'expression et Communication, Anglais des spécialités, Audiovisuel, Connaissance du monde contemporain (CMC), Cuisine, Boulangerie-Pâtisserie, Coupe-Couture, Esthétique-Coiffure, Vie familiale et sociale, Taille de pierre ornementale, Horlogerie, Bijouterie, Vannerie, Céramique, Education physique.**

Les formations mises en gras sont celles dites générales car celles-ci sont intégrées dans les programmes et progressions de toutes les autres formations dispensées. Il ne s'agit donc pas de formations types métiers. D'ailleurs les professeurs de ces matières sont diplômés des universités et non des établissements professionnels. Mieux, certains sont issus de l'Ecole Normale Supérieure et, en formation continue, l'IPNETP les accueille en vue de leur promotion en grade supérieur ou pour un perfectionnement de savoirs.

1.1. Profil des enseignants : formations et diplômes

L'on rencontre deux catégories de formateurs dans les Etablissements Techniques et Professionnels en Côte d'Ivoire : certains sont issus de l'IPNETP-Abidjan et d'autres sortis de l'ENS-Abidjan.

1.1.1. De l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel

L'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) est un établissement d'Enseignement Technique Supérieur et de Recherche placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA). Il a le statut d'Etablissement Public National (EPN).

Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?

L'IPNETP forme, entre autres³, aux métiers de formateur : Enseignement-Apprentissage. Il est chargé :

- de la formation du personnel enseignant et du personnel d'encadrement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- du développement de la recherche et de l'innovation technologique ;
- de la valorisation et de la diffusion intellectuelle aux plans national et international ;
- de la réalisation de prestations de formation, de conseil, d'expertise, de productions pédagogiques et d'applications industrielles ou commerciales, en direction des partenaires publics ou privés ;
- de l'élaboration et du développement des curricula.

La formation à l'IPNETP est soit initiale, soit continue. L'Ecole de Formation Initiale (EFI) a pour mission :

- la formation initiale des formateurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du secteur public et du secteur privé ;
- la formation initiale des personnels d'encadrement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du secteur public et du secteur privé ;
- la gestion pédagogique des stagiaires.

³ Autres métiers (voir Site IPNETP : www.ipnetp.ci): **Inspecteur**: Encadrement et accompagnement éducatif ; **Chef d'établissement** : Gestionnaire des organisations de formation ; **SERFE** : animateur des relations avec les entreprises et des questions d'insertion ; **Inspecteur ou Conseiller d'éducation** : Conseil et accompagnement éducatif ; **Econome/Intendant** : Gestionnaire financier de l'organisation scolaire ; **Inspecteur ou Conseiller d'orientation** : Conseil et orientation.

L'Ecole de Formation Continue (EFC), pour accomplir sa mission avec efficacité, comprend entre autres⁴ le Service de Formation Continue des Personnels d'Education.

Le service du personnel enseignant réalise les formations au profit des personnels des institutions d'éducation et de formation dans le cadre des changements d'emploi et également des formations au profit des demandeurs. Les formations continues ou par apprentissage sont financées par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) ou des projets spécifiques.

Pour ce qui concerne les diplômes délivrés, à l'instar des Universités et autres grandes écoles de Côte d'Ivoire, l'IPNETP offre actuellement trois (03) types de diplômes d'enseignement, dans le cadre du système académique LMD (Licence, Master, Doctorat), à savoir :

- le Cycle Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) qui comprend la formation Licence Professionnelle (ex-CAP/PC) préparant les Professeurs de Collège et la formation Master Professionnel d'Enseignement (ex-CAP/PL) préparant les Professeurs de Lycée ;
- le Cycle IFPB formant les Instructeurs de Formation Professionnelle de Base ;
- le Cycle IAFPB des Instructeurs Adjoints de Formation Professionnelle de Base.

Il y a lieu de préciser que les Professeurs de français sont issus du cycle CAP (Licence, Master), donc de niveau universitaire (Titulaires de DUEL ou Licence Lettres ; Titulaires de Maîtrise ou Master Lettres).

⁴ Le Service de Formation en Entreprise et le Centre d'Anglais de spécialités.

1.1.2. De l'Ecole Normale Supérieure (ENS)

La formation initiale et la formation continue offrent essentiellement des formations de personnels d'enseignement, d'encadrement et de la vie scolaire. Ces formations en Personnels d'enseignement se font selon les programmes et contenus suivants, en fonction du diplôme préparé⁵.

Pour les professeurs de collège, deux (2) ans de formation pour les étudiants ayant le DEUG, quatre (4) ans de formation pour les étudiants ayant le BAC.

Pour les professeurs de lycée, deux (2) ans de formation pour les étudiants ayant la Maîtrise, deux (2) ans pour les titulaires d'un diplôme de Professeurs de Collège et six (6) ans de formation pour les étudiants ayant le BAC.

1.2. Profil des stagiaires⁶

Il existe trois modes de recrutement des stagiaires des Etablissements professionnels, à savoir : la voie de concours direct ; la voie de l'orientation-passerelle après l'obtention du BEPC⁷ ou du Baccalauréat à l'Enseignement général, ou d'un diplôme professionnel équivalent (CAP, BP, BEP, BT, AP-BTS et BTS) ; et la voie par recrutement parallèle pour les cours de soir ou privés (de perfectionnement, de recyclage, par alternance).

Dans tous les cas, les critères de recrutement pour la formation sont tels que définis par le communiqué sur les conditions de candidature au concours d'entrée.

⁵ Voir tableau sur le site www.ensabidjan.ci/etudes

⁶ Stagiaires : apprenants ou étudiants dans les Etablissements professionnels en Côte d'Ivoire.

⁷ Brevet d'Etudes du Premier Cycle (du secondaire de l'Enseignement général).

1.3. Programmes et progressions de l'enseignement du français

Les programmes sont la boussole édictée par l'Inspection générale en fonction de laquelle les séances pédagogiques sont planifiées (donc décrites en progressions) en tenant compte du découpage de l'année scolaire. Ces programmes et progressions, en tant qu'instruments didactiques, sont donc déterminants dans la définition des projets pédagogiques pour chaque groupe-classe et pour chaque enseignant. Ils définissent les activités à entreprendre, les leçons à dispenser et les objectifs à atteindre.

1.3.1. Objectifs de l'enseignement du français dans le secondaire professionnel en Côte d'Ivoire

L'atteinte de l'objectif général « **Communiquer en français correct à l'oral et à l'écrit** » est visée à travers quatre activités d'enseignement : **Etude de dossiers, Perfectionnement de la langue, Exercices écrits et Ecrits professionnels.**

L'**Etude de dossiers** renvoie à la réflexion autour de grands thèmes⁸ liés aux problèmes de la société contemporaine : **l'environnement, la santé, les loisirs, la femme, l'éducation, les mass-médias et communication, la violence et la non-violence, le monde du travail, et l'Afrique en mutation.** « *L'étude d'un thème de dossier a pour but d'ouvrir l'élève aux réalités du monde contemporain, de développer ses capacités de compréhension, de réflexion et d'expression. Elle donne l'occasion de passer en revue toutes les activités pédagogiques prévues dans le programme* ».⁹

⁸ Thèmes prévus dans les Programmes de l'Enseignement professionnel

⁹ Cf. « Dossiers de français », document de l'Inspection Générale-Celle de Techniques d'Expression

En ce qui concerne les **Exercices écrits**, il s'agit des séances de méthodologie portant sur la rédaction du **résumé**, des sujets de réflexions argumentées (**Production écrite, dissertation d'ordre général**). Les cours d'**Écrits professionnels** portent sur la méthodologie de rédaction des documents de demande d'emplois et de la communication écrite en entreprise : **Lettre administrative, Lettre de motivation, Curriculum Vitae, Rapport professionnel, Compte-rendu, Procès-verbal, ...** Quant au **Perfectionnement de la langue**, il s'agit des apprentissages programmés des **outils aussi bien grammaticaux que divers**.

Dans le présent travail, nous nous préoccupons du perfectionnement de la langue et surtout des outils de grammaire française prévus dans le processus de formation des futurs opérateurs économiques que sont les stagiaires des écoles professionnelles publiques en Côte d'Ivoire. Cet intérêt se justifie par le fait que ces cours sont primordiaux dans l'appropriation et la fixation des autres savoirs ou compétences.

1.3.2. Activités et leçons de perfectionnement de la langue au programme

Les tableaux suivants découlent du programme revu et corrigé de français, en cours dans les établissements depuis 2015.

Tableau 1 : Programme de perfectionnement de la langue (française)

ANNEES	DIPLOMES						
	CAP	BEP TERTIAIRES		BEP INDUSTRIELS	BT		BP
	<i>Toutes filières</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Comptabilité</i>	<i>Toutes filières</i>	<i>Tertiaires</i>	<i>Industriels</i>	<i>Industriels</i>
1	-La prise de note -L'exposé -Les registres de la langue -La recherche documentaire -L'utilisation du dictionnaire -La ponctuation -La fiche de lecture	-La ponctuation -L'exposé -Les connecteurs logiques -L'accord du participe passé -La construction des phrases	(Idem)	(Idem)	-La prise de note -La communication -Les registres de langue -L'exposé -Les connecteurs logiques -La ponctuation -Les mots et leurs significations -Les conjonctions de coordination	(Idem)	(Idem)

Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?

					-Les pronoms relatifs -Le participe		
2	-La communication -Les connecteurs logiques -Le champ sémantique et le champ lexical -Les modalités du discours (l'expression des circonstances) - Les conjonctions de coordination -Les différentes rubriques d'un journal	-Les pronoms relatifs -Les connecteurs logiques -L'expressions des circonstances -Les pronoms relatifs -Les registres de langues	-Les pronoms relatifs -Les connecteurs logiques -L'expression des circonstances -Les pronoms relatifs	-Les pronoms relatifs -Les connecteurs logiques -L'expression des circonstances -Les pronoms relatifs -Le discours rapporté -Les registres de langues	-La prise de notes -La communication dans l'entreprise -Les registres de langue -L'exposé -Les connecteurs logiques -L'adverbe -L'infinitif -L'expression des circonstances	(Idem)	(Idem)

	-Le pronom relatif avec « que » et « dont »						
3	Les comparatifs et les superlatifs				Les connecteurs logiques	(Idem)	-La prise de notes -Les registres de langue -L'exposé -Les connecteurs logiques

1.3.3. Contenus des leçons grammaticales au programme

Ces contenus de leçons de grammaire dans le tableau 2 suivant sont les outils de grammaire (en gras, tableau 1) et les orientations précises sur leur contenu respectif. Les mots en gras indiquent les leçons ; les indications entre parenthèses sont les contenus respectifs, les heures sont en couleur rouge, et les chiffres (1..15)¹⁰ qui précèdent chaque leçon sont les numéros identifiant la catégorie de ladite leçon. Ainsi toute programmation de leçon « Les registres de langue » porte le numéro catégoriel “1” et, le numéro “2” désigne les leçons de « La Ponctuation ».

¹⁰ Ces indications ne sont pas des éléments du programme, mais sont mentionnées par nous-mêmes pour le besoin de notre analyse statistique.

Tableau 2 : Programme de contenus de grammaire

		DIPLOMES					
ANNEES	CAP	BEP TERTIAIRES		BEP INDUSTRIELS	BT		BP
	<i>Toutes filières</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Comptabilité</i>	<i>Toutes filières</i>	<i>Tertiaires</i>	<i>Industriels</i>	<i>Industriels</i>
	CONTENUS						
1	1-Les registres de la langue : (Courant, familier, soutenu) 1H 2-La ponctuation Valeur des signes usuels	2-La ponctuation (les signes usuels de ponctuation et leur fonction : <i>alinéa, point, virgule, point d'interrogation, deux points, points de suspension</i>) 1H 3-Les connecteurs logiques (identification, valeur et emploi des conjonctions de coordination) 2H	Idem	Idem	1-Les registres de langue (Différence entre langage familier, courant, soutenu) 1H 3-Les connecteurs logiques (Connaitre, identifier les connecteurs logiques et déterminer leur fonction) 1H 2-La ponctuation (Les principaux signes de ponctuation et leur fonction) 1H	Idem	Idem

Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?

	(., :? « » () ...) 1H	<p>9-L'accord du participe passé (-le participe passé sans auxiliaire -le participe employé avec Etre/Avoir -le participe passé des verbes pronominaux 2H Application 1H)</p> <p>10-La construction des phrases (Distinguer les phrases simples des phrases complexes 2H Application 2H)</p>			<p>12-Les mots et leurs significations (Différencier le sens contextuel, le sens propre du sens figuré, la dénotation de la connotation 2H)</p> <p>6-Les conjonctions de coordination (Les identifier et distinguer leur valeur 2H)</p> <p>7-Les pronoms relatifs (Les identifier et les employer en contexte) 1H</p> <p>13-Le participe (identifier les temps du participe 1H Appliquer les règles d'accord du participe passé avec « avoir », « être » ou pris comme adjectif 1H)</p>		
--	---------------------------------	--	--	--	--	--	--

2	<p>3-Les connecteurs logiques Connecteurs logiques et fonctions 1H</p> <p>4-Le champ sémantique et le champ lexical Identification de champ sémantique et de champ lexical 1H</p> <p>5-Les modalités du discours (l'expression des circonstances) L'affirmation, le doute, l'hypothèse, l'ordre, le souhait et l'éventualité 1H</p> <p>6- Les conjonctions de coordination Conjonction de coordination et leur fonction 1H</p> <p>7-Le pronom relatif avec « que » et « dont »</p>	<p>7-Les pronoms relatifs (Identification, valeur et emploi de « dont » et « que » 1H Application 1H)</p> <p>3-Les connecteurs logiques (Les équivalences des conjonctions de coordination avec les autres connecteurs 2H Application 1H</p> <p>5-L'expressions des circonstances (Exprimer l'affirmation, le doute, l'hypothèse, l'ordre, le souhait et l'éventualité 2H Application 1H)</p>	<p>7-Les pronoms relatifs (Identification, valeur et emploi de « dont » et « que » 1H Application 1H)</p> <p>3-Les connecteurs logiques (Les équivalences des conjonctions de coordination avec les autres connecteurs 2H Application 1H</p> <p>5-L'expression des circonstances (Exprimer l'affirmation, le doute, l'hypothèse, l'ordre, le souhait et l'éventualité 2H Application 1H)</p>	<p>7-Les pronoms relatifs (Identification, valeur et emploi de « dont » et « que » 1H Application 1H)</p> <p>3-Les connecteurs logiques (Les équivalences des conjonctions de coordination avec les autres connecteurs 2H Application 1H)</p> <p>5-L'expression des circonstances (Exprimer l'affirmation, le doute, l'hypothèse, l'ordre, le souhait et l'éventualité 2H Application 1H</p> <p>7-Les pronoms relatifs (Les pronoms relatifs autres que « que » et « dont » 2H Application 1H)</p>	<p>1-Les registres de langue (Rappel : les niveaux de langues 30 Min)</p> <p>3-Les connecteurs logiques (Connecteurs logiques ; rappel 1H)</p> <p>14-L'adverbe (-Identifier les différents adverbes 30Min -Analyser le processus de formation des adverbes 30Min -Classer les adverbes selon leurs valeurs 1H</p> <p>15-L'infinitif (-Identifier les temps du mode infinitif 1H -Identifier les valeurs du mode infinitif 1H</p>	Idem	Idem
---	---	--	---	--	---	------	------

*Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire :
quelle grammaire pour quels objectifs ?*

	Utilisation judicieuse de ces 2 pronoms en contexte 1H	7- Les pronoms relatifs (Les pronoms relatifs autres que « que » et « dont » 2H Application 1H 1-Les registres de langues (Caractériser les registres de langue) 1H	7-Les pronoms relatifs (Les pronoms relatifs autres que « que » et « dont » 2H Application 1H	11-Le discours rapporté 1-Les registres de langues (Caractériser les trois niveaux – exercices d'application) 1H30	5-L'expression des circonstances (-Identifier les différents moyens d'expression des circonstances. -Différencier les structures qui servent à exprimer la circonstance. -Les utiliser judicieusement en contexte. 2H		
3	8-Les comparatifs et les superlatifs (Identification et utilisation correcte des comparatifs et des superlatifs) 2H	NEANT	NEANT	NEANT	3- Les connecteurs logiques (Renforcement des apprentissages) 1H	Idem	1-Les registres de langue 3-Les connecteurs logiques (Renforcement des apprentissages) 1H

Ces indications dans le tableau ci-dessus donnent les statistiques suivantes :

- ✓ **Statistique 1** : Les totaux des notions grammaticales programmées
- Total¹¹ de notions grammaticales abordées dans l'ensemble des formations : quinze (15). Le n°1 correspond aux **registres de la langue** et le n°15, **l'infinitif**.
- **huit (8) notions au cycle CAP** (CAP1 : 2 ; CAP2 : 5 ; CAP3 : 1) ;
 - **neuf (9) notions au cycle BEP Secrétariat** (BEP S1 : 4 ; BEP S2 : 5) ;
 - **huit (8) notions au cycle BEP Comptabilité** (BEP Compta1 : 4 ; BEP Compta2 : 4) ;
 - **dix (10) notions au cycle BEP Industriel** (BEP Indust1 : 4 ; BEP Indust2 : 6) ;
 - **treize (13) notions au cycle BT Tertiaire** (BT T1 : 7 ; BT T2 : 5 ; BT T3 : 1) ;
 - **treize (13) notions au cycle BT Industriel** (BT Indust1 : 7 ; BT Indust 2 : 5 ; BT Indust T3 : 1) ;
 - **quatorze (14) notions au cycle BP (Industriel)** (BP1 : 7 ; BP2 : 7).

¹¹ Il s'agit du total des unités grammaticales sans leur occurrence répétée, alors qu'elles sont souvent répétées d'un cycle de formation à un autre. Dès lors, il ne peut y avoir d'égalité entre ce total brut et la somme des occurrences dans l'ensemble des cycles.

Problématique de l'enseignement du français dans les établissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire : quelle grammaire pour quels objectifs ?

✓ **Statistique 2 : Durées des séances de grammaire par année, par cycle et leur pourcentage**

COURS	CAP1	CAP2	CAP3	BEP S1 et C1	BEP S2	BEP C2	BEP I1	BEP I2	BT T1	BT T2	BT T3	BT I1	BT I2	BT I3	BP1	BP2	BP3
Total	54h	53h	51h	104h	95h	93h	75h	95h	109h	83h	60h	71h30	83h	60h	82h	83h	60h
Grammaire	2H	5H	2H	10H	12H	11H	10H	12h30	10H	7h30	1H	10H	7H30	1H	10H	7H30	1H
	3,70 %	9,43 %	3,92 %	9,61 %	12,63%	11,82 %	13,33 %	12,94 %	9,17%	8,79 %	1,66 %	14,02%	8,79 %	1,66%	12,19 %	8,79%	1,66 %

2. Approche critique des programmes : atouts et limites

L'étude des données du programme de français dans les Etablissements secondaires professionnels en Côte d'Ivoire suscite des interrogations sur la place de la grammaire, vu le choix des leçons et au regard du statut ou profil des apprenants, de l'objectif de l'enseignement du français, des pratiques langagières dans le milieu professionnel. Mais avant tout, que doit-on entendre par grammaire d'une langue telle le français ?

2.1. De la définition de la grammaire : sens et objet

Etymologiquement, le mot grammaire ou « grammatica » en latin, renvoie à l'art de lire et d'écrire les lettres. Mais partons plus en avant dans cette définition avec trois approches complémentaires retenues par le Grand Robert :

- (a) Ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue (grammaire normative).
- (b) Etude systématique des éléments constitutifs d'une langue.
- (c) Ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés d'une langue, et seulement ceux-ci.

Comme le constate Nicolas Guillot¹², « peu de différences entre ces différentes définitions », sinon des objectifs bien différents. Ainsi, selon lui, « la définition 1 (a) a une perspective purement normative ou prescriptive, alors que les deux suivantes sont orientées d'un point de vue linguistique ».

¹² <http://nicolas.guilliot.chez-alice.fr> [consulté le 4 septembre 2019]

La spécificité de la grammaire normative réside dans la prescription et la description complète des conventions grammaticales d'une langue fixées par une institution (l'Académie Française, pour le français). C'est, comme écrit Nicolas Guillot, une grammaire de la langue écrite, la langue standard, voire soutenue, et pas forcément celle que l'on utilise tous les jours ou même celle des entreprises commerciales, des marchés.

Or, dans une perspective linguistique, voir définitions (b) et (c), l'étude des règles et des structures de la langue a deux buts moins normatifs : descriptif et prédictif. L'important n'est donc pas de proscrire des énoncés qui, pourtant apparaissent en quantité industrielle dans les expressions langagières et que le normatif rejette. L'étude explicative des formes et des conditions d'occurrence aideraient à éviter de nombreuses fautes d'accommodation/assimilation.

2.2. De la justification des leçons de grammaire

Les prérequis en français des stagiaires ne sont pas à négliger à la formation professionnelle. Mais les compétences diversifiées en expression écrite et orale présentées par ces apprenants dans les structures scolaires professionnelles ne sont pas exemptes de reproche. D'ailleurs, leurs modes de recrutement ne démontrent nullement leur performance langagière : voir les nombreuses fautes syntaxiques, grammaticales tracées sur les copies de concours corrigées appartenant à des candidats déclarés admis, puisque l'épreuve de français n'est pas la seule pour ledit concours. Or, bien des leçons de grammaire qui pourraient améliorer considérablement le perfectionnement linguistique des apprenants manquent aux programmes présentés.

Qu'est-ce qui justifie donc le choix des leçons retenues, alors que cet ordre d'enseignement dit professionnel vise un but bien différent de celui de l'enseignement général dont sont issus ces apprenants ? Deux constats sont faits :

Le premier est que la prépondérance de la grammaire normative dans cet ordre d'enseignement, à travers les modèles de textes à exploiter, et le faible taux d'étude grammaticale systématique n'ouvrent pas la voie au perfectionnement basé sur le multilinguisme des sujets en formation. Le but de l'enseignement de la grammaire doit être dès lors la prise en compte des diversités linguistiques en présence et qui interfèrent dans le processus d'appropriation du français par ces sujets, en vue de la démonstration et la prescription des formes du français correct.

Le second constat est que des leçons telles de conjugaison, de lexique et d'orthographe sont aussi nécessaires pour la maîtrise du français. Alors comment comprendre leur absence parmi les leçons retenues dans les programmes ? Si on peut répondre que ces leçons ont été déjà vues dans leurs parcours précédents¹³, que dire alors des leçons choisies ? N'ont-elles pas elles aussi été déjà vues ? Alors pourquoi les choisir au détriment des autres ? Il importe donc de les intégrer aussi dans les programmes de formation de l'enseignement professionnel.

2.3. Orientations pédagogiques : pour une grammaire multidimensionnelle et adaptée aux niveaux d'études et aux formations

L'enjeu socioprofessionnel de l'Objectif Général de l'enseignement du français exige une adéquation entre l'apprentissage du français et les pratiques langagières dans les entreprises : tenir compte des différents niveaux de langue et permettre à l'apprenant d'opérer le choix judicieux en situation de communication réelle.

¹³ Les quelques leçons de grammaire programmées étaient déjà étudiées par les mêmes apprenants lors des cycles précédents en Enseignement général.

En effet, l'étude systématique et non occasionnelle des éléments grammaticaux de la langue française à l'enseignement professionnel permettrait de produire des énoncés de mieux en mieux corrects, et la notion de perfectionnement utilisée dans les programmes aura ainsi tout son sens.

Il s'agit de renforcer les capacités des élèves en prenant en compte non seulement les leçons de grammaire de l'enseignement général, souvent mal assimilées, mais également des leçons de conjugaison, de lexiques généraux et spécialisés pour chaque filière et de syntaxe (phrase, temps, concordance de temps, la différence entre l'écrit et l'oral, l'énonciation).

Pour ce faire, sans délaisser la grammaire occasionnelle, à travers les exploitations des textes préétablis dans les normes conseillées ou à travers les corrections d'évaluations sommatives, l'intégration dans le programme de plus de points grammaticaux à étudier systématiquement, à partir des corpus produits par les apprenants eux-mêmes, serait bénéfique à l'amélioration des performances en français des stagiaires du système professionnel.

Au demeurant, l'élaboration de manuels de grammaires spécialisées pour les apprenants des filières et métiers de l'enseignement professionnel contribuerait à un meilleur apprentissage du français.

CONCLUSION

Cette réflexion sur les programmes et progressions en vigueur dans les établissements de formation professionnelle, nous a fait ressortir bien de points faibles à améliorer. L'on découvre en définitive pour ce qui concerne les leçons de grammaire, une insuffisance des outils grammaticaux programmés. Cela pourrait être l'une des raisons des erreurs linguistiques et des échecs constatés lors des évaluations sommatives en classe et sur le plan national, dans le cadre des productions écrites et autres résumés demandés.

De même, le chevauchement des leçons d'une année à une autre et d'une filière à l'autre nous a permis de comprendre l'inadaptation du programme de français aux réalités des métiers visés par les formations.

La prépondérance de la grammaire normative prescriptive et non prédictive n'ouvre pas aux apprenants la réalité des niveaux de langue et surtout des registres du français ou pratiques linguistiques dans la société ordinaire et plus encore dans le monde du travail, lieu de leur future insertion au sortir des écoles.

Il revient donc aux Inspecteurs et autres acteurs de l'enseignement professionnel de rapprocher les contenus des programmes de Techniques d'Expression aux réalités langagières exercées dans les milieux professionnels, en vue de l'atteinte de l'objectif de l'enseignement du français qui est « la communication en français correct et efficace en milieu socioprofessionnel ».

Et cette atteinte passe par l'appropriation de la grammaire du français. Cela exige l'option de la grammaire systématique dans les programmes d'enseignement, toute chose moins recommandée ou du moins non prise en compte dans les pratiques pédagogiques actuelles, par conformisme au programme en vigueur à l'enseignement du français au secondaire général en Côte d'Ivoire. Or, comme dit Louis Couturat (2018), « La grammaire est tout. C'est elle qui fait le caractère d'une langue et c'est elle aussi qui en fait la difficulté ». Et si selon Jérémie Kouadio (2008) « Historiquement, l'expansion du français qui s'est faite par l'intermédiaire de l'école avait pour but de former des ouvriers habiles dont la tâche consistait à exploiter les ressources naturelles agricoles pour le compte de l'entreprise coloniale, [et que] d'un point de vue politique et idéologique, le français pour le colonisateur était l'instrument par lequel les colonisés pouvaient accéder à la civilisation, [et que] dans ces conditions, les langues locales sont minimisées » occasionnant « la naissance de différentes variétés de français résultant de l'effort d'adaptation de cette langue étrangère aux réalités locales », il convient en ces époques de mondialisation de faciliter l'acquisition et l'appropriation du français par l'enseignement des grammaires comparées des langues et/ou variétés linguistiques autour du français normalisé à l'Académie française.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, Ruth, 2010, *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France, « L'interrogation philosophique ».
- BACCUS, Nathalie, 2002, *Grammaire française*, Memo, coll. Libro (inédit), diff. Flammarion, Paris.
- BAILLY, Antoine (Directeur d'école), 2001, 2009 « Mon carnet d'analyse », *annale de grammaire* publiée sous le No. 6950 aux ED. BAILLY, Saint-Martin en haut.
- COUTURAT, Louis, 2018, *Histoire de la langue universelle*, Hachette, Paris, p530
- DUBOIS (J.) et Al., 1984, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- DUBOIS (J.) et LAGANE (R.), 1973, *Nouvelle grammaire du français*, Larousse, Paris.
- DUBOIS, Jean, et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- ENS : www.ensabidjan.ci (Consulté le 20 avril 2020)
- GOOSSE, André et GREVISSE, Maurice, 2016, *Le bon usage*, 16^e édition Deboeck supérieur, Paris.
- GREVISSE, Maurice), 1968, *Cours d'analyse grammaticale*, Ed. J. Duculot S.A.-Gembloux, Paris.
- GUILLIOT, Nicolas, <http://nicolas.guilliot.chez-alice.fr> [consulté le 4 septembre 2019]
- HINAR, André ; IDRAY, Louis ; LAMOTTE, Christine, 1989, « les pronoms personnels », dans *A la découverte de notre langue 4^{ème} /3^{ème}*, Magnard, Paris.

- IPAM, 1991, *Grammaire de français 6^e/5^e*, EDICEF, Paris.
- IPAM, 1980, *Nouvelle Grammaire de la langue française*, Vol.1, Livre du professeur, EDICEF, Paris.
- IPNETP : www.ipnetp.ci, (Consulté le 20 avril 2020).
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, A. Colin Paris.
- KOUADIO, N'Guessan Jérémie, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », dans document *L'émergence du domaine et du monde francophones*, 40/41, p.179-197.
- KOUAME Koia Jean-Martial & BROU-DIALLO Ahou Clémentine, 2018, *Réactions d'élèves et d'enseignants du primaire sur le remplacement de la dictée par l'épreuve de l'orthographe au CEPE et au concours d'entrée en sixième en Côte d'Ivoire*, « Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique n° 40 », Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire),
- KOUASSI, Koffi Kouman Simon, 2015, « L'erreur dans l'expression du syntagme verbal chez les apprenants du primaire en Côte d'Ivoire », dans *Revue de Littérature et d'Esthétique Negro-Africaines (ILENA)*, volume 1, n°15, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody.
- KOUASSI, Koffi Kouman Simon, 2018, « Le verbe dans le moule de l'approche sémantique en contexte scolaire : le cas de la Côte d'Ivoire », dans *Revue du Centre de Recherche en Littérature et Sciences du Langage (CRELIS)*, Revue semestrielle, décembre 2018, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR LLC, Abidjan-Cocody.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Filière des Techniques d'Expression Française), "Banque de dossiers : Environnement, Santé, ...", Programmes/Progressions (Inédit)

NEVEU, Franck et LEMAITRE, Denis, 1993, *Vers la maîtrise du texte*, édition adaptée pour l'enseignement "2^{nde}", Hachette Educ.

NICODEME BIKOI, Félix, et al., 1998, *Le français en seconde*, Edicef, Paris.

NOUVEAU BESCHERELLE 1, 1980, *L'art de conjuguer. Dictionnaire de 12000 verbes*, CEDA-Abidjan, Hatier, Paris.

PAGES, A. et al., 2000, *Français, Méthodes Lycées*, Ed. Nathan, Paris.

PATRICK-CHARAUDEAU, 2009, « Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière », *Identité sociale et discursive du sujet parlant*, L'Harmattan, Paris.

PEYTARD, Jean et GENOUVRIER, Emile, 1970, *Linguistique et enseignement du français*, Larousse, Paris.

VERONIQUE, N., MURIEL P. et JEAN-MICHEL J., 2013, *Guide pédagogique Etude de la langue, CE2*. in «Le verbe conjugué dans la phrase », Librairie des Ecoles, Paris.

WEINLAND, Katherine et PUYGRENIER-RENAULT, Janine, 1997, *Le français au collège, "Parcours didactique"*, Bertrand-Lacoste, Paris.

ZEBOUTE, G., 2011, « Enoncé, énonciation, pragmatique et l'usage de la technique », en ligne.

ZINSOU GORE Myriam (Inspecteur Général) ; KONAN, Kouassi Célestin et al. (Inspecteurs de l'ETFP de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage), 2021, *Mon Cahier d'habiletés, Techniques d'Expression, Brevet de Technicien/Brevet Professionnel*, 1^{ère} année, JD Editions, Abidjan.

DIMENSIONS INTERACTIVE ET ARGUMENTATIVE DU PROVERBE ET QUETE DE LA VERITE CHEZ ADIAFFI

ADAMA DEMBELE

Institution d'origine : Institut Pédagogique National de l'Enseignement
Technique et Professionnel (IPNETP), Côte d'Ivoire
Département des Formations Générales,
Cellule Techniques d'Expression Française
E. Mail : adamadembele414@gmail.com

RESUME

Les productions littéraires qui, généralement, propulsent une certaine vision ou idéologie, utilisent des moyens discursifs convenant à l'atteinte des objectifs de l'écrivain. L'écrivain africain, particulièrement, en quête d'identité culturelle se sert de la langue ou du langage, comme lieu d'expression des réflexions sous diverses formes.

Chez Adiaffi, la verve scripturale clame haut et fort cette identité culturelle africaniste dont l'une des manifestations discursive et argumentative se recherche dans le discours oral, notamment dans le proverbe. Même s'il apparaît comme un "terrain commun" chez les usagers de la langue en général, le proverbe permet cependant l'atteinte des objectifs argumentatifs de ses utilisateurs par effet de substitution linguistique. Ainsi, le décryptage du contenu de l'énoncé proverbial, en contexte, s'annonce primordial. Les études parémiologiques accordant majoritairement une place de choix à la dimension métaphorique des proverbes dans les échanges, le problème que soulève notre réflexion dans le cadre de ce travail est : quelle dimension interactive et argumentative relève du recours au proverbe par les énonciateurs dans le processus interactif chez Adiaffi ?

Dans l'objectif de montrer comment le proverbe acquiert une dimension argumentative, persuasive du destinataire, l'étude s'est appuyée sur les théories de l'« intertextualité » dans le « dialogisme » de Bakhtine, l'implicite de Grice, reprise par Kerbrat-Orecchioni, et la pragmatique-sémantique argumentative d'Oswald Ducrot qui étudie les énoncés en contexte.

Nous nous sommes proposés de faire d'abord une analyse classificative d'énoncés proverbiaux de notre choix, ensuite leur interprétation en termes de contenus implicites, enfin, leur(s) valeur(s) argumentatives et interactives en contexte.

Mots clés : Pragmatique – Implicite – Proverbe - Argumentation – Intertextualité.

ABSTRACT

Literary productions that generally propel a certain vision or ideology use discursive means appropriate to the achievement of the writer's objectives. The African writer, in particular, in search of cultural identity uses language or language as a place of expression of reflections in various forms.

With Adiaffi, the scriptural verve proclaims loud and clear this Africanist cultural identity, one of whose discursive and argumentative manifestations is sought in oral discourse, particularly in the proverb. Even if it appears as a “common ground” among users of the language in general, the proverb nevertheless allows the achievement of the argumentative objectives of its users through the effect of linguistic substitution. Thus, the decryption

of the content of the proverbial statement, in context, promises to be essential. Since paremiological studies mainly give pride of place to the metaphorical dimension of proverbs in exchanges, the problem raised by our reflection in the context of this work is: what interactive and argumentative dimension arises from the use of the proverb by the enunciators in the interactive process at Adiaffi ?

With the aim of showing how the proverb acquires an argumentative dimension, persuasive of the recipient, the study is based on the theories of "intertextuality" in the "dialogism" of Bakhtin, the implicit of Grice, taken up by Kerbrat-Orecchioni, and Oswald Ducrot's argumentative pragmatico-semantic which studies statements in context.

We proposed to first make a classificative analysis of proverbial statements of our choice, then their interpretation in terms of implicit contents, finally, their argumentative and interactive value(s) in context.

Keywords : Pragmatic - Implicit - Proverb - Argumentation - Intertextuality

INTRODUCTION

Sans le dire à l'excès, mais à la réalité, les productions littéraires négro-africaines, d'une façon globale, accordent une place de choix aux marques discursives en tant que symbolisme d'un africanisme avéré. Le proverbe, même s'il apparaît comme un "terrain commun" chez les usagers de la langue, en général, permet cependant à son usager d'atteindre ce but discursif.

En tant que tel, le proverbe fait abstraction du discours romanesque classique de Jean-Marie Adiaffi, rompant avec la linéarité pour s'ancrer davantage dans les propos personnages, surtout lorsqu'à ceux-ci l'auteur confère une certaine autonomie discursive leur permettant de dire des vérités que la narration ne lui permettrait pas. Il va de soi que l'usage que font les utilisateurs du proverbe dans le cadre conversationnel dans ses œuvres, soit opportun en termes d'efficacité et de persuasion du destinataire. Mais, le décryptage du contenu implicite du proverbe et la relation qu'il entretient avec le contexte de son utilisation semblent incontournables et peuvent constituer un postulat d'étude.

Dès lors, le problème que soulève notre réflexion dans le cadre de ce travail est le suivant : quelle dimension interactive et argumentative relève du recours au proverbe par les énonciateurs dans le processus interactif chez Adiaffi ? Autrement dit, en quoi l'argumentativité dans le proverbe permet-il à son usager de persuader son interlocuteur ?

En nous assignant l'objectif de montrer comment le proverbe acquiert une dimension argumentative et véridictionnelle qui persuade son destinataire, l'étude s'appuiera sur la théorie d'« intertextualité » dans le « dialogisme », proposée par Bakhtine, théorie qui, dans son principe et fonctionnement, présente des similitudes avec celle proposée par Grice et reprise par Kerbrat-Orecchioni. Aussi, la pragmatique-sémantique d'Oswald Ducrot qui étudie les énoncés en contexte nous convient dans la même veine.

Nous nous proposons donc de faire d'abord une analyse classificative d'énoncés proverbiaux de notre choix, ensuite leur interprétation en termes de contenu, et enfin, nous en relèverons la ou les valeur(s) argumentatives et interactives, selon le contexte de leurs emplois respectifs.

1- ETUDE CLASSIFICATIVE DES ENONCES PROVERBIAUX

Entendons par étude classificative, les catégories ou typologies diverses auxquelles l'on peut référer tel ou tel énoncé proverbial. Cette catégorisation s'appuie en partie sur les structure et forme de constructions syntaxiques de l'énoncé proverbial.

Nous nous sommes particulièrement intéressés à trois catégories de proverbes, selon la classification faite par Dominique Maingueneau et Grésillon, mais aussi selon les occurrences de ces catégories de proverbe dans le corpus.

Elle s'appliquera aux proverbes traditionnels à travers les techniques de « subversion » et de « captation » qui présentent des similitudes dans leur mode de fonctionnement avec l'adage populaire. Mais avant d'en faire une étude plus détaillée, il est nécessaire donner quelques définitions conceptuelles du 'proverbe', selon les avis.

1-1 Quelques définitions du proverbe

Selon le Dictionnaire français d'Henri Goelzer (2005 :106), proverbe vient du Latin 'proverbium' qui lui-même est issu du signifiant 'pro', qui veut dire « devant – pour – dans le but de ». Ainsi, le mot proverbe marque l'objectif à atteindre ou, d'une autre façon, le remplacement d'une chose par une autre. Toujours selon la même source, la racine 'verbe' venant du Latin « verbum » qui signifie « mot » ou « terme », ou encore « expression », selon le cas, et « parole » ou « discours » lorsqu'il est employé au pluriel.

Pris dans cette dernière acception, le « verbe » ou « verbum » suppose « action » dans le sens de ‘ ‘ agir’ ’ ou ‘ ‘pour agir’ ’. On comprend là que le mot « proverbium » débouche sur la définition du proverbe, c'est-à-dire le résumé d'une parole qui provient d'une autre, qui renferme des actions possibles ou sous-entendues, des énigmes, des sous-entendus pouvant donner des conseils à celui à qui il est adressé ou pouvant même le persuader de quelque chose par un acte verbal.

Selon le *Dictionnaire Encyclopédique des langues* (1935 :750), le proverbe est « un conseil de sagesse exprimé en formule généralement imagée et pris comme exemple. » Il fonctionne comme toute autre formule langagière au contenu sémantique frappant, citée comme tel pour confirmer une certaine vérité et traduire l'exemplarité de l'objet visé.

Raymond Boudon considère que les travaux parémiologiques (la parémiologie étant l'étude des proverbes) dans leur ensemble accordent une place de premier plan à la dimension métaphorique des proverbes et pour le faire dire par Meschionnic, l'auteur affirme : « ce n'est pas comme métaphore qu'un proverbe est proverbe, c'est comme proverbe qu'un proverbe est métaphore. »¹⁴ En d'autres mots, il faut entendre dans les propos de l'auteur que le proverbe acquiert une dimension métaphorique, non pas par un mécanisme de transformation sémantique, mais parce qu'il (le proverbe) est à l'origine-même une métaphore. Parlant d'ailleurs de transformation, voyons comment le processus de métaphorisation s'opère dans et à travers l'énoncé proverbial.

¹⁴ Meschionnic H., « Les proverbes, actes de discours », *Revue des sciences humaines*, T.XLI, n°163, 419-430.

1-2 Le mode opératoire du proverbe dans un cadre conversationnel

Bénédicte Brunet précise que, « Le proverbe opère de deux manières possibles : un sens figuré et un style métaphorique ; l'ironie pouvant ainsi interférer ». ¹⁵

Il en ressort que l'énoncé proverbial fonctionne aussi exactement qu'un « trope », à la seule différence de son usage populaire, en tant que propos à caractère universel. Il admet :

- Un « posé », qui est l'énoncé proverbial lui-même ;
- Un « présupposé », qui apparaît comme la motivation de son utilisation par le locuteur, c'est-à-dire l'énoncé ou l'ensemble des énoncés parallèle(s) au proverbe.

Aussi, le proverbe établit une relation d'analogie entre des éléments et situations de conversation distincts en leur offrant un « terrain commun », soit par *allusion* ou par *référence*, soit par *induction* ou par *déduction* dans un processus argumentatif.

De la sorte, le décodage de contenus sémantiques en termes de sous-entendus dans l'énoncé proverbial requiert un minimum de compétences encyclopédiques de la part du destinataire et une connaissance des contours dudit proverbe.

En somme, « recourir à un proverbe, c'est assumer personnellement l'énonciation et son contenu, et montrer qu'on y adhère »¹⁶. Même si le proverbe apparaît a priori comme un discours populaire, l'énonciateur en assure cependant la pleine responsabilité. Ce faisant, il s'efface derrière

¹⁵ Bénédicte Brunet, Les proverbes, Article Presse Bleton, 2011, P.106.

¹⁶ Alain Berrendonner, *Eléments de Pragmatique linguistique*, Paris, Edition de Minuit, 1981, P.207.

un autre énonciateur, c'est-à-dire un « *on* » qui, selon Maingueneau, est le « véritable garant de la vérité du proverbe ». Mais comment une vérité qui est détenue par un « *on* » supposé représenter l'opinion publique peut relever de l'implicite, c'est également l'une des préoccupations majeures que soulève l'étude.

Avant d'en faire un postulat d'étude, revenons à la classification proposée par Dominique Maingueneau et Grésillon, et l'analyse que l'on en fait.

1-2 Typologies ou classification des proverbes, selon D. Maingueneau et A. Grésillon

L'étude classificative faite par Dominique Maingueneau et Amulth Grésillon s'appuie, comme nous l'annoncions plus haut, sur la structure et la syntaxe des énoncés proverbiaux d'une part, mais aussi sur la sémantique ou, plus précisément, sur le processus de sémantisation d'un même proverbe dans des circonstances conversationnelles différentes. En effet, le proverbe peut subir des modifications terminologiques ou structurelles selon l'usage qu'en fait son utilisateur.

De ce point de vue, on en distingue ceux qui n'ont pas subi de modification, les proverbes d'invention ou de détournement qui, en général, tirent leur emploi de sources traditionnelles : les proverbes traditionnels ou d'origine. A ces deux catégories s'ajoutent les adages qui s'apparentent d'une certaine façon aux proverbes d'invention.

1-3-1 Le proverbe traditionnel

Puisque nous avons déjà proposé quelques définitions du proverbe dans son acception la plus large, l'emploi du qualificatif « traditionnel » vient à juste titre pour apporter une précision de façon à montrer l'usage que l'on en fait empiriquement dans les conversations. Il faut entendre donc par proverbe traditionnel, selon le sens et l'orientation que nous voulons donner à l'article, les proverbes de type ontogénique qui n'ont pas subi de transformation depuis leur évolution dans la tradition orale.

Il faut aussi rappeler que le proverbe s'est profondément ancré dans la littérature orale en tant que moyen argumentatif pour l'orateur en vue de persuader son auditoire. Il apparaît à ce titre comme un « *patrimoine verbal (...) issu d'une tradition ancestrale, attachée tant à l'oralité qu'aux origines du langage, et à la culture populaire* »¹⁷.

Nous fonderons l'étude sur deux énoncés proverbiaux, extraits des romans d'Adiaffi, en termes d'illustration de cette catégorie de proverbes.

P1 : *Celui qui est tombé dans l'eau n'a plus peur de la pluie. (La carte d'identité, P.5).*

P2 : *Quand on a le sexe mort et qu'on ne peut plus faire l'amour, on s'en sert encore pour uriner. (Ibidem, P.7).*

¹⁷ Laurent Perrin, « L'énonciation des proverbes », in *Parole Exemplaire*, sous la direction de Jean-Claude Anscombe, Bernard Darbord et alt., Armand Colin, 2002, P. (53-66).

1-3-2 Le proverbe d'invention (1) : la « captation » et la « subversion »

Nous tenons les notions de « captation » et de « subversion » de Almuth Grésillon et Dominique Maingueneau et voici les définitions que nous proposent ces auteurs.

La « captation » consiste à « détourner (le sens du proverbe original) en allant au maximum dans le sens de la structure sémantiquement exploitée ». ¹⁸ Quant à la « subversion », elle, « cherche au contraire à faire transparaître une contradiction entre le sens véhiculé par l'énonciation de la structure originelle et celui de l'énonciation de la structure résultant du détournement ». ¹⁹

Il en résulte que toutes deux, la « captation » et la « subversion », relèvent du procédé de détournement dans le proverbe et, ce faisant, elles partent d'une forme originelle à l'adaptation de celle-ci à une autre formulation du même proverbe, dans une situation d'énonciation donnée. Cela sous-entend qu'à partir d'un proverbe originel ou un proverbe de base, le locuteur apporte un plus au niveau des aspects syntaxico-sémantiques en termes de renforcement ou d'atténuation du sens et de la structure de départ : c'est le cas de la captation. Par ailleurs, il peut arriver que le locuteur fasse entendre à son destinataire, à partir d'une autre formulation du même proverbe de départ, le contraire de ce qu'il doit lui faire entendre en réalité : il s'agit là de la « subversion ».

Cependant, peu importe le cas, étant donné que le proverbe est un terrain commun où les locuteurs d'une même communauté linguistique se retrouvent, le destinataire est obligé de recourir au sens nouveau que son interlocuteur donne au détour instauré. Il en découle un double détour,

¹⁸ Almuth Grésillon et Dominique Maingueneau, « Polyphonie, proverbe et détournement, ou un proverbe peut en cacher un autre, *Langages*, 1984, P (112-125).

¹⁹ *Ibidem*.

d'une part dans le proverbe originel et d'autre part dans la « reconstruction » que fait le locuteur du premier proverbe.

L'intérêt d'une telle étude réside dans le fait qu'à travers ces techniques, l'« implicite » ou la sémantique opère doublement dans le proverbe modifié. Les exemples qui suivent en sont l'illustration.

P1 : Le poulailler est un palais doré pour le coq malgré la puanteur des lieux. (La carte..., P.6).

P2- (...) Dieu impuissant qui a créé un monde de malheur, d'injustices et de mort : « Tuez-vous les uns les autres comme je vous ai tués ». (Les naufragés de l'intelligence, P.152).

1-3-3 Les proverbes d'invention (2) : les adages

En général, l'« adage » est utilisé par les usagers de la langue, les langues populaires notamment, dans le but de rendre plus claire une situation de conversation que l'on met en relation avec la réalité. Ce qui veut dire que l'utilisateur de l'adage tout comme celui du proverbe traditionnel, y a recours dans des contextes et circonstances conversationnels bien précis.

Selon le dictionnaire *L'Internaute*, l'adage est un proverbe employé pour énoncer une vérité ou un fait considéré comme tel avec une construction brève et métaphorique. Partant de cette définition, il apparaît que l'adage présente des similitudes profondes avec le proverbe au niveau de la syntaxe, de la sémantique et de leurs modes opératoires respectifs.

Les lexicologues du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) eux, considèrent l'« adage » comme une « formule généralement ancienne, énonçant une vérité admise, un principe d'action ou une règle juridique »²⁰.

L'élément commun à ces deux niveaux de définition réside dans la notion de « vérité » en tant qu'elle constitue une caractéristique fondamentale du proverbe ou de l'adage. Cet état de fait est sans doute lié à la fixité formelle qui caractérise la syntaxe, l'invariabilité du contenu sémantique dans les deux types de discours ainsi que leur caractère universel.

Mais à la vérité, de la formulation d'un proverbe à l'adage, il s'opère toujours un processus de métaphorisation consistant à mettre en relation deux entités distinctes, soit par analogie ou par allusion, ou même par contradiction.

Dans ses travaux sur *Les adages du droit français* (1999 :70-84), Jean-Michel Gouvard met l'accent sur la dimension métaphorique dans le proverbe et l'adage, et l'auteur de préciser que : « Dans le cas du proverbe comme de l'adage, l'impossibilité de modifier la métaphore est interprétée comme l'indice d'un figement formel de l'expression linguistique ».²¹

De ce point de vue, l'auteur opère une sorte de synthèse qui concilie la fixité dans la syntaxe, la sémantique du proverbe ou de l'adage et la métaphorisation en tant qu'elles constituent les caractéristiques fondamentales de ces deux types de discours.

C'est pourquoi, il n'est pas exclu de considérer l'adage comme un moyen argumentatif qui permet à son usager de persuader le destinataire. Par exemple, « *tel père, tel fils* », accomplit, « un acte de discours singulier »

²⁰Jean-Michel Gouvard, "Les adages du droit français" (article, pp.70-84) Presse, de *Langue Française, Sémantique du stéréotype*, 1999/123.

²¹ *Ibidem*

qui pose une assertion qu'il donne pour validée par une entité aux contours indéfinis ». ²²

A travers une allusion, le locuteur opère à travers ce proverbe un acte langagier susceptible d'établir un fait en alliant une situation supposée à une autre à l'origine vrai. Face à ce genre de situation, Maingueneau estime qu'au-delà du fait que l'adage justifie des situations conversationnelles dans son usage le plus courant tout en rapprochant l'énoncé à sa situation d'énonciation, il peut, au même titre que le proverbe d'invention, servir de moyen argumentatif pour son usager.

Cela dit, notre étude s'intéresse à quelques adages dans notre corpus en vue d'en relever le contenu implicite selon leur rapport avec les propos des locuteurs, issus de détournement sémantico-structural d'adages à l'origine. C'est dire qu'il y a possibilité de rupture dans ces adages avec le sens et la structure de base d'un premier proverbe, soit par allusion ou par référence.

C'est le cas du premier proverbe, tiré d'un adage populaire, et le second qui est le type d'adage populaire n'ayant pas subi de modification mais que l'on peut inscrire dans le cadre typique d'adages originels fondés sur le principe de stéréotype ou de « droit », selon le mot de Gouvard. Soit les proverbes :

P1 : *Mais mon frère, tu rigoles (...). Autant te mettre en travers du soleil pour l'empêcher de se coucher* (Silence..., P.91).

P2 : *J'ai appris (...) la loi de Talion : « œil pour œil, dent pour dent »*, (Les naufragés..., P.16).

²² Dominique Maingueneau, *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1994, P.146,

Une analyse interprétative des différents énoncés proverbiaux passés en revue se chargera d'en donner successivement le sens contextuel.

2- Analyse interprétative et dimension argumentative des énoncés proverbiaux chez Adiaffi

L'analyse s'appuie sur la théorie bakhtinienne fondée sur l'intertextualité dans le dialogisme, et celle de l'implicite de Grice que propose Kerbrat-Orecchioni dans *L'implicite* (1986:102), à travers les notions de présupposé et de sous-entendu dans le discours; on conçoit que dans un énoncé proverbial, « le sens véritable, c'est le sens dérivé qui se dissimule sous le premier (et qui se trouve vis-à-vis de lui dans telle ou telle relation particulière).»²³. Tous deux fondent l'interprétation de l'énoncé proverbial sur le contexte de son énonciation et les énoncés préalables qui en sont la motivation, c'est-à-dire le ou les pré-supposé(s) du posé.

2-1 Les proverbes traditionnels : sens métaphorique et valeur argumentative

Partant, le proverbe (P1) : *Celui qui est tombé dans l'eau n'a plus peur de la pluie*, s'inscrit dans un contexte précis, extrait de La carte d'identité de Jean-Marie Adiaffi. Il s'agit précisément de l'arrestation du jeune prince Méléoudouman (personnage principal de l'œuvre) par le commandant Kakatika qui lui a fait subir toutes sortes de souffrances durant sa détention. En effet, les tortures infligées à Méléoudouman sous le prétexte de la perte de sa carte d'identité, allaient grandissantes au point de lui faire perdre la vue. Et comme si cela ne suffisait, s'en sont suivies des menaces l'obligeant à retrouver ladite carte d'identité. C'est dans ces conditions on ne peut plus désobligeantes, qu'en réaction aux menaces du commandant, le détenu (Méléoudouman) prononce ce proverbe contre son allocutaire.

²³ Op. Cit, P.106.

Ainsi, du point de vue de son fonctionnement, ce proverbe procède par métaphorisation des lexèmes « pluie » et « eau » car la traduction littérale laisse entendre que *lorsque quelqu'un a déjà plongé dans une grande quantité d'eau, une fois totalement mouillé, cette personne peut désormais minimiser des gouttes de pluie.*

Son proverbe présuppose que, *la quantité d'eau issue de gouttes de pluie susceptible de mouiller un individu est insignifiante devant celle qui a servi à son immersion.* Présupposé qui donne à entendre une sorte de comparaison entre deux entités, la quantité d'eau pouvant immerger un individu, comparée à des gouttes de pluie. Mais à ce stade de notre intervention, l'analyse ne donne pas encore le sens véritable des propos du locuteur malgré le résultat de la comparaison issue du présupposé de son proverbe.

Ainsi s'opère le processus de métaphorisation du fait qu'à la réalité, l'annoncier du proverbe n'est pas en réalité tombé dans une quelconque « eau » qui l'ait mouillé, fût-elle minime par rapport à une goutte d'eau de pluie. Il s'agit en contexte d'une défiance présumée qui réside dans le rapprochement à travers le processus de métaphorisation opérant, une double signification se présente : celle issue du sens littéral que nous désignons à travers les termes de Raymond Boudon par « sens phrastique » et l'autre, le sens métaphorique qui veut que l'on tienne compte de la comparaison implicite et du rapprochement de celle-ci au contexte.

On sait qu'en contexte, le locuteur Méléoudouman a été arrêté et torturé – il a connu toutes sortes de brimades et de souffrances insupportables qui lui ont laissé des séquelles qu'il a pu surmonter – Mais malgré toutes ces tortures et souffrances, il continue d'exister – il n'y a donc pas d'autres formes de tortures, de quelque nature qu'elles soient, qui puissent lui faire peur.

Tel est le vrai sens du proverbe, *Celui qui est tombé dans l'eau n'a plus peur de la pluie*, qui fait entendre à son destinataire le refus du locuteur de demeurer passif face aux frustrations dont il est l'objet.

En termes de valeur argumentative, il en découle l'expression d'une sorte de résistance de l'annoncier du proverbe face aux menaces de son interlocuteur, un affront qui traduit son refus soumission et de résignation, un « self-defense » (selon les mots de Mainguneau) par le refus de se faire passer pour un « faible, bref une manière implicite de braver, sans le dire directement, la peur par sa capacité de pers évéer dans la douleur, et de surmonter les souffrances que lui inflige son interlouteur.

Par ailleurs, en tant que « moyen argumentatif » et propos de sagesse qui dit une certaine vérité à qui veut l'entendre, ce proverbe renferme une moralité du moment où il interpelle le destinataire devant les actes inhumains qu'il perpétue, en atteste la formule introductive du proverbe : « celui qui... », forme impersonnelle qui joue ce rôle d'universalisation et d'interpellation généralisée. Ainsi, selon Duygu Passerat, « le proverbe est la sagesse des nations ».

Dans une approche sémantico-pragmatique, « la relation métaphorique est placée à la charnière du proverbe et de son contexte d'usage »²⁴. On y arrive en s'appuyant sur le rapport métaphorique intrinsèque entre le sens phrastique et formulaire du proverbe. Ainsi, Mélédouman l'émetteur du proverbe voulait insinuer au commandant Kakatika : *je n'ai plus peur de tes menaces, tu peux adopter d'autres formes de tortures mais tes menaces ne m'effraient plus*. Ce sous-entendu apparaît comme une déduction sémantico-pragmatique qui découle du sens métaphorique de son proverbe. Celui-ci étant tiré d'un champ d'expériences pour traduire une règle générale, celle des offenses, des injustices et du non-

²⁴ Raymond Boudon, *L'art de persuader*, Préface, « Mais on a d'un autre côté de bonnes raisons d'y croire », <https://journal.openedition.org/praxématique/28899>, P.1/7.

respect des droits à la liberté d'autrui. Et lorsque ce droit des plus élémentaires est bafoué, de façon arbitraire, comme c'en est le cas ici, le requérant de ses droits réagit de toutes les possibilités. C'est cet ordre que le proverbe, comme tout autre moyen discursif, tente de rétablir ici par sa présence dans les propos de Méléoudouman.

Ainsi, partant de la relation lexicale entre le sens littéral et le sens métaphorique qu'il revêt d'une part, et celle entre le sens métaphorique et l'expérience empirique d'autre part, ce proverbe de Méléoudouman interpelle incessamment son allocutaire.

En ce qui concerne le proverbe (P2), *Quand on a le sexe mort et qu'on ne plus faire l'amour, on s'en sert encore pour uriner* opère presque dans le même sens que le premier et le processus d'implication relève du même calcul interprétatif. Cependant, à la différence du premier, celui-ci relève d'une structure compositionnelle marquée par trois (3) propositions introduites chacune par le pronom « on ». Cette composition ne rend pas différente l'interprétation qu'il présuppose ou de ce qu'il est susceptible de laisser courir comme sous-entendu(s). Cela dit, la structure syntaxique correspond presque nettement avec le sens générique qui en ressort. En effet, par les expressions lexicales propositionnelles indentifiables à partir du pronom indéfini « on » : *on a le sexe mort- on ne plus faire l'amour - on s'en sert encore pour uriner*, le sens du proverbe repose sur elles en tant qu'elles constituent l'essentiel du message et, leur sens conventionnel coïncide avec celui construit par la lettre du proverbe. On assiste dès lors à un jugement de valeur traduit par une vérité générale enregistrée proverbiallement par rapport à la situation dans laquelle le proverbe est cité. En effet, littéralement, *(quand) on a le sexe mort* laisse entrevoir le présupposé existentiel, *certaines personnes souffrent de ce handicap* ou *certaines ont eu le sexe mort*. Une réalité dans le quotidien des hommes, donc une vérité qui coïncide avec la structure et la sémantique de cette partie du proverbe.

Structurellement, disons que l'énoncé est à l'image d'un syllogisme du moment où la structure syntaxique de la principale coïncidant avec son sens littéral, donne à voir une phrase dont la signification résulte du sens de sa structure syntaxique : il s'agit du « sens phrastique », selon les termes Raymond Boudon. D'un autre côté, le sous-entendu reste moins énigmatique en ce sens que le sens littéral du proverbe coïncide avec la réalité exprimée : *il est impossible pour celui qui a le sexe mort de faire l'amour, et cela ne l'empêche pas naturellement d'uriner.*

Mais à la réalité, le posé, c'est-à-dire l'énoncé proverbial dans sa composition syntaxique et sémantique ne nous dit pas que le locuteur ou une tierce personne aurait le « sexe mort ». Ce qui veut dire que son propos est une sorte d'allusion à quelque chose ou à un référent et permet d'enclencher le processus de métaphorisation qui implique la référence et le contexte de son propos proverbe au-delà du sens compositionnel phrastique qu'il renferme. Mais comme le proverbe admet généralement un sens conventionnel, celui-ci peut constituer un point de départ dans l'interprétation du sens métaphorique.

Cela dit, l'annonceur de ce proverbe, Méléoudouman, l'utilise dans le cadre de sa réponse aux propos du commandant qui tentait de rabaisser son image à travers son mode vestimentaire : « *Tiens, prends cette veste et ces chaussures. Après tu pourras mettre ce pantalon. Touche-le comme il est soyeux. Quelle différence avec ton espèce d'écorce rugueuse qui n'est même pas capable de protéger tes grosses couilles de nègre !* » (La carte..., P.7). Une sorte de cliché proféré par le commandant contre Méléoudouman, lui demandant de s'habiller avant de se rendre au cercle de commandement. D'où la réaction du jeune prince aux propos presque humiliants du commandant à travers ce proverbe.

De son approche sémantico-pragmatique, ce proverbe présuppose qu'*un sexe quoique mort n'est pas inutile / est cependant indispensable*. Présupposé qui apparaît comme une sorte de concession par rapport à l'opinion ou la conception générale que l'on a de l'utilité du « sexe ». Face à une telle similitude entre l'image du sexe et son accoutrement que le commandant considère comme un objet désuet, Méléoudouman fait alors face à l'offense dans les propos de son interlocuteur. Par analogie donc, le « sexe » renvoie en contexte aux habits en écorce que portait le locuteur, tandis que l'expression lexicale « sexe mort » traduit la désuétude, l'indécence qui caractérise ces habits.

De là, le locuteur voudrait insinuer que son habillement à lui peut manquer de décence, mais qu'il ne regrette pas cette délicatesse de son accoutrement même s'il apparaît agaçant et dégoûtant pour le commandant. Aussi estime-t-il qu'il est fier de sa situation en ce sens qu'à défaut du luxe dont se réclame le commandant pour les habits "décentes" (la veste) qu'il lui propose, son accoutrement à lui recouvre tout au moins son corps. D'ailleurs, par interférence, et selon le rôle argumentatif le proverbe (à l'image d'une citation), on pourrait sans extrapolation, le rapprocher à une citation philosophique allant dans le sens de son propos : celle de l'écrivain-philosophe français Montaigne (1533-1592) : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage. »²⁵ Sur cette base, les « soyeuses » « chaussures et la veste », comme l'estime le commandant, sont certes à l'image de la modernité florissante, mais elles ne sont pas, selon le sens du proverbe du jeune prince, meilleures que cette écorce d'arbre que

²⁵ Montaigne est un philosophe Grecque du XVI^{ème} siècle (1533-1592). Il est le précurseur de la philosophie humaniste et a contribué à la diversification des matières à enseigner au programme dans le système éducatif de son temps. Philosophe-humaniste, l'auteur s'est très vite insurgé contre certaines conceptions et pratiques qu'il juge très peu catholiques. Parmi ces pratiques et conceptions, on pouvait voir la fierté occidentale de ses cultures et civilisations considérées comme étant supérieures à tout autre. C'est en réaction à ces types de considérations que s'inscrit la citation du philosophe-humaniste, dans un de ses essais anonymes : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage ».

lui Méléoudouman détient de ses pratiques culturelles ancestrales. Elles sont malgré tout, sa propriété et lui conviennent même si elles semblent dépassées et dégoûtantes aux yeux du commandant. Son proverbe apparaît ici comme un moyen efficace dans le processus argumentatif pour le jeune prince en raison de la duplicité de son contenu syntaxico-compositionnel et sémantique. Sa force dans le processus interlocutif, sa valeur illocutionniste et sa force persuasive en tant qu'acte verbal, permettent l'ascension des propos du locuteur et font basculer le destinataire par effet d'antagonisme ou d'« antithèse » aux préjugés du commandant.

2-2 Les proverbes par invention : sens métaphorique et valeur argumentative

Les techniques de captation et de subversion étant du même ordre que les adages avec lesquels elles ne font pas grande différence, ce point l'étude s'intéressera à un échantillon issu des techniques par captation et subversion.

P1 : *Le poulailler est un palais doré pour le coq malgré la puanteur des lieux.* (La carte..., P.6).

P2- (...) *Dieu impuissant qui a créé un monde de malheur, d'injustices et de mort : « Tuez-vous les uns les autres comme je vous ai tués ».* (Les naufragés..., P.152).

L'énonciateur d'un proverbe y ayant recours dans le cadre d'un échange, en position de « self defense », il envisage au même moment une élévation de son image vis-à-vis de son interlocuteur. C'est dans ce même cadre que le proverbe (P1) : *Le poulailler est un palais doré pour le coq malgré la puanteur des lieux*, intervient dans les propos de Méléoudouman, en réaction aux propos indécents du commandant Kakatika: « *Ta porte défoncée ! (...) Cette vieille planche vermoulue qui ne tient que par le miracle des toiles d'araignée, tu appelles ça une porte ? Et ça une maison ? (...) Cette espèce de porcherie médiévale, tu appelles ça maison ! En matière d'architecture on voit bien que vous n'êtes vraiment pas difficiles... »* (La carte..., P.5-6).

Ainsi, ce proverbe de Méléoudouman apparaît comme un argument d'autorité qui fait entendre raison à son interlocuteur à travers une vérité qu'il semble ignorer : le bonheur comme une vue de l'esprit de chacun. Le co-texte, *Le poulailler est un palais doré pour le coq malgré la puanteur des lieux* signifiant littéralement que le coq, à l'image d'un être humain, a un palais qui est le poulailler, n'a valeur sémantique en termes d'argumentativité qu'en contexte. Par la double signification il existe une analogie entre le poulailler quand il s'agit de la maison du locuteur. De ce point de vue, la structure proverbiale à double sens relevant du processus de métaphorisation, cela exige une certaine connaissance encyclopédique sur la vie de ce qui a servi à la construction d'une telle analogie. Le coq, en tant que comparant dans l'analogie présentée, est toujours le maître incontesté du poulailler, il y instaure ordre et sécurité domestiques aussi bien qu'une « suprématie » hiérarchique.

Ce faisant, à l'image d'un roi dans son palais, il y manifeste sa suprématie avec une telle fierté qu'on peut voir à travers la position de ses ailes : des ailes redressées et relevées comme s'il voulait se faire passer pour le plus grand, l'incontesté au sein du poulailler, même s'il est conscient du fait que son pouvoir ne va point au-delà de ce cadre qui l'institue.

Le poulailler devient dans ces conditions le cadre idéal où le coq est le chef suprême. D'où le recours au « coq » par le locuteur comme comparant dans l'analogie que présente son proverbe, ce qui répond à l'adage populaire, « *chacun se sent mieux chez soi* ». Mais le principe du proverbe de captation opérant, le sens de l'adage est davantage renforcé ici, ce qui l'inscrit dans une double-connotation : la métaphore analogique d'une part et la connaissance du monde ou du milieu des volailles concernées d'autre part. Il y a donc « captation » du moment où l'énonciateur va au maximum dans le sens de la structure sémantiquement renforcée. Le locuteur veut ainsi insinuer que même si sa maison à lui est perçue par certains comme une sorte de « porcherie médiévale », il la préfère ainsi et en est fier.

Sur cette base, la technique de captation dans le proverbe apparaît comme un moyen argumentatif permettant au locuteur de persuader son interlocuteur sur le bien-fondé de son propos, en l'interpellant sur le principe de relativisme dans les choix, c'est-à-dire le respect de l'autre et de ses choix, et l'acceptation des autres dans les rapports humains malgré la différence de classes, de races, d'ethnies, de cultures et de civilisations, etc...

Le second volet de l'analyse, relatif au proverbe de « subversion », consiste à aller dans le sens contraire d'un premier proverbe ayant à l'origine inspiré le locuteur, et procède par allusion avec pour référence le premier, et le destinataire de partir dans un premier temps dans le sens du proverbe originel, pour en arriver au sens du proverbe résultant de la modification opérée. Le deuxième sens « casse » systématiquement avec la logique sémantico-syntaxique du premier. Il y a donc une double modification sémantisation- structurale en contradiction avec la première formulation. Ce mécanisme et le mode inférentiel dans le proverbe de subversion se démontre dans proverbe (P2) : *Dieu impuissant (...) a créé un monde de malheur, d'injustices et de mort : « **Tuez-vous les uns les autres comme je vous ai tués.** »*. Préceptes religieux dans les « livres saints », notamment la Sainte Bible et Saint Coran, Dieu-Créateur-Suprême de l'univers et de toutes

les créatures est, dit-on, plein d'amour et de bonté pour toutes ses créatures. » Or, de la formule introductive de ce proverbe à son contenu sémantique, on constate plutôt une modification structuro-sémantique du moment où les verbes « aimez » et « tuez » sont sémantiquement contradictoires, tout comme le « je », égocentrique, est la marque de performativité dans les propos du locuteur et s'oppose à « Seigneur » qui est la marque troisième personne, incarnant l'Universel Créateur. Sur cette même base, on enregistre une sorte de contradiction avec les principes moralisateurs invitant au « bien » dans ces livres saints, aux antipodes d'une transformation sémantique qui, a contrario, prône le mal : décalage sémantique donc entre le sens originel et le sens « importé » par le locuteur selon le contexte d'énonciation de son proverbe ; une malversation qui se sert d'une vérité préalable, généralement admise par l'opinion publique à travers l'acte proverbial originel au dépend du destinataire par effet de détournement.

CONCLUSION

En somme, retenons que les proverbes, en général, constituent un moyen argumentatif qui apparaissent dans les propos du locuteur comme des arguments d'autorité, persuasifs du destinataire, par les procédés d'insinuation, d'allusion et de référence, là où certaines réalités ou vérités souffrent du « dire direct », et semblent ne pas suffire pour convaincre le destinataire.

Adiaffi et ses énonciateurs intra-textuels semblent avoir réussi ce pari, notamment dans *La carte d'identité*.

BIBLIOGRAPHIE

Alain Berrendonner (1981), *Eléments de Pragmatique linguistique*, Paris, Edition de Minuit, P.207.

Almuth Grésillon et Dominique Maingueneau, 1984, « Polyphonie, proverbe et détournement, ou un proverbe peut en cacher un autre, *Langages*, P (112-125).

Anscombe, Bernard Darbord et alt. (2002), Armand Colin, P. (53-66).

Bénédictine Brunet (2011), Les proverbes, Article Presse Bleton, P.106.

Dominique Maingueneau (1994), *L'Enonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, P.146,

Laurent Perrin, « L'énonciation des proverbes », in *Parole Exemplaire*, sous la direction de Jean-Claude.

Jean-Michel Gouvard, (1999/123), 'Les adages du droit français' (article, pp.70-84) Presse, de *Langue Française, Sémantique du stéréotype*,

Meschionnic H., « Les proverbes, actes de discours », *Revue des sciences humaines*, T.XLI, n°163, 419-430.

Montaigne est un philosophe Grecque (1533-1592), *Manuscrits du XVI^{ème} siècle*.

Raymond Boudon (1990), *L'art de persuader*, Préface, 'Mais on a d'un autre côté de bonnes raisons d'y croire', <https://journal.openedition.org/praxématique/28899>, P.1/7.

**SOBRIQUETS ET ANAGRAMMES,
SYMBOLES DE BROUILLE IDENTITAIRE**

TANOH Omoi ChristianSiaposoula@gmail.com

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody
U F R : Langues, Littératures et Civilisation
Département des Lettres Modernes

RESUME

Dans le contexte de la création littéraire, les romans de Kourouma sont connus pour leur mixité. Ce ''n'zassa'' poétique est au gré de son inspiration et de son intention esthétique et idéologique. Cet affranchissement issu de l'oralité cohabite, s'interpénètre et collabore avec cette métaphore. Cette doublure linguistique répond au seul besoin de renvoyer à ses semblables leur propre identité. Aussi, cette association a sa langue d'écriture à une lecture plurielle. C'est l'exemple de noms, de mots et expressions qui relèvent d'une autre langue locale ou du français populaire ivoirien.

Les marques de la langue d'écriture reposent sur cette fracture linguistique. L'utilisation de répertoire langagier est de dénigrer la langue française. Pour faire face à ce genre d'abus qui touche et fragilise la quête identitaire, cette écriture, à travers ses éléments linguistiques, offre une originalité poétique grâce à l'usage particulier de l'autre langue. En revanche, le texte relate parfaitement le vécu malinké, à travers la phrase française. A cet effet, cette approche esthétique se veut désenchantée ou encore révoltée. Cela n'exclut pas l'émergence de tout un registre qui prend forme face au monde moderne.

Cet aspect fragmentaire de l'écriture a constitué cette esthétique qui met en évidence cette pluralité bouleversante de l'éthique normative. Cette rupture avec l'unicité est cette idéologie révolutionnaire de forme éclatée de l'écriture.

Mots clés : Sobriquet, anagramme, brouille, identitaire, brouille

ABSTRACT

In the context of literary creation, Kourouma's novels are known for their diversity. This poetic 'n'zassa' is at the mercy of his inspiration and his aesthetic and ideological intention. This emancipation resulting from orality coexists, interpenetrates and collaborates with this metaphor. This linguistic doubling responds to the sole need of sending back their own identity to their fellows. Also, this association has its language of writing to a plural reading. This is the example of names, words and expressions that come from another local language or popular Ivorian French.

The marks of the language of writing are based on this linguistic divide. The use of language repertoire is to denigrate the French language. To deal with this kind of abuse which affects and weakens the quest for identity, this writing, through its linguistic elements, offers a poetic originality thanks to the particular use of the other language. On the other hand, the text perfectly relates the Malinké experience, through the French sentence. To this end, this aesthetic approach is intended to be disenchanted or even revolted. This does not exclude the emergence of a whole register that is taking shape in the face of the modern world.

This fragmentary aspect of writing constituted this aesthetic that highlights this overwhelming plurality of normative ethics. This break with uniqueness is this revolutionary ideology of the exploded form of writing.

Keywords : Nickname, anagram, scramble, identity, scramble

INTRODUCTION

Kourouma tente à asseoir les fondements de sa politique d'écriture. En abordant cette problématique de restitution de cette valeur, c'est revendiquer et revaloriser sa liberté culturelle qui a commencé avec son livre *les soleils des indépendances*, dès les années soixante-dix. Appelant à la fusion de cultures ' malinké-français ' et l'intérêt que crée ce rapport qui a permis ce chef d'œuvre d'avoir une âme, Il a défendu l'identité nègre en cherchant à la protéger d'une assimilation susceptible d'assaillir ses fondements. Celui-ci a cultivé toutes les connotations de l'approche identitaire dans ce métissage de culture.

L'auteur a contribué en permettant à ses écrits d'avoir une identité. Dans ce cadre, la pensée révolutionnaire gagne de plus en plus du terrain avec ce rejet de l'assimilation culturelle et d'une certaine image négative de la culture africaine. pour kourouma, cette identité nègre dans son lien complexe avec la culture de l'autre est de mise. Il serait tout de même nécessaire de rappeler clairement cette collaboration indispensable entre elles. Il faut noter ici que ce malinkéisme a endossé un habit particulier car il a révisé cette approche de cultures, en défendant de nouvelles dynamiques basées sur une règle qui comprend pour sa part les clauses d'une alliance inébranlables.

A vrai dire, cette prêche du métissage littéraire admet le libre choix idéologique.

L'ECRITURE EN LIBERTE, UNE DEMOCRATISATION LITTERAIRE

Dans la vie, le choix des noms d'une personne se fait en fonction des charges culturelles, socio linguistiques et historiques que renferme cette appellation. Son écriture est un enjeu, en ce sens qu'il s'opère généralement dans le cadre de l'art et particulièrement dans celui de Kourouma. Les circonstances qui l'entourent et l'influence expliquent son importance sémantique. Il s'agit, de l'anagramme et du sobriquet qui se présentent sous des formes allant de l'appellation simple au virtuel.

Les noms témoignent de l'attitude de l'écrivain vis-à-vis des personnages qu'il crée et de la société. Ils deviennent des prétextes par le truchement desquels, l'auteur apporte des réponses à des préoccupations d'ordre sociologique. Aussi, ces noms sont porteurs de sens et leur écriture ne relève pas d'une simple fantaisie artistique mais « (...) *des noms sémantismes, des noms à détermination, (...)* »²⁶ et sa poéticité reste donc explicable dans ce rapport.

Recourant aux ressources de la linguistique, l'écrivain ivoirien forme des noms à l'aide des concepts qui, au niveau de leur signification, forment des contrastes, à l'effet de mettre en branle des réactions d'ordre esthétique. Tout ceci traduit l'être de l'appelé, son histoire et témoignage d'une culture et son mode d'existence. Ainsi, « *Le nom distingue les hommes entre eux. On ne reconnaît un homme qu'après qu'il a énoncé son nom* »²⁷.

²⁶ Pierre N'da, 'onomastique et présentation textuelle du héros éponyme chez Bernard B. Dadié : l'exemple de Climbé' dans Bernard B. Dadié, conscience critique de son temps. Actes du colloque international en hommage à Bernard B. Dadié, Abidjan 16 – 19 mai 10007, Abidjan, CEDA, juin 1999, p. 204

²⁷ BAROAN Kipré Edem, *Mutation des noms africains, l'exemple des bété de Côte - d'Ivoire*, Abidjan, NEA, 1985, P.41

Au regard de cet argument, le nom peut être vu comme un concentré de l'imaginaire collectif des peuples.

A travers lui, se dévoile ce dynamisme de relation entre la personne.

LES ONOMASTIQUES COMME UNE CONFIRMATION IDÉOLOGIQUES

Par des procédés de dissimulation, de brouillage, l'écriture du nom empreinte de la vision du monde et de son auteur. Loin d'être des concepts asémantiques, ces noms sont des idéogrammes (support concret des idées) « (...) toujours significativement chargés ou motivés ».²⁸

Le corpus, abondamment imprégné de la culture africaine et en particulier de celle de son peuple n'est pas tombée dans ces travers. Kourouma l'a si bien réussi avec des matériaux de la littérature traditionnelle et celle dite moderne. Le résultat d'un tel travail est à la fois africain et moderne qui participe ainsi au renouvellement de son écriture.

En cela, les onomastiques dans les productions littéraires de Kourouma, connaissent cette singularité. À ce titre, leur approche est de ce fait associée à tout un champ sémantique qui rend compte de son caractère novateur. Par ailleurs, il acquiert toute sa dimension qui brise le joug du conformisme littéraire voire linguistique qui témoigne le métissage culturel.

Puisés dans le registre langagier africain, les noms sont susceptibles de procurer à celui qui le porte une identité, reflétant une diversité. Loin de tout rejeter, ils renouent avec le milieu sous de nouveaux auspices.

²⁸ « Tié Emmanuel Toh Bi, *l'onomastique traditionnelle, une technique de création poétique dans la Césarienne de Zadi Zaourou* », *Éthiopique* n° 81, 2^{ème} semestre, op Cit p 89

A ce propos Jean Marie Adiaffi disait : « *La renaissance littéraire en ce qui nous concerne est la finalité ultime de nos recherches. Partir de la spécificité de la littérature africaine pour innover, trouver de nouvelles formes...* »²⁹

Cette anthroponymie extraite de la réalité historique est à la fois des personnages de papier et des êtres de chair identifiable. Creuset d'actes pour écrire et exposer l'actualité d'une Afrique en feu, l'onomastique ne laisse personne indifférent. Il s'inscrit de fait dans une dynamique qui répond ici aux critères de conservation de la mémoire africaine. Intégrée à la communauté linguistique, celle-ci participe à la promotion d'un vécu langagier qui empêche d'écrire de manière unilingue. En Afrique, cette nomination n'est jamais gratuite mais obéit à certains principes rigides, propre à chaque société. Au-delà de ces indices du tiroir, que dire des anagrammes ?

L'ANAGRAMME, UN INDICE DE DÉVOUEMENT

D'une manière générale, la langue et la culture africaines s'investissent et traduisent l'identité culturelle. Ceci n'a pas négligé les effets stylistiques et l'intérêt des mots et expressions entre les langues. L'intrusion de ces parlers dans le texte français est en fait un enrichissement de la langue destitue tous les clichés linguistiques.

Souhaitant écrire différemment l'héritage culturel et linguistique français, il manie de main de maître son style. L'auteur agence son genre qui n'est autre que cette langue qui détrône toutes les structures linguistiques françaises. En outre, elle, désarticulé représente cette mise en œuvre d'hybridité. Cette rupture est un choix de transgression de normes romanesques. Cette technique d'insurrection ne tarde pas à acquérir les vertus d'une monnaie d'or.

²⁹ Jean - Marie Adiaffi « *les maitres.* », dans *Magazine littéraire*, n° 195, 1983, p. 20

Au demeurant, cette façon d'écrire redessine le soubassement de son style et ce retour aux sources, annoncé comme des notions d'africanité basées sur le processus d'identification. Conséquemment, tous les traits propres aux réalités africaines sont présents et célébrés sous de meilleurs augures de l'identité de l'homme décolonisé. L'anagramme apparaît de fait comme cette déformation du nom initial. Si tant est que, selon les cultures, il est plein de signification, celui-ci obéit à un programme, mieux, une cachette voire une sorte de couverture. Il est cet être qui donne une âme au milieu et à l'espace. Dans ces sociétés en perpétuelle mutation, celui-ci colle à la réalité et traduit le quotidien.

Brouillage, il revient avec une fréquence notable dans l'esthétique romanesque de sorte à constituer une récurrence créatrice. Dans ces sociétés en perpétuelle mutation, l'anagramme apparaît de fait comme cette déformation du nom initial, mieux, une cachette voire une sorte de couverture. Il a un sens profond de portée créatrice. La manière dont le fait Kourouma l'innove tout de même par modification morphologique. Mieux, il agit sur lui qu'il semble amplifier sa valeur : « *Les mercenaires des troupes françaises furent lancés aux trousses du tribun nouveau député. De peu ils le manquèrent à Gouroflé où ils assassinèrent son disciple Bika Dabo* »³⁰.

Kourouma respecte la vision stylistique lisible à travers la construction même de ce nom. Ce nom 'Gouroflé' est à bien des niveaux semblables à l'espace de Bouaflé. Partant de ce qui précède, le suffixe 'flé' est leur base commune. Cette brouille est porteuse de signification de cette réalité sociale. En nous appuyant sur cette observation, il apparaît qu'il soit révélateur des champs lexicaux de la tuerie, de la violence. Dans sa construction, cette matérialité de ville se heurte à un problème d'intégration. En tant que tel, son appellation symbolise ce hameau de désolation.

³⁰Ahmadou Kourouma, *Op Cit*, p. 178.

C'est l'histoire de la Côte d'Ivoire en toile de fond. Défiguré, il devient un lieu de détresse entre les mains assassines de tueurs. La dégradation permanente, l'hostilité et l'inhospitalier sont cette animalité qui poussent ces détenteurs du pouvoir à l'usage de force physique ou idéologique comme moyen de gouvernement. Dans ces conditions, la violence apparaît comme une forme de contre-pouvoir, une arme redoutable. En somme, cette écriture est ce désordre et cette transgression. Parallèlement aux autres anagrammes, il existe cette relation 'Biaka Boda - Bika Dabo'. Par un jeu morphologique le premier nom désignerait le second. En définitive, ce brouillage se serait pour des besoins de l'anonymat et de modification de ce nom historique.

Révélatrice pour Bika Dabo, la relation de maître à disciple établit entre lui et Tiékoroni le désigne. Bras séculier de Tiékoroni, il a participé à la décolonisation de son pays. Loin d'être libre, celui-ci ne se sent pas en sécurité auprès de cette autorité. La dimension historique de ce personnage est perceptible dans la mesure où l'histoire s'appuie sur l'époque coloniale de son pays. 'Bika Dabo' est donc, en définitive, la mise par écrit de Biaka Boda. Mais personne n'est dupe pour croire au simple rôle de transcription ou de secrétaire que joue Kourouma. Ce dernier se serait permis, pour des besoins de l'anonymat de modifier ce nom historique.

Pour des besoins de la cause, Bika Dabo crée un effet de réel voire d'authenticité historique et en constitue un témoignage. Il est le reflet d'un personnage réel. Toute cette brouille par doublure éclaire ce Bras séculier de Tiékoroni qui a participé à la décolonisation de son pays. Révélatrice Bika Dabo, premier sénateur de l'Histoire de la Côte - d'Ivoire et l'un des collaborateurs d'Houphouët-Boigny par l'entremise de Tiékoroni. Il a vivement participé à sa décolonisation.

Il en va de même pour Philipio Yaco, Yekom et Djibé Lasidi qui sont des personnages certes créés par Kourouma mais qui ont leurs répondants dans le hors-texte, donc dans l'Histoire. Cette brouille est la même avec

Philipio Yaco :« *Le Secrétaire général du parti unique, le député Philipio Yaco, grand spécialiste du droit criminel, en tant que procureur de la République, au cours d'un procès à huit clos, condamne le prévenu à la peine capitale ou à la détention à perpétuité*»³¹.

Le pouvoir politique post colonial est celui de l'indépendance. Il est l'expression de la présence des leaders noirs dans son arène. Son accomplissement crée assez de complots. Et c'est à travers lui que ces problèmes se manifestent. Ainsi, Philipio Yaco désigne l'ex premier président de l'Assemblée nationale, sous feu Boigny. Condisciple de ce dernier, il agit sans pitié. Ainsi, des condamnations sont favorisées et dirigées par lui avec le soutien de Tiékoroni. Ce trait légitime et justifie ce rapprochement que l'on pourrait faire de Philipio Yaco à Philippe Yacé. Cette objectivité de ce qu'a été sa vie détermine sa lutte pour la justice. Le député Philipio Yaco voulait rompre toute forme d'injustice de l'administration coloniale.

Adeptes et bras séculier de Tiékoroni, il est la courroie de transmission de la politique de ce dernier. Au-delà de ce rôle d'intermédiaire et de médiation, son hostilité affichée rompt avec l'injustice. Sa position intransigeante persiste ce qui permettra au colon de le combattre. Cela ne fera que raviver son anticolonialisme et son esprit indépendantiste. Philipio Yaco serait Philippe Yacé, Yekom serait Mockey et Djibé Lasidi, Ladjé Sidibé. L'Histoire de la Côte-d'Ivoire révèle que ces trois personnages étaient des proches d'Houphouët-Boigny.

'Bika Dabo' n'est pas une simple transcription de Biaka Boda mais un besoin de l'anonymat. Toute cette brouille est révélatrice pour ce dernier de par sa doublure. Bras séculier de Tiékoroni, il a participé à la décolonisation de son pays. Loin d'être libre, celui-ci ne se sent pas en sécurité auprès de

³¹ Ahmadou Kourouma, *Op Cit.*, p. 189.

cette autorité. La dimension historique de ce personnage s'appuie sur l'époque coloniale et historique de son pays.

LES SOBRIQUETS, SYMBOLE DE COURAGE ET DE BROUILLE

Loin de représenter une fantaisie, le surnom est un moyen pour cacher l'identité et reste un fait constitutif majeur qui assume le refuge et la protection. 'Fa' est plein de contradiction et symbole des indépendances tronquées qui refuse l'anonymat : « (...), *l'Almamy, le « Fa », était le plus valeureux du Mandingue ; il avait le savoir, la stratégie et les moyens de vaincre les Français et les avait défaits sur plusieurs fronts. (...).*»³² Ce nom cité fait part de l'expérience de cet homme, contribuant à accentuer son statut. Toutefois, ce courage ne fait que rappeler et rapporter toute une société qui a connu le goût de la torture. Ce désenchantement de colère virulente affirme la révolte et la revendication de ce prince. En revanche, il fait part d'un certain courage d'affronter ce vice pour surmonter ce calvaire (injustices et préjudices).

Le passage est assez révélateur car le prince est atteint dans son amour-propre. En tant qu'être humain le degré de son aliénation éprouvé n'a pas de fin. Tout compte fait, il est un homme assujetti, privé de son droit le plus élémentaire et blessé dans sa dignité. Abusé par la politique du bourreau, relégué au rang d'animaux voire d'objets, il ne se lasse point de chercher à panser sa plaie. En tentant de reconstruire son intégrité et son autonomie identitaire, la douleur de Fama n'est pas comprise par ces blancs, auteurs de son malheur. A vrai dire, son effort renseigne les positions déployées en vue de mesurer les peines au détriment de l'humanité abusée, et ce, au nom d'une diplomatie inventée de toutes pièces.

³²Ahmadou Kourouma, *Op.cit.*, p. 25.

Kourouma évoque des noms des Chefs d'État de l'Afrique contemporaine autour desquels se dressent des constructions riches de sens. Pour leur composition, Kourouma ajoute un adjectif qualificatif (dictateur) interprétable comme la somme de toute souffrance, un composé de haine. Cette dénomination constitue tout un programme dans la mesure où le nommé n'existe que par et pour la haine. À ce propos, un qualificatif péjoratif a jalonné son règne de terreur et de colère. Par ailleurs, sa mauvaise réputation auprès de sa population fait de lui un appendice de la violence : « (...) *il l'a refilé à Compaoré, le dictateur du Burkina Faso* ». ³³ Conscient de cet état de fait et de son impunité, il agit selon son bon vouloir et ravale ses habitants au rang de sous homme avec la cité sous ses pieds. Dans ce passage en revue, il profite de sa position dont l'honnêteté est loin d'être évidente. Aussi, tout ce vice de déshonneur offense et l'homme vit dans l'incertitude, la misère et ne déroute pas dans cette rage de vaincre.

Cette autre appellation rattachée à la vie de guerre au Liberia et en Sierra Leone, fait de Taylor un être intéressé par les richesses du sous-sol de son pays. Ces zones de conflits suscitent, provoquent et entretiennent des actes négatifs. Cette mauvaise réputation auprès de sa population fait de lui un appendice de la haine. Ainsi, celui-ci a dominé et prouvé son monopole sur la cité. Dans ce passage en revue, ce dernier profite de sa position dont l'honnêteté est loin d'être évidente. Ce désespoir soutenu par la jalousie montre son caractère expulsif et égoïste. Aussi, tout ce vice de déshonneur offense et l'homme vit dans l'incertitude et la misère. Tout ceci a montré son approche du danger qui l'excite, le motive.

Une autre anthroponymie résulte tantôt de l'effet de caractérisation, tantôt de celui de détermination. L'on peut citer pour illustrer ce fait, ce chef de guerre, Charles : « *Qui était le bandit de grand chemin Taylor ?* » ³⁴

³³ Ahmadou Kourouma, *Op Cit.*, p 67

³⁴ Ahmadou Kourouma, *Op Cit.*, p 67

‘Le bandit de grand chemin Taylor’ est sémantiquement chargé et est produit sur deux désignations de nature différente. ‘Le bandit de grand chemin’ est une désignation de dégradation de sa personne alors que le complément de nom renvoie à lui, un des chefs guerriers du Liberia ‘ Taylor’. Cette indication nominale joue de la sorte le rôle de cadrage qui répond à un souci de son identité qui est hors la loi avec une arme férocité qui débouche sur la mort, l’inhumanité, l’animalité et l’anéantissement. Face aux réalités sociales orchestrées par ces vices, cette violation grossière de sa personne a servi ses intérêts. Ce chef guerrier est un homme intransigeant dont son objectif est d’assurer sa suprématie.

Ce comportement de ce leader est celui d’un dictateur. Référent historique, il a brisé les aspirations de son peuple sous le couvert de bourreau. Son simple nom inspire la terreur et le traumatisme. Les sentences les plus inimaginables sont devenues un horrible spectacle ordinaire. Comme tous les dictateurs le sont pour leur peuple, il le soumet. Par ailleurs, cette ambiguïté mêle la haine et la tuerie pour dévaloriser l’être. Par ailleurs, Kourouma produit des noms en associant des adjectifs et des noms en anglais. Pour ‘Small soldiers’, ce surnom renvoie à l’audace, à la cruauté et de la folie, toutes choses qui débouchent sur la mort. Avec cette dénomination relative à la guerre, l’auteur parodie le comportement de ces tous petits qui se revolent face à la violence et à l’inconscience des dirigeants. Avec eux, l’accent est mis sur la force faisant leur promotion.

Le surnom, tant du point de vue de son fonctionnement que de sa signification, phagocytent la personnalité de ces enfants afin d’accéder à un nouveau comportement. Tentant de paraître, il vit sous l’effet de la drogue, de contradiction, de complots qui sont des maitres mots. Ces sobriquets font suite à leur bravoure, c’est d’ailleurs ce qui exprime leur disponibilité à s’associer à n’importe quel chef de guerre. Nommés dans cet emploi, ils sont impitoyables, sans modèles, sans affection. Le surnom est une stratégie pour cacher l’identité. Assez de personnes l’utilisent comme si elles voulaient fuir

leur ombre. Loin de représenter une fantaisie, il a une portée créatrice capitale. Bouleversés et blessés, ils ont une revanche à prendre sur la vie et les conditions qu'elle offre. Ce sont des sobriquets qu'ils ont mérités après avoir démontré leur bravoure et leur rage. C'est d'ailleurs ce qui exprime leur disponibilité à s'associer à n'importe quel chef de guerre. Nommés dans cet emploi, ils sont impitoyables, sans modèles, sans affection, ils rançonnent et commettent des crimes : « *Le vrai nom de Johnny la foudre était Jean Bazon. (...)* ». ³⁵

Prêts à brutaliser, Johnny la foudre a une idée de lui-même et reste cette incarnation de vices. Cette attitude fait de lui un être qui a une revanche à prendre sur la vie et les conditions qu'elle offre. Son dire est révélateur de l'aigreur dont il fait preuve à l'endroit de son peuple. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait tout ce surnom. Pendant les guerres tribales, cet enfant soldat est connu pour sa brutalité et sa sottise. Il agit sans pitié, sans compassion, automate, des machines sur ordre des chefs. Sa présence en un lieu est synonyme de cette répression et d'arrestation. En effet, ce sobriquet est mérité après avoir démontré sa témérité ou sa hargne. Tous unis pour et par la même cause, il se défend contre ce sort. Maître absolu, rien ne le résiste. Galvanisé par les seigneurs de la guerre, ses faits et gestes sont légitimés et approuvés. Cet encensement le pousse pour qui tuer est un plaisir. La sale besogne de raser les villages par les rafales et par le feu est une autre façon de se faire valoir.

Ce pseudonyme qui lui est attribué, en fonction de sa fougue, est une autre façon de prouver sa bravoure. Cette attitude a un effet, tant sur le mental qu'au niveau physique, social et culturel. Dans le même ordre, l'on assiste à la résurgence d'une race des plus intransigeantes et radicale. Voire une prolifération de ces barbares. Exemples patents du spectre de l'horreur,

³⁵ *Ahmadou Kourouma, Op.cit., p. 184*

prêts à brutaliser sont Sosso La panthère, Tête brûlée et Siponni La vipère, Cette incarnation de vices fait d'eux des êtres qui ont une revanche à prendre sur la vie. Leur dire est révélateur de l'aigreur dont ils font preuve à l'endroit de leur peuple. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait tous ces surnoms.

Pendant les guerres tribales, les enfants soldats sont connus pour leur brutalité et leur sottise. Ils agissent sans pitié, sans compassion, automates, des machines sur ordre de leurs chefs. Leur présence en un lieu est synonyme de cette répression et d'arrestation. En effet, ces sobriquets sont mérités après avoir démontré leur témérité ou leur hargne. Tous unis pour et par la même cause, ils se défendent contre leur triste sort. Ils sont les maîtres absolus à qui rien ne leur résiste. Galvanisés par les seigneurs de la guerre, leurs faits et gestes sont légitimés et approuvés par ces derniers. Cet encensement les pousse pour qui tuer est un plaisir. La sale besogne de raser les villages par les rafales et par le feu est une autre façon de se faire valoir. Ce camouflage s'inscrit de fait dans cette dynamique extrait de la réalité historique. Elle est donc à la fois des personnages de papier et des êtres identifiables. En somme, c'est un creuset d'actes pour écrire et exposer l'actualité d'une Afrique en feu.

Johnny la foudre a été relégué au rang des inhumains qui exprime sa volonté de revisiter l'arbre de la haine. Par ce nom en référence à sa brutalité, sa lutte devient ainsi une forme d'insurrection bouillonnante. Son caractère est une façon pour lui de défendre ses intérêts. Dans l'ensemble, Johnny la foudre récré les mêmes attitudes que Jean Bazon qui cherche à survivre grâce à son comportement peu catholique. Cet enfant soldat s'inscrit au cœur de la lutte et il a une revanche à prendre sur la vie et les conditions qu'elle lui offre. Cette manière de se faire valoir l'inspire et détermine sa bravoure. Cette incarnation de spectre de l'horreur, de vices a fait de lui un être galvanisé par ces seigneurs de la guerre. Son dire est révélateur de l'aigreur dont il fait preuve. Cet enfant soldat est connu pour sa sottise et agit sans pitié, sans compassion, sur ordre des chefs.

Utilisé comme arme infaillible pour tuer, ce sobriquet ' Johnny la foudre' est un drogué sans état d'âme. Ce surnom est à la mesure de l'atmosphère dans laquelle il baigne. Il accède à un monde nouveau qui autorise la tuerie. Sous l'effet de la drogue et le souci de justifier son surnom. Cet enfant-soldat, orphelin, n'a jamais accordé à ses semblables les mêmes possibilités que lui. Les contradictions, les complots multiples sont ses maîtres mots. On comprend l'inhumanité et l'animalité que transpire ce surnom. Ce pseudonyme qui lui est attribué, en fonction de sa fougue, est une autre façon de prouver sa bravoure. Cette attitude a un effet, tant sur le mental qu'au niveau physique, social et culturel.

Pour le cas de Sékou, « *Lui, Sékou Ouédraogo, le terrible, c'est l'écolage qui l'a eu (...)* »³⁶, cet emploi du champ lexical, 'le terrible' traduit l'état d'âme de ce dernier. Élevé au rang de méchant, ce lien 'Ouédraogo - terrible' fait découvrir ce vocabulaire en rapport avec la violence. Cette assimilation met en relief sa puissance, son degré de colère et surtout son affront qui ne s'accommode pas aux autres. Toute une raison suffisante pour dominer. Cette idée de force est la haine qui exprime son caractère, loin de l'amour. Son entêtement, sa témérité et son orgueil traduisent cette colère.

Pour l'accession à l'indépendance des colonies en Afrique, des choix politiques ont été faits. Ces derniers ont davantage maintenu les peuples dans la servitude. Ainsi, sur le continent, cette divergence idéologique se réduisait au leadership. Chacun, voulant être le porte flambeau de l'Afrique, fonde sa rivalité qui est la preuve de cette opposition : « *L'homme en blanc et Tiékoroni se combattirent sur tous les fronts, par tous les moyens : les injures, les armes les services secrets dans toute de dictateur cruel. (...)* »³⁷. Cet extrait parle alors de rivalité et manifeste une opposition qui paraît parfois démesurée, surtout lorsqu'il évoque des réalités sociales en effervescence. Par ailleurs,

³⁶ Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé*, Seuil, Paris, 2000, p 116

³⁷ Ahmadou Kourouma, *Op.cit.*, pp 162 - 164

des injures viennent consolider plusieurs pulsions et sentiments. Cette déception face à la vie sociale et culturelle mais aussi politique en Afrique, avoue l'échec de la démocratie aux lendemains des Indépendances et traite du totalitarisme au service des dictatures.

Ainsi, la démocratie se lit comme un guet-apens pour les peuples africains et se transforme en mirage ou encore en rêve brisé sous le règne de ce réseau de malfaiteurs politiques et sous le signe de la déloyauté. Désormais, tout est devenu matière à contestation car les lois qui régissent la société africaine y paraissent infondées, notamment en termes de justice, puisque l'homme est devenu, avec certitude, sujet à la persécution physique et psychologique. Au vu de ce qui précède, personne ne peut se projeter et s'identifier sans peine comme étant dépourvue de toute notion de civisme et même d'humanité, surtout quand il évoque son dédain de voir ses concitoyens célébrer l'exécution de leurs semblables voire de leurs frères de sang. Le tout est dit dans une logique qui explique l'état de désespoir, une sorte de malédiction qui pèse sur le personnage et sur le pays tout entier car cette terre natale est celle de « *Bordel au carré* ». ²⁵¹

Cette vision négative qui croule sous la guerre tribale est une période des malaises liés à la pression ou l'homme en blanc et Tiékoroni apparaissent comme des rivaux. D'ailleurs, ils se plaisent à s'affronter et chacun veut s'affirmer, non de façon gratuite. En démontrant une part active de leur conduite, ils sont à la pointe de leur immoralité qui ne souffre d'aucune contestation. L'homme en blanc qui a cessé de plaire est relégué souvent au second plan au profit de Tiékoroni. Leurs discordes sont ces coups bas ou autres manigances pour se faire une place dans le cœur de leurs compatriotes. Cette gestion des indépendances va permettre des positions différentes. Celle de N'kountigui est de briser toute collaboration avec les Blancs au profit des intellectuels africains. Ce refus exprime cette rupture de ban de subordonner son Pays et ses Concitoyens.

En prenant l'exemple de plusieurs pays africain, l'ampleur des problèmes rencontrés et les nouveaux défis a relevé au lendemain des indépendances étaient en contradiction avec les moyens dont ils disposaient. Ces deux idéologies (le bloc de l'Est incarne l'idéologie communiste et celui de l'Ouest le capitaliste est un symbole probant de l'idéologie occidentale. Ainsi, dès les indépendances, les dirigeants ont opté des systèmes différents afin de conduire les affaires du pays. Sur la scène politique, la présence de l'homme en blanc n'occulte pas outre mesure son refus. « (...) *L'homme en blanc fut socialiste et eut l'encensement, l'admiration et le soutien de l'Est ; Tiékoroni, capitaliste, disposa de ceux de l'Ouest. (...). Tous les affamés de la République des Monts, tous les affamés de l'Afrique de l'Ouest se dirigent vers la République des Ébènes de Tiékoroni, terre de paix et d'accueil des réfugiés. On ne vit aucun homme de la République des Ébènes voulant rallier la République des Monts, le pays de la dignité du Nègre. (...)* »³⁸

Au demeurant, il est difficile de parler de lui et éviter la question politique, consolidée par l'Est, communiste. Ayant pris le soin de tout gérer seul, il adoptait, par ailleurs, des comportements qui, de toute évidence, nuisait aux intérêts des occidentaux. Dans cette Afrique des dictatures, N'kontigui Fondio et Tiékoroni se ressemblaient le plus dans leur façon d'agir et leur pays respectif rimait et restait confondue en eux. À l'instar de la République du Nikinai, N'kontigui Fondio a opté pour le régime socialiste, prônant ainsi, une politique d'association des richesses. Partisan de l'intégrité, de l'authenticité, de la dignité et de l'identité africaine, il scelle sa position vis-à-vis de la destinée de son pays et cautionne ce refus d'être un suppôt. En cela, isolé et attaqué, il martèle et signe son autonomie.

La vision de celui-ci a pris certainement une tournure différente de celle de Tiecoura, de part même sa nature, d'autant plus que chaque expérience est unique. Dans ce cas cette stratégie est profitable à ses

³⁸ Ahmadou Kourouma, *Op Cit*, pp 162 - 164

compatriotes avec l'emploi de la main-d'œuvre locale (des ressources humaines) exploitables. Ce régime a encouragé l'émancipation de sa nation considérée comme sous-développée. Sékou Touré a mené de longues guerres contre cet état de fait. Alors, il a créé le motif de cette alliance salutaire, qui serait capable de les libérer de ce joug. Toutefois, ce qui nous intéresse le plus, ce sont les phénomènes postcoloniaux qui se sont développés à l'ère des Indépendances et qui sont pratiquement communs à toutes les anciennes colonies.

Il s'agit du modèle totalitaire qui a livré la société africaine à une errance identitaire douloureuse et qui a affecté sa capacité d'insubordination, en la livrant à la corruption ou encore aux contraintes des chaînes idéologiques et autres. C'est ici même que prend sens la mission difficile de ce leader, gage militantisme fondé sur un fort instinct patriotique et un brin de résistance souvent incompris, dans le but de préserver sa société des menaces de la perversion. Contrairement à Tiékoroni qui favorise ses relations avec ces Européens, ce ton âpre et décisif de N'kountigui Fondio ouvrait les voix de la liberté de son pays. De cette indépendance, il en ressort le défi aux Occidentaux et aux bénits oui, oui africain qui scelle son sort. Ayant accédé à l'échiquier politique, son divorce idéologique, quant à l'Afrique est décisive et rien ne cache sa position de présider lui-même le destin de sa patrie.

Cette collaboration est la plupart du temps interdite par la désobéissance, la discordance voire d'antagonismes. Tous ont assigné un rôle d'engagement politico culturel, cependant cette vision des faits a connu des mouvements évoluant dans le sens de la rupture face à l'Occident. Cet attachement à ses racines lui permet de s'attaquer aux labels de supériorité initiés et instaurés par les régimes. Si Tiékoroni pense que N'Kountigui Fondio manque d'ambition, il a eu en face de lui ce leader qui a son mot à dire quand il s'agit de l'Afrique. Partisan de l'intégrité, de l'authenticité et de l'identité africaine, il se refusait à la vassalisation de son pays à la France. Il était obsédé par cette idée d'indépendance qui le fait entrer dans l'Histoire

des guides politiques. Toujours dans le même élan, avec les indépendances et le départ des colons, la réputation de Tiékoroni était importante dans ses faits et être. Aussi, l'on brandit l'exploit des aides financières et matérielles de la métropole. Ce grand rendez-vous va définitivement sceller le sort de N'kountigui Fondio.

De facto, l'environnement socioéconomique n'a cessé de se confirmer et l'influence française, tout en changeant de forme et d'esprit, n'a cessé de gagner du terrain. Désormais, il sera question d'une coopération, support indiscutable du développement de presque tous les États d'Afrique. Cette coopération bilatérale concernait tous les aspects de la vie (domaine économique, politique, militaire). Au nom de cette relation, les matières premières de ces pays libres sont spoliées. Tiékoroni a toujours revendiqué l'esprit d'ouverture sur le monde extérieur en vue de se faire des amis. En effet, son enthousiasme comme son espoir ont pu acquérir ces vertus sans censure encore moins de mépriser la mésaventure coloniale. Il l'a reconnu sous un ton mélodique l'exaltation légendaire de son appartenance.

Par ailleurs, les rapports de Tiékoroni avec la Métropole, ressort qu'il est un leader acheté, maintenu au pouvoir. Alors, il se comporte comme eux, bien qu'étant noir. Cet état d'esprit favorise leur choix politique, les rapports de leurs différents États et les effets de cette désunion. En réalité, au-delà de l'idéologie (des faits), les liens que Tiékoroni entretiennent sont fructueux et rendent compte des situations socio politiques en Afrique et même le quotidien de ces derniers. Cette mutation qu'a connu la République des Ébènes, marquée par la prise en main de sa destinée par ce leader est accompagné de tableau de joie.

Quant à son adversaire, le port du boubou nie les pratiques vestimentaires occidentales (le costume trois pièces). Cette troque est un retour aux sources, un refus de l'assimilation et une revalorisation africaine. Cet attribut est significatif du désir de rompre avec les autres pratiques et de se fondre dans son peuple. Au-delà d'une simple revendication, il est un

emblème et un instrument de lutte idéologique. Foncièrement opposé au colonialisme. L'homme en blanc s'insurge contre cet emprunt culturel. Se faisant le garant de cette culture, il marquait déjà la politique. Contrairement à l'homme en blanc, « (...), *le colonel Papa le bon avait le droit de vie et de mort sur tous les habitants. (...)* ». ³⁹

Nommer ce personnage 'le colonel Papa le bon' s'avère une ironie paradoxale avec une projection politique. Le pouvoir politique exerce Derrière ce nom se cache cette mauvaise réputation auprès de sa population. Cet appendice de haine est la preuve de son image ternie dans cette zone du Liberia. Conscient de cet état de fait et de son impunité, son bon vouloir ravale ses habitants au rang des sous homme. Dans ce passage en revue, ce dernier profite de sa position dont l'honnêteté est loin d'être évidente met en éveil cet esprit de domination.

Le nom aussi est comme une métaphore animale sous laquelle se dévoile la nature humaine qui s'inscrit bien dans la logique du personnage. « (...) *était le chef de la ville et de la région et surtout le coq de la ville. (...)* ». ⁴⁰ Que se plaît à rappeler le colonel Papa le bon aux autres personnes indique que le fait anthroponymique est à ce niveau, l'expression de la puissance de l'appelé. Chargé d'agressivité, de violence et de capacité de nuisance, ce nom est plutôt la marque de la domination du personnage qui domine tout scellé de toute sa notoriété.

Ce chef de guerre qui sait l'impact de son appellation n'existe pas à exprimer à travers ses actes. Sur le plan de sa composition, la dénomination 'le *coq de la ville*' est un sobriquet qui fait penser à tous ces dictateurs. L'allusion faite au 'coq' fait état de son rayonnement, preuve de sa domination et de son monopole sur la cité. Cette périphrase 'le coq de la ville' développe la métaphore de la basse-cour et par ricochet ce chef de guerre.

³⁹ Ahmadou Kourouma, *Op Cit.*, pp 69-.73

⁴⁰ Ahmadou Kourouma, *Op Cit.*, p 73.

Ce lien étroit entre lui et le grand ensemble de la cité est une façon concrète de son influence. Celui-ci profite de sa position alors, il met en éveil son esprit de domination, de manque d'affection qui a fait de lui un être sans cœur. Ennemi et adversaire de tout contrevenant, cette figure de guerre s'oppose farouchement à tout. Lui à qui on s'adresse comme ' le bienfaiteur' le colonel Papa le bon, l'homme au cœur d'ange se met au service de ces enfants.

CONCLUSION

Les pays décolonisés ont leurs langues nationales reléguées au second plan au profit de celles dites officielles comme le français ou l'anglais. Or, tous, nous savons que les langues sont des richesses culturelles car c'est par elles que des valeurs socioculturelles sont transmises. Ahmadou Kourouma a compris, c'est pourquoi il intègre sa langue maternelle (le malinké par extension dioula) dans ses écrits. Toute cette idéologie sous-jacente s'appuie sur cette langue du terroir, pour traduire les réalités négro-africaines.

Comme les autres romanciers, l'auteur fait la part belle à sa culture et tradition qui cohabitent avec les langues : « les négro-africains écrivent en français, en anglais, en espagnol ou en portugais, déclare-t-on toujours. C'est que ces Africains ne font jamais totalement table rase de leur origine linguistique. On retrouve dans leurs œuvres de page en page, de chapitre en chapitre, des passages entiers en langues maternelles »⁴¹.

Kourouma donne forme à sa passion d'écrire, à partir de la littérature écrite et de celle dite orale. Ce lien littéraire est source de son invention et de sa création qui a connu son essor en Afrique subsaharienne. Son écriture

⁴¹J. P. Makouta M'Boukou, *Introduction à l'étude du roman négro-africain de langue française*, Abidjan, NEA, 1980, p. 267.

transgresse les codes normatifs, les frontières grammaticales entre écriture et oralité. Cette montée de la tradition et de la créativité moderne manifeste une écriture héritée des préceptes africains et concepts occidentaux.

La particularité de cette langue d'écriture est calquée sur ce 'parler de rue', marquée par son caractère composite. Cette posture linguistique s'invite au débat autour de la langue d'écriture qui opte pour sa décolonisation. « [...] *L'usage d'une langue étrangère ne permet pas toujours de traduire de la meilleure façon ce qu'on ne ressent ni d'exprimer de manière adéquate ce qu'elle ne connaît pas. Cette difficulté conduit les romanciers à user d'africanismes ou employer des mots et des tournures de leurs langues maternelles* ». ⁴²

C'est à travers les mots étrangers que l'auteur retrouve sa véritable sensibilité. Elle apparaît comme une réponse aux questions qui tendent à valoriser le monde de l'auteur, les richesses culturelles de nos langues nationales, sa culture d'origine. Cet ancrage culturel.

Ahmadou Kourouma utilise de nombreuses interférences en procédant à des traductions. Ce qui rend aisé la lecture et permet au lecteur de s'imprégner du sens du texte. Par ailleurs, ces traductions visaient des niveaux de destinataire parmi lesquels nous avons un lecteur non africain, un lecteur africain non-locuteur du dioula/malinké et un lecteur africain locuteur du dioula/malinké.

L'ensemble de ces usages d'interférences assume des fonctions esthétiques, assure une revalorisation des langues africaines et donne au texte un enracinement géoculturel. De ce point de vue, le mérite de nous faire découvrir une technique d'écriture, une esthétique se traduit par ce mélange

⁴² H. Sandwidi, « *L'esthétique négro-africaine dans le roman burkinabé* », *Annales de l'Université de Ouagadougou, 1^{er} Colloque International sur la littérature Burkinabè*, p. 232.

de langues, la saisie de l'ancrage culturel véhiculé par les différents mots étrangers inscrits dans le discours du roman. Cela aboutit permet d'enrichir des éléments de l'univers géographique, identitaire et culturel.

L'esthétique concoure-t-elle à une revalorisation de langues ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Kourouma A., *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Le Seuil, 1998.

Kourouma A., *Allah n'est pas obligé*, Paris, Le Seuil, 2000.

Kourouma A., *Les soleils des Indépendances*, Paris, Le Seuil, 1970.

Kourouma A., *Monnè, outrages et défis*, Paris, Le Seuil, 1990.

Kourouma A., *Quand on refuse on dit non*, Paris, Le Seuil, 2004.

Kane M., *Roman africain et tradition*, Abidjan, NEA, 1982.

Kester E., « De l'oralité dans le roman africain », *Revue Peuples noirs, Peuples africains*, 24, novembre-décembre 1981,

Kimoni I., *Destin de la littérature négro africaine ou problématique d'une culture*, postface de Kalanda Mabika, Kinshasa, PUZ / Sherbrooke, Naaman 1975, 270 p.

Kotchy N. B., « Retour aux sources dans la littérature négro-africaine », *Présence africaine*, 76, 4^e trimestre 1970,

Makouta M'boukou J. P., *Introduction à l'étude du roman négro-africain de langue française*, Abidjan, NEA, 1980.

Paré J., *Écritures et discours dans le roman africain francophone postcolonial*, Ouagadougou, Kraal, 1987.

Prieur J.-M. et Pierra G., « *Langues en contact, théorie du sujet et écriture* », *Traverses*, 0, série langages et cultures, 1999,

Sandwidi H., « L'esthétique négro-africaine dans le roman burkinabé », *Annales de l'Université d'Ouagadougou, 1^{er} Colloque International sur la littérature burkinabè*, numéro spécial décembre 1988,

Sonfo A., « Le roman : essai d'esthétique romanesque », *Colloque sur la littérature et l'esthétique négro-africaine*, Dakar, NEA, 1979,

Tine A., « Notes sur la Problématique des littératures nationales », *Annales de l'Université d'Ouagadougou*, numéro spécial, décembre 1988.

Zalessky M., « La Francophonie par les textes », *Diagonales*, EDICEF, Paris, 1992 estre 1970.

**PRODUCTION ET GESTION DES DECHETS DE MASQUES
JETABLES ANTI-COVID-19 DANS LES COMMUNES D'ADJAME
ET DE COCODY A ABIDJAN**

BODOU Yao

Docteur en sociologie de l'environnement

Yaobodou2@gmail.com

RESUME

Les déchets des masques jetables anti-covid-19 représentent un risque potentiel pour la santé humaine, animale et végétale. L'objectif de cette étude est d'analyser les pratiques de gestion des masques jetables par les populations des communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan.

La méthodologie utilisée repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative. Les résultats de cette étude révèlent que tous les masques jetables anti-covid-19 utilisés dans les communes d'Adjamé et de Cocody ne sont pas biodégradables. La nature des composantes de ces masques et leurs différents constituants permettent de confirmer l'impact écologique de ces masques au niveau sanitaire et environnemental. La dégradation de ces masques aussi lente soit-elle favorise la pollution chimique des sols et des eaux. Les attitudes et représentations des populations dans la gestion des masques jetables constituent des facteurs déterminants dans la gestion de ces « nouveaux polluants ».

Mots clés : masques jetables, composantes, biodégradable, impact écologique potentiel.

ABSTRACT

Waste from disposable anti-covid-19 masks represents a potential risk to human, animal and plant health. The objective of this study is to study the potential ecological impact of disposable anti-covid-19 masks on the city of Abidjan.

This study was conducted in the city of Abidjan. The methodology used is based on a quantitative approach. Disposable masks have been characterized.

The results of this study reveal that all the disposable anti-covid-19 masks used in the city of Abidjan are not biodegradable and that a large amount of waste from these masks is produced daily. This quantity of waste is poorly managed and ends up in inappropriate places (sewerage networks, streets, brush, green space, lagoon, sea, etc.). As a result, waste from disposable anti-covid-19 masks is a source of potential ecological impact for the city of Abidjan.

Keywords : disposable masks, components, biodegradable, potential ecological impact.

1. Introduction

Depuis l'avènement de la Covid-19, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a proposé plusieurs types de masques pour freiner la propagation du virus. Il s'agit essentiellement des masques médicaux, des masques de protection respiratoire (filtrants) de différents niveaux de performances comme les Pièces Faciales Filtrantes 1, 2 et 3 ou FFP1, FFP2 et FFP3 ; N95 ; KN95 et des masques non médicaux (masques en tissus, masques artisanaux). Face à la gravité de la situation, le besoin de masques

jetables a fortement augmenté au point d'en être les plus populaires et les plus utilisés par les populations (Poireault, 2020).

Si un chiffre exact n'est mentionné sur le nombre de masques utilisés mensuellement dans chaque pays de la planète, on note qu'il y a beaucoup de convoitise en période de confinement ou de deconfinement et parfois même des ruptures de stocks (Hondelatte, 2020). Selon les estimations d'un chercheur de Scietec Daily, l'utilisation des masques dans le monde atteint 129 milliards de pièces chaque mois (Lafon, 2020).

La promotion du port de masque comme moyen pour ralentir la propagation de la Covid-19 a conduit à une augmentation extraordinaire de la production de masques jetables. La conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), estime que les ventes mondiales totaliseront 166 milliards de Dollars en 2020 contre 800 millions en 2019 (ONU, 2020).

Selon l'OMS, la durée d'utilisation d'un masque jetable est de quatre heures (4h) ou plus selon le type de masques. Après leur utilisation, ces masques se retrouvent sur les trottoirs, le long des plages ou encore dans les parkings, la méditerranée en Italie, en Espagne, en France, etc. (Lafon, 2020). De ce fait, les pratiques et attitudes de gestion des déchets des masques jetables favorisent une pollution environnementale. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU, 2020), 75% de masques utilisés, ainsi que d'autres déchets liés à la pandémie de la Covid-19 se retrouvent dans les décharges ou flottent sur les mers. Les conséquences potentielles sont donc constituées de risques de santé publique des masques usagers infectés et le brûlage à l'air libre ou l'incinération incontrôlée des masques conduisant à la libération de toxines dans l'environnement et la transmission de maladies aux humains (ONU, 2020).

Ces attitudes et pratiques de gestion des déchets de masques jetables se retrouvent dans les pays en voie de développement et particulièrement en Côte d'Ivoire déjà éprouvée par la gestion des ordures ménagères depuis les années 1990 (Kouassi, 2012 ; Adoffi, 2013).

A Abidjan, on retrouve ces masques dans les réseaux d'assainissement, sur les trottoirs, les parkings, le long des murs, les espaces inhabités ou dans la nature, dans les gares routières et arrêts de bus, etc. Les causes de cette situation sont entre autres l'ampleur de la pandémie, la psychose, l'ignorance de leurs conséquences écologiques (Bourdier, 2020).

Dans les centres hospitaliers, la question des déchets des masques jetables est prise en compte par les dispositions des Plans Nationaux de Gestion des Déchets Médicaux (PNGDM, 2009-2011) et le code de l'environnement.

Si le problème semble être pris en compte à l'hôpital, la difficulté réside au tri effectif des déchets et à l'incinération de ces masques classés dans la catégorie 2b au regard de l'état et de la disponibilité des incinérateurs. Les autorités ivoiriennes ont mis l'accent sur la sensibilisation des populations au respect des mesures préventives et curatives concernant la covid-19.

A cela, il faut ajouter l'insuffisance dans la réglementation de la gestion des ordures ménagères et assimilées dans la mesure où il n'existe pas encore de loi spécifique à la gestion des ordures ménagères en Côte d'Ivoire (Adon, 2010). De ce fait, les déchets des masques jetables semblent être considérés comme des déchets ordinaires par les autorités et les populations.

Le premier cas de covid-19 a été déclaré à Abidjan le 11 mars 2020. Cette situation a favorisé une psychose généralisée, la mise en place des mesures sécuritaires et sanitaires notamment un couvre-feu, le confinement du « grand Abidjan » d'Avril à Mai 2020, le port obligatoire de masque par la population, etc. (gouv.ci, 2020). Le gouvernement ivoirien a commandé 269 millions de masques pour gérer cette pandémie (gouv.ci, 2020). Dans cette situation, ce sont de milliers de masques qui ont été et continuent d'être utilisés quotidiennement par les populations à Abidjan dans les domiciles, les services et autres domaines d'activités.

Le taux de port du masque était de 97,3% dans la première semaine du mois d'Août 2020 selon le représentant de la police nationale (aip.ci, 2020).

La question qui se pose est de savoir comment les masques usagers sont gérés dans la ville d'Abidjan en général et particulièrement par les populations à Adjamé et de Cocody ?

Cette question suscite d'autres interrogations :

- quels sont les types de masques jetables utilisés par les populations à Adjamé et de Cocody ?
- quelles sont les pratiques des populations dans la gestion des déchets des masques jetables à Adjamé et de Cocody ?
- comment les populations se représentent-elles les déchets des masques jetables à Adjamé et de Cocody ?

L'objectif de cette étude est d'analyser les pratiques de gestion des masques jetables par les populations des communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan.

2. Méthodologie

2.1. Le site d'étude

Cette étude s'est déroulée dans deux (02) communes de la ville d'Abidjan. Il s'agit des communes d'Adjamé (moyen standing et commercial) et de Cocody (haut standing).

Un quartier a été choisi au nord-sud-est-ouest et centre de chaque commune. De ce fait, cinq (05) quartiers ont été choisis dans chacune des deux communes. Ce sont :

A Adjamé : Williamsville 3 (nord), Dallas (sud), Paillet (est), Sodecifiltisac (ouest) et Bracodi (centre) ;

à Cocody : Djibi (nord), Blockauss (sud), Génie 2000 (est), Aghien (ouest) et Palmeraie (centre).

2.2. Les participants et l'échantillonnage

2.2.1. Les participants

L'étude a identifié les populations cibles suivantes : toute personne résidant dans les cinq (05) quartiers de chaque communes choisies, âgée de plus de 18 ans et portant un masque jetable.

2.2.2. L'échantillonnage

En l'absence de données sur la population des communes d'Adjamé et de Cocody qui portent les masques jetables, l'échantillonnage accidentel a été utilisé à cause de l'accessibilité ou de la disponibilité des porteurs des masques jetables. Il a consisté à interroger les personnes portant un masque jetable et disposées à répondre au questionnaire. 200 personnes ont été interrogées soit 100 personnes par commune dont 20 personnes par quartiers.

2.3. Les techniques et instruments de collecte des données

Les approches qualitatives (recherche documentaire et observation directe) et quantitatives (questionnaire) ont été mobilisées.

A l'aide de fiches de lecture des recherches sur internet, ont été consultées. L'étude a été l'occasion de se rendre dans ces deux communes à l'aide des grilles d'observation et d'interroger les personnes qui ont porté un masque jetable. Les personnes ont été interrogées sur leurs lieux de travail, à domicile, aux marchés ou supermarchés, aux arrêts de bus, dans les bus, etc. Un questionnaire a été adressé aux personnes âgées de plus de 18 ans résidant dans les quartiers choisis à Adjamé et à Cocody et disposées à répondre au questionnaire. Dans l'administration du questionnaire, quatre (04) personnes portant des masques jetables ont été interrogées dans les zones (nord-sud-est-ouest et centre) de chaque quartier.

2.4. Analyse et interprétation des données

Les données issues des questionnaires ont été traitées avec le logiciel SPHINX PLUS version 5. La méthode dialectique a été utilisée pour analyser les résultats de cette étude. Elle a permis de faire ressortir l'impact des pratiques de gestion des déchets de masques jetables des enquêtés sur l'environnement et la santé.

Le cadre de référence de cette étude est la psychosociologie de l'environnement. Cette théorie a permis d'analyser les représentations, les perceptions, les attitudes et les pratiques des populations concernées par cette étude dans la gestion des déchets des masques jetables.

3. RESULTATS

3.1. Typologie des enquêtés et des masques jetables utilisés

3.1.1. présentation des enquêtés

Tableau n° I : **caractéristiques sociodémographiques et connaissances des populations à la gestion des masques jetables dans les communes d'Adjamé et de Cocody**

Caractéristiques sociales des populations		Valeurs en pourcentage (%)
Tranche d'âge	[18-27[26
	[28-37[25,5
	[38-47[24,5
	[47 et plus [24
Sexe	Homme	55,5
	Femme	44,5
Niveau d'instruction	Non instruit	11
	Primaire	11,5
	Secondaire	40
	Universitaire	37,5
Profession	Sans emploi	22
	Agent du privé	13
	Profession informelle	25,5
	Fonctionnaire	22,5
	Autre	16
Formation ou information à l'utilisation des masques jetables	Oui	82,5
	Non	15,5
Formation ou information à la gestion des déchets masques jetables	Oui	78
	Non	22

Tableau n° II : suite des caractéristiques sociodémographiques et connaissances des populations à la gestion des masques jetables dans les communes d'Adjamé et de Cocody

Caractéristiques sociales des populations	Réponse	Valeurs en pourcentage (%)
Connaissance des effets néfastes des déchets des masques jetables sur les réseaux d'assainissement	Oui	59
	Non	29
Connaissance des effets néfastes des déchets des masques jetables sur les espèces aquatiques	Oui	94
	Non	3,5
Connaissance sur la pollution chimique des sols et eaux de surface par les déchets des masques jetables	Oui	65,5
	Non	6,5
Connaissance des effets néfastes des déchets des masques jetables sur la santé des population	Oui	99
	Non	1

Les populations rencontrées au cours de cette enquête sont en majorité des hommes (55,5%), âgés de 18 à 48 ans et plus. La grande majorité de cette population est instruite (89%), 82,5% a été formée ou informée à l'utilisation des masques jetables et 78% est informée de la gestion des déchets de ces masques (Tableau I).

En outre, la grande majorité des enquêtés a une connaissance de l'impact des déchets de ces masques sur l'environnement et la santé des populations. En effet, 59% de cette population pensent que les déchets des masques jetables ont des effets néfastes sur les réseaux d'assainissement, 94% pensent qu'ils ont des effets néfastes sur les espèces aquatiques, 99% y voit

un potentiel danger pour la santé des populations et 65,5% une source de pollution chimique des eaux de surface et du sol.

Différents masques jetables sont utilisés par les personnes enquêtées dans les quartiers des communes d'Adjamé et de Cocody, choisis pour cette étude.

3.1.2. présentation des masques jetables utilisés par les enquêtés

Les masques jetables utilisés par les populations interrogées sont variés, ce sont : les masques chirurgicaux (95,5%), les masques de protection : FFP1 (0,5%), les masques FFP2 (2%), les masques N95 (1,5%) et les masques KN95 (13,5%).

Presque toutes les personnes interrogées portent les masques chirurgicaux, les masques de protection sont portés par les fonctionnaires et les agents du privé. En effet, un fonctionnaire interrogé porte le masque FFP1, quatre (04) le masque FFP2, trois (03) le masque N95, vingt-cinq (25) le masque KN95 dont cinq (05) retraités. Il n'y a que deux (02) agents du privé qui portent le masque KN95.

*Production et gestion des déchets de masques jetables anti-covid-19
dans les communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan*

Ces photos ci-dessous présentent des exemples de masques jetables portés par les populations rencontrées.



Photo n°1, 2 masques chirurgicaux



Photo n°2, 2 masques FFP1



Photo n°3, 2 masques FFP2



Photo n°4, 2 masques KN95



Photo n°5, 2 masques N95

3.1.3. Caractérisation des types de masques jetables portés par les populations

La caractérisation des masques a consisté à déterminer les différentes composantes de chaque masque pour en faire la typologie puis à les quantifier.

La quantification a consisté à peser les composantes de chaque masque à l'aide d'une balance numérique de précision. Il existe deux étapes dans la caractérisation des masques jetables : il s'agit de la typologie et de la quantification.

3.1.3.1. Typologie des masques jetables

3.1.3.1.1. Masques chirurgicaux

Les masques chirurgicaux sont des masques qui sont destinés à éviter la projection vers l'entourage de gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Le masque médical protège celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. Il ne protège pas contre l'inhalation des petites particules en suspension dans l'air.

On distingue trois types de masques chirurgicaux de filtration bactérienne selon l'efficacité (vigicom.fr, 2020) :

type I : efficacité de filtration bactérienne >95% ; **Norme** : NF EN 14683 : 2019

type II : efficacité de filtration bactérienne >98% ; **Norme** : NF EN : 14683 : 2019

type IIR : efficacité de la filtration bactérienne >98% ; **Norme** : EN : 14683 : 2019

La caractéristique principale de ces masques est de protéger les autres. Ces masques chirurgicaux sont faits de 3 couches : une interne (blanche) plus absorbante, une couche filtrante au milieu et une externe (bleue). Cette dernière a un degré d'imperméabilité plus ou moins importante selon le type de masque (type I, II, IIR) (Melell, 2020).

Les masques chirurgicaux se différencient également par la couleur et les composantes (bleu et vert avec deux lanières en gaine, bleu avec deux lanières plates) mais les personnes rencontrées dans cette étude ne portent que le masque médical bleu avec deux lanières en gaine. Les différentes composantes du masque médical étudié sont présentées sur les photos ci-après.

- Un masque chirurgical bleu avec deux lanières en gaine

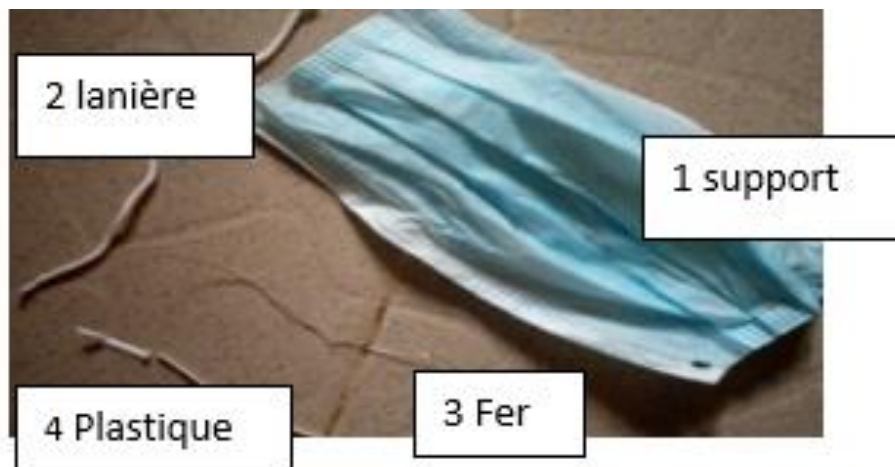


Photo n° 6 : composantes d'un masque chirurgical bleu avec deux lanières en gaine

Les composantes du masque chirurgical bleu avec deux lanières en gaine sont : un support, deux lanières effilées de 20 cm chacune, un plastique qui sert à emballer le fer et le fer. En effet, le support fin tout comme les lanières et le plastique qui sert à emballer le fer sont conçus en matière plastique. Il en est de même pour la barrette de fer qui sert à maintenir le masque autour du nez. Le support a deux faces : l'une bleue pour montrer la face extérieure et l'autre, interne blanche. Les lanières en gaine sont maintenues sur le support à l'aide de la colle. Ce support fait en trois plis, possède une couche filtrante interne.

3.1.3.1.2. Masques de protection

Ces masques servent à protéger ceux qui les portent d'un contaminant de l'extérieur vers l'intérieur car ils sont dotés d'un dispositif de filtration de sorte à préserver la santé du porteur en filtrant l'air qu'il respire.

On distingue trois catégories de masques de protection FFP (Filtering FacePiece ou Pièce Faciale Filtrante) ou APR (Appareil de Protection Respiratoire) (Behegban, 2018) :

FFP1 : élastique jaune ; **Norme** : NF EN : 149 : 2001 ;
Performances : filtration > 80% pour 0,6 microns, fuite totale vers l'intérieur < 22%.

FFP2 : élastique blanc ou bleu ; **Norme** : NF EN : 149 : 2001 ;
Performances : filtration > 94% pour 0,6microns, fuite totale vers l'intérieur < 8%.

FFP3 : élastique rouge ; Norme : NF EN : 149 :2001 ; Performances : filtration > 99% pour 0,6 microns, fuite totale vers l'intérieur < 2%.

Tous ces masques ci-dessus sont très utilisés à la fois dans les hôpitaux et en dehors de ceux-ci à cause du covid-19.

Les masques N95 et KN95

Les masques N95 sont conçus de manière à conférer une protection respiratoire à une personne qui le porte. Le niveau d'efficacité de filtration du masque N95 est de 95% ou plus contre les particules aérogènes exemptes d'huile lors de mises à l'essai avec des particules de 0,3 microns. Le N95 résiste aux fluides, il est jetable et peut être utilisé lors des procédures chirurgicales.

Le « N » représente «ne résiste pas à l'huile » tandis que le 95 indique un taux de d'efficacité de filtration de 95%.

La durée d'efficacité de ce masque peut varier. Normalement, la durée du port de ce masque est basée sur l'humidité créée par l'expiration et la transpiration dans le masque. Lorsqu'il y a plus d'humidité, l'utilisateur remarquera qu'il est plus difficile de respirer. Dans ce cas, il faut le remplacer. Le remplacement peut se faire lorsque le masque est sale, endommagé ou déchiré. C'est un masque à usage unique (Woodwyant, 2020).

Les masques N95 et KN95 sont similaires aux masques FFP2, haute protection contre le virus pour le personnel médical. Les sigles N95 et KN95 accompagnent les masques qui ont été produits et certifiés en Chine et en Corée du sud (KN95) et aux Etats-Unis (N95) (pharmasimple.com, 2020). Pour que l'efficacité des masques avec ces sigles soit officiellement assimilée aux masques FFP2, le marquage CE doit avoir été apposé. Quatre (04) types

de masques de protection ont été étudiés. Les composantes de ces masques sont présentées sur les photos n°7 à 10

- **Un masque FFP1**

Le masque FFP1 est composé de trois éléments : un support en forme de bateau, une lanière de 22 cm et une barrette de fer. Le support de ce masque est comparable aux masques médicaux car il possède une couche filtrante interne. Aussi faut-il noter que ce masque possède une seule lanière en gaine plus solide, une barrette de fer plus épaisse et large. Toutefois, ce masque se différencie des masques médicaux par la forme et la texture du support. A cela s'ajoute la non-protection de la barrette de fer par de la matière plastique. Ce masque est plus épais que le masque médical précédent.

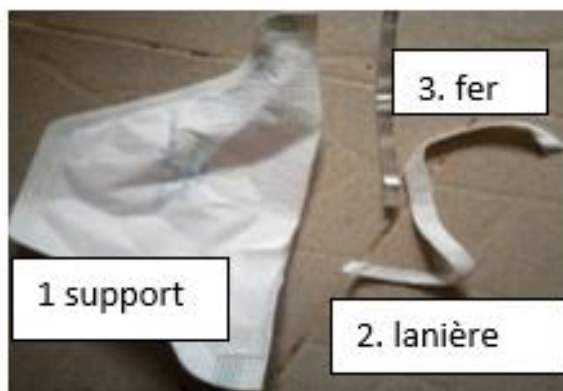


Photo n° 7 : composantes d'un masque FFP1

- **Un masque FFP2**



Photo n° 8 : composants d'un masque FFP2

Le masque FFP2 est composé de quatre (4) éléments : un support en forme de cuve, un filtre en caoutchouc jaune, une barrette de fer, deux lanières en gaines jaunes de 48 cm chacune. Les masques FFP1 et FFP2 se différencient par le filtre et la forme du masque. En effet, le filtre du masque FFP2 (en plastique) est incorporé dans un matériel en caoutchouc alors qu'il est une couche incorporée dans le support du masque FFP1. De même, le fer de ce masque FFP2, maintenu à la surface du masque par de la colle est moins épais que celui du masque FFP1. Il faut souligner également que le fer du masque FFP1 est implanté à l'intérieur du masque. Le masque FFP2 a une lanière de plus que le masque FFP1. La texture de son support le différencie des autres masques étudiés.

Les masques KN95 et N95 sont des masques équivalents aux masques FFP2, quelles sont leurs composantes ?

- **Un masque KN95**

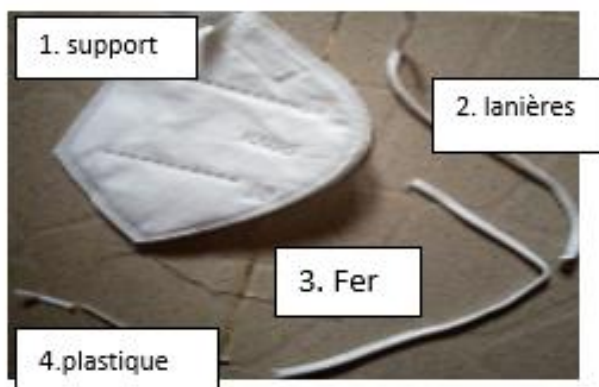


Photo n° 9 : composantes d'un masque KN95

Le masque KN95 est composé quatre éléments : un support, deux lanières en gaine de 20 cm chacune, une barrette de fer et le plastique qui sert à l'emballer. Ces composantes sont semblables à celles des masques médicaux bleus. Le filtre est incorporé dans le support.

Cependant, ils se différencient au niveau de la forme et de la texture de leurs supports.

Les composantes des masques FFP2 et KN95 sont différentes dans la forme et identiques au niveau du nombre (04 éléments). Elles sont plus fines pour le KN95 est plus épaisses pour le masque FFP2. La différence se situe également au niveau du filtre. Les masques FFP2 et KN95 ont une capacité de filtration des germes 94% et 95%.

Un masque N95

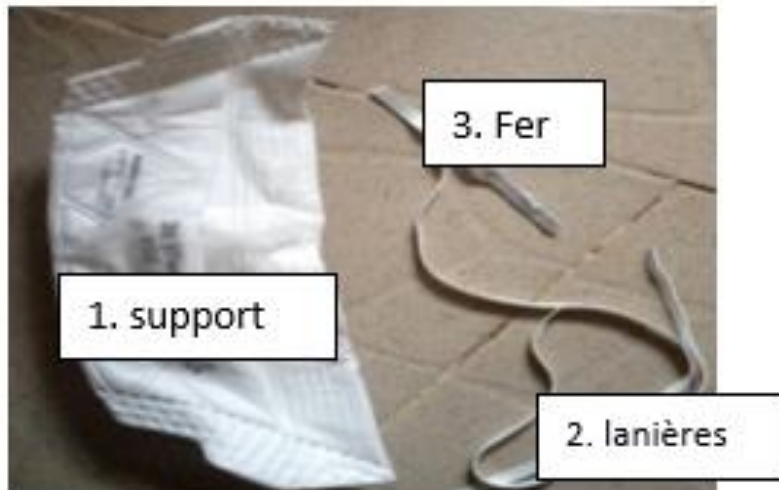


Photo n°10 : composants d'un masque N95

Le masque N95 est composé de trois (03) éléments : un support, d'une barrette de fer et de deux lanières en gaine fines de 25 cm chacune. Le support de ce masque est plus épais et ressemble à une pirogue. Le masque N95 se différencie du KN95 par le nombre et la forme des composantes. Les composantes du masque N95 sont plus épaisses que celles de KN95. Ces deux masques ont en commun une couche filtrante incorporée dans le support et une capacité de filtration de 95%. Le nombre de composantes n'est pas fonction de l'efficacité du masque. Cette efficacité dépend plus du support et du filtre.

Malgré la différence au niveau de leurs composantes, les masques chirurgicaux, les masques N95 et KN95 ont la même capacité de filtration (95%). Cette capacité est voisine de celle du masque FFP2. La différence entre les masques chirurgicaux et les masques de protection se trouve dans leur capacité à protéger le porteur.

3.1.3.2 Quantification des masques jetables anti-covid-19 utilisés par les enquêtés

Les différents masques et leurs composantes ont été pesés à l'aide d'une balance numérique.

Tableau n° III : quantification des masques jetables et de leurs composantes

Type de masque	Masse totale	Composante de chaque masque	Masse de chaque composante	Pourcentage de chaque composante
FFP1	7,344g	Gaine	1,024g	13,94%
		Fer	1,026g	13,97%
		Support	5,294g	72,09%
FFP2	13,143g	Gaine	1,476g	11,23%
		Fer	0,740g	5,63%
		Filtre	4,464g	33,96%
		Support	6,463g	49,17%
Chirurgical en bleu avec lanières en gaine	2,253g	Gaine	0,295g	13,09%
		Fer	0,165g	7,33%
		Plastique d'emballage du fer	0,035g	1,55%
		Support	1,758g	78,03%
N95	10,730g	Gaine	1,406g	13,10%
		Fer	1,310g	12,21%
		Support	8,014g	74,69%
KN95	5,932g	Gaine	0,912g	15,37%
		Fer	0,165g	2,78%
		Support	4,520g	76,20%
		Plastique d'emballage du fer	0,335g	5,55%

Source : Bodou (2021)

Les résultats de ce tableau montrent que le support représente plus de 50% de la masse des masques étudiés. La masse des masques varie d'un masque à un autre, il en est de même pour leurs composantes.

Ces résultats montrent que tous les masques jetables étudiés n'ont pas les mêmes masses et les mêmes composantes. Aussi faut-il souligner que ces composantes suivantes : support, filtre, lanière et attache en plastique constituent les composantes qui pèsent le plus dans les différents masques étudiés. Leurs pourcentages varient entre 13% et 78% dans les masques.

3.1.3.3. Opinions des populations sur l'impact écologique et sanitaire des déchets de masques jetables à Abidjan

Pour ces populations, les composantes de ces masques sont essentiellement en fer, en plastique et en caoutchouc (tableau n° V). Ils sont donc non biodégradables et ont un impact négatif sur l'environnement de manière générale, sur les espèces aquatiques par consommation ou inhalation, sur les eaux de surface, le sol, les réseaux d'assainissement qu'ils peuvent boucher par accumulation, sur la santé des populations par contact ou manipulation, etc.

Le déchet du masque jetable constitue également un potentiel danger pour les populations car c'est un objet potentiellement contaminé ou infecté. Dans ce cas, tout contact ou manipulation devient dangereux pour la santé des populations et le masque jetable devient dangereux à cause du virus.

Tableau n° IV : **appréciation de la biodégradabilité des composantes des masques jetables étudiés**

Type de masque	Composantes de chaque masque	Biodégradable	Non biodégradable
FFP1	Gaine		X
	Fer		X
	Support		X
FFP2	Gaine		X
	Fer		X
	Filtre		X
	Support		X
Chirurgical en bleu avec lanières en gaine	Gaine		X
	Fer		X
	Plastique d'emballage du fer		X
	Support		X
N95	Gaine		X
	Fer		X
	Support		X
KN95	Gaine		X
	Fer		X
	Support		X
	Plastique d'emballage du fer		X

Les résultats du tableau montrent qu'aucune composante des masques jetables portés par les populations interrogées n'est biodégradable. De ce fait, leur impact écologique est inévitable. En effet, les supports, gaines et plastiques d'emballage vont se décomposer très lentement pendant des plusieurs années en microparticules dès qu'ils sont au sol, dans les égouts ou dans l'eau. Cette lente dégradation en microparticules va imprégner le sol et

créer une pollution à long terme, dangereuse pour les écosystèmes ainsi que pour la santé humaine. Cette pollution menace également la biodiversité.

Pour 59% de la population interrogée les déchets des masques jetables ont un impact négatif sur les réseaux d'assainissement (ils peuvent les obstruer par accumulation), 94% pensent qu'ils constituent un danger permanent pour les espèces aquatiques qui confondent les microparticules issues de ces masques en nourriture, ce qui est sans danger pour leur santé, 99% y voit un potentiel danger pour la santé des populations à cause du virus et pour 65,5%, une source de pollution chimique des eaux de surface et du sol à cause des produits qui servent à leur fabrication.

Au total, la nature des composantes des masques jetables et leurs constituants permettent de confirmer l'impact écologique de ces masques au niveau sanitaire et environnemental. La dégradation de ces masques aussi lente soit-elle favorise la pollution chimique des sols et des eaux. Cette pollution est occasionnée par les attitudes et représentations des populations dans la gestion des masques.

3.2. Attitudes des enquêtés dans la gestion des masques jetables

3.2.1. Attitudes des populations à porter les masques jetables

Cette étude révèle que 82,5% des populations interrogées sont informées sur l'utilisation des masques jetables par divers canaux dont la télévision, les réseaux sociaux, les notes de service, etc. Ainsi, 83% des personnes interrogées portent un masque jetable dans un public (église, marché, salle de classe pour les élèves et étudiants, etc.), 68,5% en portent dans un service ou au travail et 33% dans au cours d'un voyage (transport en commun). Seulement 10,5% de personnes interrogées (retraitées ou âgées de plus de 48 ans) affirment qu'elles portent un masque jetable à la maison. En effet, il y a une grande communication sur le respect des règles barrières à travers les médias que la quasi-totalité des populations sont informées

de l'importance du masque jetable pour se protéger de la covid-19. En plus, les personnes âgées (troisième âge) font parties des personnes les plus vulnérables à cette pandémie.

On peut retenir que les populations interrogées portent des masques jetables aux lieux recommandés mais à des taux très faibles à domicile et dans les transports en commun.

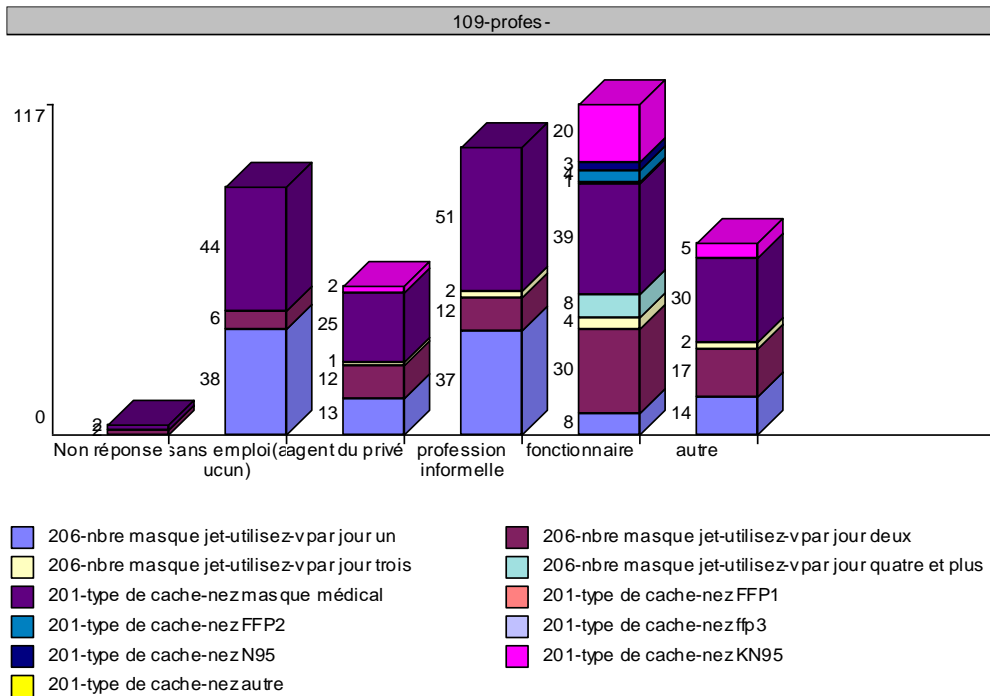
En outre, 79,5% de personnes interrogées affirment ne pas porter le même masque jetable pendant plusieurs jours dont 44,65% sont de niveau secondaire et 40,88% de niveau universitaire, tous des fonctionnaires ou agents du privé. Cependant, 20,5% affirment porter le même masque pendant plusieurs de manière ponctuelle et n'attendent que le masque ne se salisse avant de le jeter. Ces personnes sont non instruites (36,6%), de niveau primaire (17,07%) et 21,95% de niveau secondaire et 24,4% de niveau universitaire. 55% des populations interrogées portent un masque jetable par jour et 39% en portent deux par jour. Cette attitude n'est pas conforme aux prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) car 95% des populations interrogées utilisent un masque médical.

Dans l'ensemble, la grande majorité des personnes rencontrées au cours de cette étude ne respecte pas les consignes sur le nombre de masques jetables à porter par jour par type de masque même si elles utilisent une variété de masques jetables.

Ces attitudes se justifient pour certains à la baisse de la psychose de la covid-19 et pour d'autres, aux difficultés financières à se procurer les quatre masques médicaux ou deux masques de protection par jour tel que recommandé par l'OMS pour une famille nombreuse surtout pour des personnes sans emploi.

On peut dire que le type de masque et le nombre de masque à porter par jour sont fonction de la profession ou des ressources financières des populations (graphique n°1).

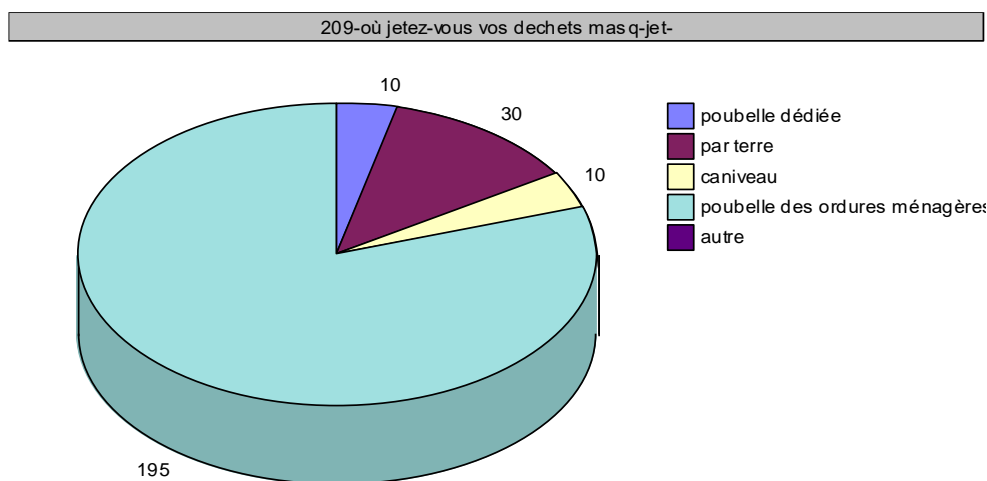
Graphique n°1 : répartition de la profession des populations en fonction du type de masque et du nombre de masque utilisé par jour



3.2.2. Attitudes des populations dans la collecte et de rejet des déchets de masques jetables

L'étude révèle que 97,8% des populations interrogées jettent leurs déchets de masques jetables directement dans les poubelles des ordures ménagères et 15% les jettent par terre (graphique n°2).

Graphique n°2 : répartition des populations en fonction du lieu de rejet des déchets des masques jetables



Ces attitudes se justifient par le fait que ce déchet est considéré comme une ordure ménagère par ces populations car jusqu'à présent la collecte des ordures ménagères à Abidjan n'est pas sélective. Les différentes sensibilisations n'ont pas véritablement mis l'accent la particularité de ce nouveau type de déchet pour inciter les populations à une collecte sélective

des déchets des masques jetables. Aussi, faut-il noter le manque de conscience environnementale qui est la source de tous les problèmes environnementaux en Côte d'Ivoire. En effet, il y a souvent un laxisme des autorités face à l'ignorance et à l'incivisme des populations en matière de gestion des déchets.

Les attitudes des populations dans la collecte des déchets des masques jetables sont influencées par les représentations qu'elles se font de ces déchets.

3.3. Représentation des populations liées aux déchets des masques jetables

Selon les résultats de cette étude, 21% de personnes interrogées affirment que les déchets des masques jetables sont biodégradables et pour 13,5%, ils constituent des déchets ordinaires. Ces affirmations se justifient par l'ignorance de ces personnes des composantes des masques jetables car toutes ces personnes sont non instruites ou de niveau primaire (22,5%). En outre, 53,5% des populations interrogées affirment que les déchets des masques jetables sont non biodégradables, 62,5% y voient un potentiel danger et pour 65,5% de cette population ces déchets constituent une source de pollution chimique pour les sols et eaux de surface.

On peut dire à cet effet que la représentation que les populations interrogées se font des déchets des masques jetables est liée à leur niveau d'instruction car ces affirmations sont le fait de 40% des populations interrogées de niveau secondaire et 37,5% de niveau universitaire.

4. Discussions

Les résultats de cette étude montrent que les populations interrogées portent divers types de masques jetables : le masque chirurgical et les masques de protection (FFP1, FFP2, N95, KN95). La majorité de cette population portent les masques chirurgicaux (95%), cela peut se justifier par le fait que les masques chirurgicaux sont plus accessibles aux populations et à moindre coût (100F l'unité). Ces différents masques jetables utilisés par les populations dans cette étude se différencient par leurs masses, leurs composantes et leurs capacités de protection des populations :

Masque chirurgical (2,253g) : support (1,758g), lanière en gaine (0,026g), barrette de fer (0,165g), plastique d'emballage du fer (0,035g).

Masque de protection :

FFP1 (7,344g) : lanière en gaine (1,024g), fer (0,740g), support (5,294g)

FFP2 (13,143g) : lanière en gaine (1,476g), fer (0,740g)

N95 (10,730g) : lanière en gaine (1,406g), fer (1,310g), support (8,014g)

KN95 (5,932g) : gaine (0,912g), support (4,520g), plastique d'emballage du fer (0,335g), fer (0,165g).

Pour Langard, Sauvêtre (2020), Parker (2021), un masque médical est composé essentiellement de propylène, une matière plastique dérivée du pétrole et très résistante. Pour Sauvêtre (2020), les masques jetables sont typiquement faits d'un mélange de fibres synthétiques et de cellulose, d'un élastique et d'un bout de métal. Ces résultats sont presque conformes aux résultats de cette étude mais ceux-ci n'ont pas caractérisé les masques jetables étudiés. La nature des composantes de ces masques justifie leurs impacts écologiques. Ces déchets sont collectés avec les déchets ménagers et sont enfouis dans le sol. Ils polluent ainsi le sol, les eaux et peuvent obstruer

les réseaux d'assainissement. Sauvêtre (cité par Dupont-Besnard, 2020) souligne que : « *dès qu'ils sont au sol et dans les égouts, ils vont se dégrader en microparticules. Cette lente dégradation qui va imprégner le sol et créer une pollution à long terme est dangereuse pour les écosystèmes ainsi que notre santé* ». Cette pollution menace autant la biodiversité déjà en danger que les êtres humains, les poissons seront contaminés par ces toxines.

Les résultats de l'étude de Bodou (2021) sur l'impact écologique potentiel des masques jetables anti-covid-19 dans le district d'Abidjan soulignent que si toutes les populations abidjanaises utilisaient les masques chirurgicaux, elles produiraient 1188,3 tonnes/mois dont 87 tonnes de fer, 18 tonnes de plastiques de plastiques, 156 tonnes de gaine et 927,3 tonnes de support.

Cette étude montre que 95% de populations interrogées portent un masque chirurgical. Pour Kouadio et al (2020) dans connaissances, attitudes et pratiques du port de masque dans la lutte contre la covid-19 : cas de la commune de Marcory, ce taux est de 83%. Ces proportions s'expliquent par la psychose liée à la pandémie et l'accessibilité de ce masque.

Dans cette étude, 83% des personnes interrogées portent un masque jetable dans un public, 68,5% en portent dans un service ou au travail et 33% dans au cours d'un voyage (transport en commun). Seulement 10,5% de personnes interrogées (retraitées ou âgées de plus de 48 ans) affirment qu'elles portent un masque jetable à la maison. Les résultats de cette étude abondent dans le sens que ceux de Parker (2021) qui relèvent que 63% des populations portent un masque dans les lieux recommandés et 80% dans le transport en commun. Quant aux résultats de l'étude de Stamane et al (2020), ces taux sont de 89% (transport en commun), 64% (courses en magasins), 55% (lieux de travail), 23% (visites à des proches/amis) et 18% (espaces extérieurs). Ces taux élevés justifient la psychose de la maladie et la nécessité

des populations de se protéger dans les endroits clos où la probabilité d'être infecté est élevée.

Cette étude révèle que 97,8% des populations interrogées jettent leurs déchets de masques jetables directement dans les poubelles des ordures ménagères et 15% les jettent par terre. Pour Stamane et Bourcier (2020) 60% des Français jettent les déchets des masques chirurgicaux dans les poubelles. Cette attitude porte un préjudice à la santé des agents de collecte des déchets dans les opérations de tri. En effet, les déchets des masques jetables utilisés doivent être stockés dans un sac fermé et, une fois qu'il est plein, il faut placer ensuite ce sac dans la poubelle des ordures ménagères. 40% des enquêtés ont un niveau d'étude secondaire et 37,5% du supérieur. Le niveau d'étude des enquêtés est fonction de la représentation que ceux-ci se font des déchets des masques jetables. Kouadio et al (2020) abonde dans le même sens avec 46% d'enquêtés du supérieur et 40% secondaire.

CONCLUSION

L'étude de la production des masques jetables anti-covid-19 dans les communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan pour objectif d'analyser les pratiques de gestion des masques jetables par les populations des communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan. Elle a permis de caractériser les masques jetables utilisés dans les communes d'Adjamé et de Cocody dans la mise en œuvre des mesures barrières par les populations.

L'étude a montré que tous les masques jetables étudiés sont composés de diverses composantes non biodégradables. La nature des composantes de ces masques et leurs différents constituants permettent de confirmer l'impact écologique potentiel de ces masques au niveau sanitaire et environnemental. Aussi faut-il noter que les attitudes et représentations des populations constituent des facteurs déterminants dans la gestion de ces nouveaux polluants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages généraux, spécialisés et méthodologiques

Adoffi (A.B), 2013, *Genèse et évolution de la gestion des ordures ménagères à Abidjan : 1905-2007*, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Cocody, Thèse de doctorat unique en histoire, 428p.

Adon (G), 2010, *Le droit des déchets en Afrique, cas de la Côte d'Ivoire*.Paris, l'harmattan 277p

Anaïs (T) 2020, *Masque coronavirus : chirurgical, transparent, FFP2 filtre ?*<https://sante.journaldefemmes.fr/fichesmaladies2552573.amhtml> Publié le 22/12/2020, visité le 23/12/2020.

Behegban (Y), 2018, *les équipements de protection individuelle (EPEI) à l'institut pasteur de Côte d'Ivoire*, INFAS, mémoire de fin de cycle ingénieur des techniques sanitaires, hygiène et biosécurité, 66p.

Bodou (Y), 2021, *étude de l'impact écologique potentiel des masques jetables dans le district d'Abidjan*, INFAS, mémoire de fin de cycle ingénieur des techniques sanitaires, eaux et assainissement, 91p.

Bourdier (J), 2020, *covid-19 : une crise aux conséquences écologiques masquées*, <https://www.sciencesetavenir.fr/sante/covid-19-une-crise-aux-consequences-ecologiues-masquees-146738-amp>, visité le 20/10/2020.

Dupont-Besnard (M), 2020, *masques jetables dans la rue : quel impact sur l'environnement ?* Publié le 10 Juin 2020, consulté le 20/10/2020.

Hondelatte (C), 2020, *coronavirus : quel est l'impact écologique des masques jetables.*<https://www.europe1.fr/societe/coronavirus-quel-est-l'impact-ecologique-des-masques-jetables.3968385> visité le 20/10/2020.

ONUINFO, 2020 : *cinq choses à savoir sur les masques jetables et la pollution plastique.* News.un.org>story visité le 20/10/2020.

OMS, 2020, *mise à jour de la stratégie de covid-19*, publié le 14 Avril 2020, [www.who.int>coronaviruse](http://www.who.int/fr/news-room/updates/covid-19) visité le 03 janvier 2021.

Poireault (K), 2020, *covid-19 : non sanitaires, chirurgicaux et de protection...tout savoir sur les masques et leurs efficacités,* <https://www.industrie.tecno.com/article/ccovid-19-quels-masques-de-protection--pour-quels-usages.60186> consulté le 20/10/2020.

Kouadio et al, 2020, *connaissances, attitudes et pratiques du port de masques dans la lutte contre la covid-19 : cas de la commune de Marcory à Abidjan*, INFAS, mémoire de fin de formation des techniciens supérieurs en hygiène et assainissement, 67p

Kouassi (K), 2012, *insalubrité, gestion des déchets ménagers et risques sanitaires infanto- juvénile à Adjamé*, université Félix Houphouët Boigny, thèse unique de doctorat de Géographie, 597 p.

Langard (V), 2020, *masques jetables : après la crise sanitaire, la crise écologique ?*<https://www.estrepublicain.fr/amp/environnement/2>

*Production et gestion des déchets de masques jetables anti-covid-19
dans les communes d'Adjamé et de Cocody à Abidjan*

020/12/08/masques-jetables-après-la-crise-saniataire-la-crise-ecologique. Visité le 02/02/2021.

Melell (G), 2020, covid-19 : *pourquoi les masques jetables ont-ils une face bleue ?* <https://www.liberation.fr/amhtml/checknews/2020/0814/covid-19-pourquoi-les-masques-jetables-ont-ils-une-face-bleue/1796716> consulté le 11/11/2020

B. Publications officielles : textes, lois et décrets Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement.

**DETERMINANTS DE L'INTENTION ENTREPRENEURIALE EN
PERIODE DE CRISE DE LA COVID-19 : UNE APPROCHE
QUANTITATIVE AUPRES DES ETUDIANTS IVOIRIENS**

Donanfra Hubert TUO

Enseignant-chercheur, Unité de Formation et de Recherche des Sciences
Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).
tuohubert2015@gmail.com

Adopo Aimé BROU

Enseignant-chercheur, Unité de Formation et de Recherche des Sciences
Economiques et de Gestion, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).
adopoaime@yahoo.fr

RESUME

Cette recherche s'intéresse à l'identification des facteurs susceptibles d'expliquer la formation de l'intention entrepreneuriale des étudiants ivoiriens en période de Covid-19. En s'appuyant sur les contributions théoriques d'Ajzen (1991) et de Shapero et Sokol (1982) sur l'analyse du comportement entrepreneuriale, nous avons émis des hypothèses de recherche afin de les confronter aux réalités de notre contexte. Les résultats d'une étude quantitative réalisée auprès de 250 étudiants issus des diverses universités et grandes écoles ivoiriennes montrent qu'à l'exception du contexte économique et le lieu de contrôle du destin, l'attitude, la norme sociale, le contrôle perçu déterminent l'intention entrepreneuriale.

Mots clés : Intention entrepreneuriale, attitude, norme sociale, contrôle perçu, contexte social, lieu de contrôle du destin.

ABSTRACT

This research focuses on identifying the factors likely to explain the formation of the entrepreneurial intention of Ivorian students during the Covid-19 period. Based on the theoretical contributions of Ajzen (1991) and Shapero and Sokol (1982) on the analysis of entrepreneurial behavior, we have formulated research hypotheses in order to confront them with the realities of our context. The results of a quantitative study carried out among 250 students from various Ivorian universities and schools show that, with the exception of the economic context and the focus of control of destiny, the attitude, the social norm, the perceived control determine entrepreneurial intention.

Keywords : Entrepreneurial intention, attitude, social norm, perceived control, economic context, focus of control of destiny.

INTRODUCTION

Durant la pandémie de COVID-19, les mesures étatiques de confinement obligatoire et de réduction de l'activité économique ont conduit les entreprises en Afrique occidentale à fermer ou réduire leur activité. Selon Zeufack et al. (2020) l'Afrique subsaharienne aura connu une première récession depuis 25 ans avec un recul du PIB (produit intérieur brut) d'environ 3,3%. Cette crise sanitaire devenue crise économique joue négativement sur les entreprises africaines qui ont eu à réduire les heures de travail (39 %), accorder des congés (38 %) et diminuer les salaires (31 %), recouru aux licenciements (21 %) (Zeufack et al., 2021) et par conséquent sur l'emploi augmentant ainsi le taux de chômage.

*Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 :
Une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens*

Des travaux sur l'état des lieux du chômage en Afrique francophone ont montré que « l'entrepreneuriat se révèle comme étant une solution efficace, vu que de plus en plus le secteur public se verra plus incapable d'absorber les demandes d'emploi » (Alimi et al., 2019). Ainsi l'entrepreneuriat devient une réelle tendance. De nombreux jeunes diplômés africains se tournent vers la création d'entreprise pour échapper au manque d'opportunités d'emploi à saisir. Peut-on dire que l'option entrepreneuriale est un aveu d'impuissance, la peur d'être dans l'incapacité d'obtenir un emploi ? N'est-elle pas une réponse à la contrainte que représente la crise d'employabilité, d'autant plus que l'Etat ivoirien s'évertue à promouvoir l'entrepreneuriat jeune à travers le ministère de la l'emploi jeune ? En dépit de toutes suspicions, y a-t-il un véritable engouement de la part des jeunes ivoiriens à entreprendre ?

Une première étude qualitative a été menée autour de la question suivante : Quels sont les facteurs qui influencent l'intention entrepreneuriale des étudiants en cette période la pandémie de la Covid-19 ? La présente étude répond à une perspective de la précédant voulant introduire une étude quantitative. Notre objectif est d'identifier à partir d'une étude quantitative, les facteurs qui influencent l'intention entrepreneuriale des étudiants ivoiriens en période de crise d'employabilité.

La recherche académique dans le domaine de l'entrepreneuriat s'est intéressée à expliquer ce phénomène, à travers l'explication des approches processuelles entrepreneuriales ou bien à travers l'identification des facteurs prédictifs de l'acte d'entreprendre. Pour atteindre cet objectif nous allons structurer cet article en quatre parties. La première partie est consacrée au modèle conceptuel et à la formulation de nos hypothèses de recherche. La seconde partie s'articule autour de la méthodologie adoptée pour pouvoir évaluer l'importance des antécédents de l'intention entrepreneuriale, puis la troisième partie à la présentation des résultats et en fin la quatrième à l'exposition de la discussion des résultats obtenus.

1. Revue de la littérature et formulation des hypothèses

De nombreux modèles et théories courants tentent d'expliquer le phénomène de création d'entreprise. L'encrage de la psychologie sociale et de l'entrepreneuriat nous offre un cadre théorique idéale à la compréhension du phénomène de création d'entreprise. En effet l'introduction de la théorie du comportement planifié dans le champ de la recherche en entrepreneuriat a été d'un apport salutaire.

1.1. Le modèle de Schapero et Sokol

Le modèle de Schapero et Sokol (1982), compté parmi les modèles les plus anciens, tente d'expliquer pourquoi des individus décident de se lancer dans l'entrepreneuriat pendant que d'autres choisissent des carrières de salarié. Il présente ainsi la décision d'entreprendre d'un individu reposant essentiellement sur l'agissement en parallèle de deux éléments :

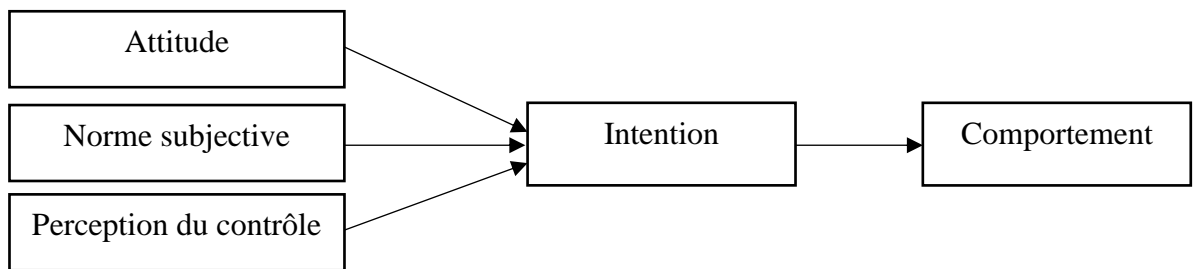
- La perception de l'individu de la désirabilité du comportement qui fait référence aux facteurs culturels et sociaux pouvant influencer le système de valeurs de l'individu.
- La perception de l'individu de la faisabilité du comportement envisagé qui représente les facteurs d'aide, de soutien à la création d'entreprise, d'accès aux ressources financières.

Le modèle va connaître des modifications dont celles de Krueger (1993) va intégrer le concept d'intention dans la formation de l'événement entrepreneuriale. Cette inspiration puise sa source dans la psychologie sociale avec la théorie du comportement planifié.

1.2. La théorie du comportement planifié

Issue de la psychologie sociale et développée par Ajzen (1991), la théorie du comportement planifié est actuellement la théorie la plus utilisée pour expliquer et prédire le comportement humain. Elle stipule que l'intention peut prédire le comportement à travers l'attitude, la norme sociale et le contrôle perçu qui sont à leur tour influencées par des croyances saillantes.

Figure 1 : Modélisation de la théorie du comportement planifié d'Ajzen (1991)



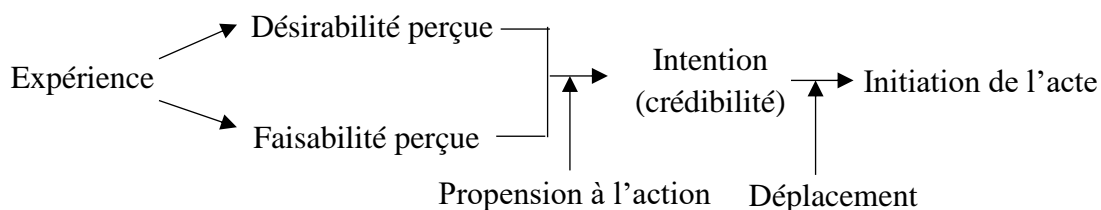
Source : adapté d'Ajzen (1993)

1.3. Le modèle de Krueger et Carsrud (1993)

Un des objectifs de ces chercheurs était de montrer que la théorie de comportement planifié tant utilisée en psychologie sociale pour prédire divers comportements s'étend sur un terrain d'application en entrepreneuriat. En outre qualifié de Shapero-Krueger parce qu'une version révisée du modèle Shapero et Sokol (1982), le modèle considère que l'individu qui a une propension à entreprendre ne peut s'engager que s'il perçoit cet acte crédible, c'est-à-dire intentionnel, et est incité à s'engager véritablement. L'événement entrepreneurial repose sur la combinaison de quatre variables :

- Les perceptions de désirabilité de l'acte (l'ensemble de valeurs individuelles) ;
- Les perceptions de faisabilité de l'acte (accès aux ressources nécessaires, financières, humaines et techniques) qui sont issues de l'environnement culturel, politique, économique et social ;
- Une disposition psychologique (propension à l'action) ;
- Une situation précédant l'acte entrepreneurial (déplacement négatif, positif ou situation intermédiaire).

Figure 2 : Modèle de Shapero d'après Krueger (1993)



Source : Krueger (1993)

L'intentionnalité ou la crédibilité résulte de la faisabilité et de la désirabilité perçues et sur la propension à l'action et par conséquent, elle guide les activités nécessaires à l'émergence de l'entreprise.

1.4. Le modèle de Tounés

Tounés (2003) propose un modèle conceptuel de l'intention entrepreneuriale qui a pour point de repère la théorie du comportement planifié d'Ajzen (1991). Parallèlement et à la lumière du modèle de Shapero et Sokol (1982), Tounés construit le sien en décrivant l'intention entrepreneuriale des étudiants. En effet il analyse les actions qu'entreprennent les étudiants en vue de concrétiser leurs intentions, le degré d'évaluation favorable ou défavorable à l'égard du comportement souhaité (variables d'attitude), les motivations et les influences sociales qui les animent (variables de norme sociale), et enfin, les perceptions de leurs aptitudes et des ressources pour ce qui est de la faisabilité des projets d'affaire (variables de perception).

1.5. Choix des variables et développement des hypothèses

Conformément au modèle de Tounés (2003) les variables : intention, attitude, norme sociale, perception du contrôle, contexte économique et lieu de contrôle du destin ont été identifiées pour prédire l'intention entrepreneuriale en période de la crise d'employabilité induit par la pandémie de la Covid-19.

Plusieurs études ont portées sur le lien attitude-intention. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, Delanoe et Brulhart (2011) ont pu signaler un lien positif entre attitude des étudiants et intention entrepreneuriale.

H1 : *L'attitude à l'égard de l'entrepreneuriat a une influence positive et significative sur l'intention entrepreneuriale.*

Selon Tounés (2003) les normes sont « des attentes généralisées concernant le comportement (...), elles constituent des modèles d'approbation ou de désapprobation de l'intention entrepreneuriale donc elles s'acquièrent principalement par le biais de la famille, de l'école et du milieu professionnel ». Dans cette veine certains chercheurs tels que Engle et al.

(2010) lui attribuent un effet significatif et positif sur l'intention entrepreneuriale d'étudiants.

H2 : *La norme sociale a une influence positive sur l'intention entrepreneuriale.*

De même que pour l'attitude et la norme sociale, la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) suggère que le contrôle du comportement perçu a un impact positif sur l'intention. Les travaux de Townsend, Busenitz et Arthurs (2010), témoignent de l'influence positive de la perception du contrôle comportemental sur l'intention entrepreneuriale.

H3 : *La perception du contrôle comportemental a une influence positive et significative sur l'intention entrepreneuriale.*

Les mesures drastiques d'endiguement de la pandémie de la Covid-19 « ont entraîné une mise à l'arrêt quasi-totale de vastes pans des économies » (OCDE, 2020) ayant pour corollaire une crise d'employabilité (Frimousse et Peretti, 2020). Aujourd'hui opter uniquement pour une carrière professionnelle devient risqué pour les étudiants vu le nombre limité d'emploi. La peur de se retrouver sans emploi contraint les étudiants à se lancer dans la voie entrepreneuriale. Les travaux de Benredjem (2009) montrent que « *le chômage encourage la création d'entreprise* ».

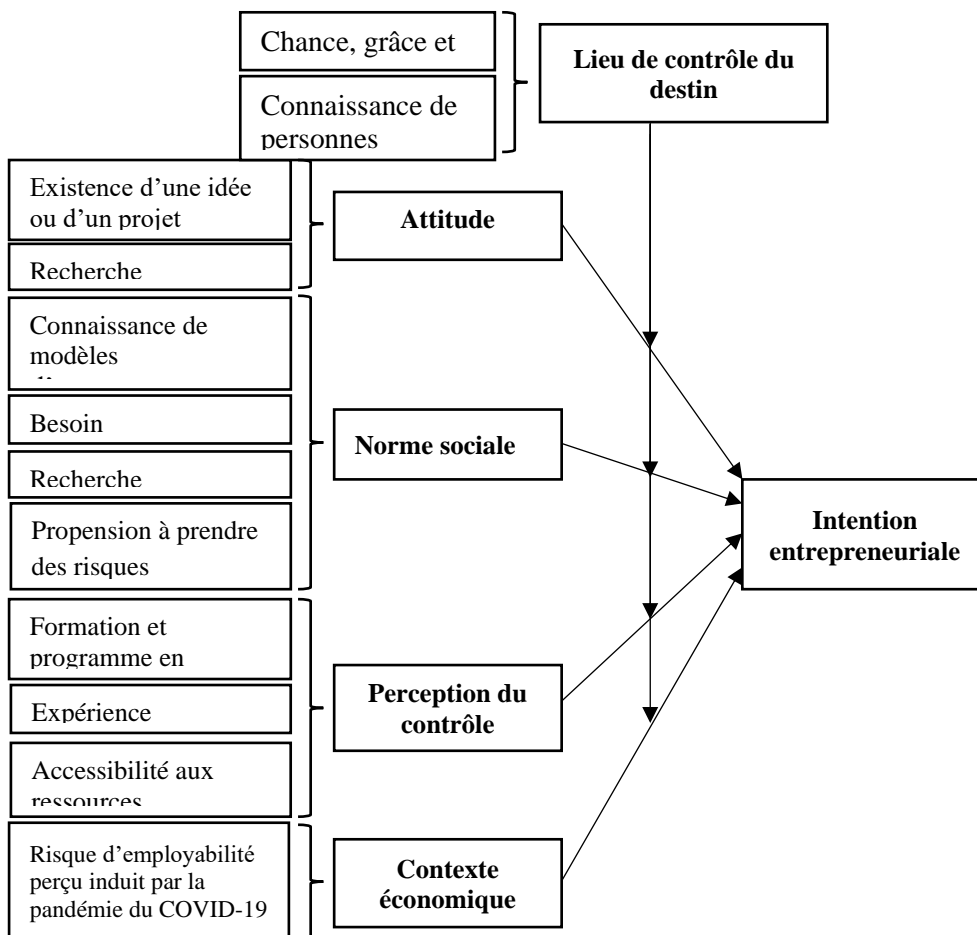
H4 : *Le contexte économique et social de la pandémie de la covid-19 a une influence positive sur l'intention entrepreneuriale*

La divine providence est une dimension très importante de la culture africaine. Elle « est typiquement perçue comme le résultat de la chance, du destin c'est-à-dire sous le contrôle d'une puissance étrangère » (Rotter, 1966). Certains événements échappent au contrôle des individus ; ceux sont des forces externes incontrôlables qu'on attribue à la chance, au destin, au lieu

de contrôle qui vient renforcer des relations entre l'intention et ses déterminants. Ainsi nous formulons l'hypothèse suivante :

H5 : La force des relations entre l'intention entrepreneuriale des étudiants et ses déterminants immédiats sont affectés par la conviction de leur lieu de contrôle.

Figure 3 : Modèle conceptuel de la recherche



Source : Notre élaboration

2. APPROCHE METHODOLOGIE

2.1. Collecte des données et la description de l'échantillon

A partir d'une enquête par sondage, nous avons administré un questionnaire en face à face. Et le modèle conceptuel a été examiné sur un échantillon de convenance de 250 étudiants. Ces étudiants sont en fin de cycle universitaire : le master 2 et la licence 3 pour certains et pour les autres : le BTS 2 et le DUT 3. Le choix se justifie par le fait que les étudiants en licence 1 et 2, master 1, BTS 1, DUT 1 et 2 veulent continuer les études pour achever le cycle. Tout comme Tchagang (2017) dans ses travaux de recherche auprès des étudiants camerounais, nous avons sollicité le concours des collègues en leur demandant de nous accorder 30 minutes à la fin de leur cours, pour administrer le questionnaire aux étudiants.

2.2. Opérationnalisation des variables

Les variables de notre modèle conceptuel sont mesurées sur l'échelle de Likert à 5 points allant de « pas du tout d'accord » noté 1 à « tout à fait d'accord » noté 5. Pour chaque mesure l'on demande au répondant d'encercler un chiffre indiquant son degré d'appréciation par rapport à la question posée ; ceci semble plus pertinent et efficace. Nous avons repris et adapté les échelles proposées par Tounés (2003) et Emin (2004) pour mesurer la variable dépendante (intention entrepreneuriale) avec 7 items. Les variables explicatives attitude, norme sociale, perception du contrôle et contexte économique sont mesurées à partir d'échelles adaptées des recherches de Tounés (2003), et Krueger et al. (2000) qui mobilisent 31 items. La variable modératrice lieu du contrôle du destin est mesurée sur l'échelle de Rotter (1966) adaptée à 7 items.

Tableau 1 : Structure de mesure des variables

	Nom de la variable	Nombre d'items
Variable dépendante	Intention	07
Variable indépendantes	Attitude	07
	Norme sociale	09
	Perception du contrôle	09
	Contexte économique	06
Variable modératrice	Lieu de contrôle du destin	07

Source : Notre élaboration

3. Résultats

La présentation des résultats porte aussi bien sur l'analyse descriptive de notre échantillon que sur l'estimation empirique du modèle.

3.1. Analyse descriptive

Nous avons administré notre questionnaire à un échantillon composé en majorité d'homme (62,4 %) dont la moyenne d'âge se situe entre 20 et 25 ans. Cette classe d'âge correspond en effet à un groupe d'étudiants d'en fin de cycle de Licence et de Master (soit respectivement 42,8 % et 46 %). En outre, moins de la moitié (33,2 %) avoue n'avoir pas reçu de formation en entrepreneuriat.

Tableau 2 : Analyse descriptive

Variables	Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
SEXE	Féminin	94	37,6
	Masculin	156	62,4
NIVEAU	BTS	24	9,6
	DUT	4	1,6
	Licence	107	42,8
	Master 1	115	46,0
AGE	Moins de 20 ans	54	21,6
	[20 - 25 ans [125	50,0
	[25 - 30 ans [52	20,8
	[30 ans et plus [19	7,6
FORMATION	Non	167	66,8
	Oui	83	33,2

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel Excel

3.2. Analyse factorielle des variables

3.2.1. Intention entrepreneuriale

L'analyse en composante principale (ACP) réalisée sur la variable dépendante (INTENTION) a ressorti deux composantes dont la première explique 41,46 % et les deux 58,28 % de la variance totale de l'information initiale. Elle a une bonne qualité de représentation des items dont les moyennes sont toutes satisfaisantes parce que supérieures au score moyen de 3, avec des contributions factorielles supérieures au seuil de 0,5.

Tableau 3 : Matrice des composantes – Variable Intention entrepreneuriale

N°	ITEMS	Composante		Qualité de représentation	Moyenne
		1	2		
1	La probabilité que vous créez votre propre entreprise à la fin de vos études est très forte	0,818		0,698	4,46
2	Vous êtes déterminés à créer votre entreprise dans l'avenir	0,796		0,635	4,23
3	Vous avez très sérieusement songé à démarrer une entreprise	0,706		0,516	3,94
4	Votre objectif professionnel est de devenir entrepreneur	0,674		0,499	4,04
5	La probabilité que vous poursuivez une carrière de salarié dans une entreprise à la fin de vos études est très forte	0,628		0,407	4,02
6	La probabilité de créer aussi votre entreprise après une petite expérience de 5 ans en tant que salarié est très forte		0,902	0,826	3,21
7	Si vous devez choisir entre créer votre entreprise et être salariés à la fin de vos études, vous préférez certainement de créer votre propre entreprise		0,619	0,498	3,96
Nombre d'items		5	2		
Alpha de cronbach		0,774	0,416		
Valeur propre		2,902	1,177		
Variance expliquée (%)		41,45	16,82		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 2 composantes extraites.

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

Il faut ajouter que les deux facteurs ont une valeur propre supérieure à 1 selon le critère de Kaiser. Notre instrument de mesure jouit d'une bonne fiabilité et une validité satisfaisante car le calcul de l'Alpha de Cronbach nous amène à ne retenir que le premier facteur qui a une valeur de 0,774 au seuil acceptable de 0,7 (Darren et Mallery, 2008) et l'indice KMO d'une valeur de 0,785 est supérieur au seuil de 0,5. Cela nous indique que les corrélations entre les items sont de bonne qualité. De plus le résultat du test de sphéricité de Bartlett est significatif ($p < 0,001$) ; les données sont alors factorisables.

Tableau 4 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure de l'Intention entrepreneuriale

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,785	418,504	21	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.2.2. Attitude à l'égard de l'entrepreneuriat

D'après les résultats du tableau 5, une première ACP a été nécessaire pour supprimer l'item7. La seconde ACP sur la variable attitude à l'égard de l'entrepreneuriat (ATTITUDE) a ressorti une seule composante qui explique 58,925 % de l'information avec une bonne qualité de représentation des items et de contributions factorielles avec une valeur propre acceptable.

Tableau 5 : Matrice des composantes – Variable « Attitude »

N°	ITEMS	Composante	Qualité de représentation	Moyenne
		1		
1	L'idée de créer votre entreprise vous semble attractive	0,852	0,725	4,27
2	Une carrière en tant qu'entrepreneur est attrayante pour vous	0,812	0,659	4,36
3	Vous êtes enthousiaste à l'idée de créer votre propre entreprise	0,803	0,644	4,41
4	Vous être favorable à l'idée de vous engager dans un projet de création d'entreprise	0,745	0,554	4,06
5	Être un entrepreneur entraînerait de grandes satisfactions pour vous	0,732	0,536	4,12
6	Vous cherchez continuellement des opportunités pour démarrer votre entreprise	0,645	0,416	4,06
Nombre d'items		6		
Alpha de cronbach		0,851		
Valeur propre		3,54		
Variance expliquée (%)		58,925		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 1 composante extraite

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

La satisfaction des valeurs de L'Alpha de Cronbach (0,851), l'indice de KMO (0,875) et le test de sphéricité de Bartlett (significatif) témoignent d'une fiabilité et validité de l'échelle de mesure. Ceci confirme que les corrélations entre les items sont de bonne qualité, et que les données sont factorisables.

Tableau 6 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure de l'Attitude

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,875	618,631	15	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.2.3. Norme sociale à l'idée d'entreprendre

L'ACP réalisée sur la variable norme sociale a ressorti deux composantes qui expliquent pour le premier 44,96 % et les deux 60,89 % de la variance totale de l'information initiale. Le premier facteur formé de six items (item1 à 6) qui font allusion aux besoins des étudiants d'être autonomes ou indépendants (NOR_AUT) et le deuxième formé de trois items (item7, item8 et item9) qui sont relatifs à la propension des étudiants à prendre des risques en matière de création d'entreprise à cause de la présence d'un entrepreneur dans leurs cercles (NOR_RIS), ont une bonne qualité de représentation.

Tableau 7 : Matrice des composantes – Variable « Norme subjective »

N°	ITEMS	Composante		Qualité de représentation	Moyenne
		1	2		
1	La présence d'un entrepreneur dans votre famille vous incite à créer votre entreprise	0,797		0,643	4,60
2	La présence d'un ami ou proche entrepreneur vous incite à créer votre entreprise	0,750		0,564	4,17
3	La connaissance d'un jeune entrepreneur dans la société vous incite à créer votre entreprise	0,749		0,574	4,44
4	La création d'entreprise vous permettra de réaliser vos rêves	0,695		0,571	4,41
5	La création d'entreprise vous permettra de vous faire respecter dans la société	0,664		0,556	3,62
6	La création d'entreprise vous permettra d'avoir le pouvoir	0,607		0,486	3,32
7	La création d'entreprise vous permettra de gagner beaucoup d'argent		0,882	0,802	3,28
8	La création d'entreprise vous permettra d'être libre et autonome		0,783	0,669	3,71
9	La création d'entreprise vous permettra d'être votre propre patron		0,775	0,615	2,84
Nombre d'items		6	3		
Alpha de cronbach		0,821	0,793		
Valeur propre		4,046	1,434		
Variance expliquée (%)		44,96	15,93		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 2 composantes extraites

Source : Notre élaboration par le biais

Ces facteurs présentent des valeurs propres supérieures à 1, avec des valeurs d'Alpha de Cronbach (0,821 ; 0,793) acceptable. Cela dénote une bonne cohérence des items autour de leurs facteurs. La valeur de l'indice de KMO (0,809) et le test de sphéricité de Bartlett (significatif au seuil de 0,001) confirment la bonne qualité des corrélations entre les items et que les données sont factorisables.

Tableau 8 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure de la norme sociale

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,809	917,272	36	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.2.4. Perception de contrôle d'un projet entrepreneurial

Une première ACP réalisée sur la variable « perception de contrôle » a ressorti deux composantes. Après suppression de l'item3 mal représenté, les résultats de la deuxième ACP expliquent pour les deux composantes 60,09 % de la variance totale de l'information. Le premier facteur formé de quatre items (item1, item2, item4 et item5) qui font recours à la perception de contrôle basée sur la capacité et l'expérience des étudiants dans la création d'entreprise (**PERC_EX**), et le deuxième facteur est formé de quatre items (item6, item7, item8 et item9) qui sont relatifs à la perception de contrôle basée sur l'accessibilité aux ressources nécessaires pour la réussite de la création d'entreprise (**PERC_RES**), jouissent d'une bonne qualité de représentation et de contribution factorielle.

Tableau 9 : Matrice des composantes – Variable « Perception de contrôle »

N°	ITEMS	Composante		Qualité de représentation	Moyenne
		1	2		
1	Vous pensez être capable de mener à bien un projet de création d'entreprise	0,865		0,749	4,16
2	Il vous semble possible de monter un projet de création d'entreprise et d'assurer sa réalisation	0,811		0,666	4,11
4	Vous pensez avoir un niveau satisfaisant pour devenir entrepreneur	0,686		0,602	3,88
5	Vous pensez avoir un niveau satisfaisant pour reconnaître les opportunités d'affaires	0,607		0,592	3,68
6	Vous comptez sur l'aide familiale pour réussir la création de votre entreprise		0,772	0,615	2,41
7	Vous avez la possibilité d'obtenir un fond d'aide à la jeunesse (Etat) pour réussir la création de votre entreprise		0,673	0,469	3,04
8	Vous disposez de compétences techniques pour rédiger un business plan		0,667	0,582	3,29
9	Vous disposez de compétences techniques en gestion pour réussir la création et la gérance de votre entreprise		0,636	0,531	3,26
Nombre d'items		4	4		
Alpha de cronbach		0,792	0,701		
Valeur propre		3,455	1,352		
Variance expliquée (%)		43,19	16,90		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 2 composantes extraites

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

Les autres indicateurs (Alpha de Cronbach, indice de KMO et test de sphéricité de Bartlett) sont satisfaisants au vu des résultats ; cela confirme la bonne qualité des corrélations entre les items et que les données sont factorisables.

Tableau 10 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure de la Perception de contrôle

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,782	650,225	28	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.2.5. Contexte économique de la pandémie de la Covid 19

L'ACP réalisée sur la variable contexte économique (CONT_ECO) a donné une seule composante qui explique 55,70 % de la variance totale de l'information initiale. Aussi, les items ont une bonne qualité de représentation. A l'exception des items 2 et 4 dont les moyennes sont inférieures au score moyen de 3, tous les items font allusion au contexte économique de la pandémie de la Covid 19 basée sur le risque d'employabilité perçu pouvant motiver à l'entrepreneuriat.

Tableau 11 : Matrice des composantes – Variable « Contexte économique de la pandémie de la Covid 19 »

N°	ITEMS	Composante	Qualité de représentation	Moyenne
		1		
1	Pour vous créer son entreprise permet d'avoir un emploi en contexte de la pandémie de la Covid-19 où les entreprises réduisent leur personnel	0,804	0,646	3,12
2	La peur des conséquences économiques de la pandémie de la Covid-19 crée en vous l'idée de création d'entreprise	0,757	0,574	2,86
3	Pour vous créer son entreprise permet d'éviter le chômage en contexte de la pandémie de la Covid-19 où les entreprises réduisent leur personnel	0,756	0,571	3,06
4	Vous êtes persuadé que l'entrepreneuriat est l'unique voie d'obtention d'un emploi en période de la Covid-19	0,753	0,567	2,91
5	Vous êtes persuadé que l'entrepreneuriat est l'unique voie de lutte contre le chômage en période de la Covid-19	0,703	0,495	3,28
6	Le contexte de la pandémie de la Covid-19 est devenu pour vous une source de motivation entrepreneuriale	0,698	0,488	3,52
Nombre d'items		6		
Alpha de cronbach		0,840		
Valeur propre		3,34		
Variance expliquée (%)		55,67		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 1 composante extraite

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

Les conditions de fiabilité et de validité de l'instrument de mesure sont satisfaites ce qui confirme que les corrélations entre les items sont de bonne qualité, et que les données sont factorisables.

Tableau 12 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure du Contexte économique

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,768	640,524	15	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.2.6. Lieu de contrôle du destin

Après suppression de l'item 6 mal représenté, les résultats de la seconde ACP réalisée sur la variable le lieu de contrôle (LIEU) montre que la seule composante explique 71 % de la variance totale de l'information. En outre, le critère de Kaiser permettant de ne retenir que le seul facteur (valeur propre de 3,59 supérieure à l'unité), les autres items à l'exception des items 1 et 5 (ayant des moyennes inférieures au score moyen), font allusion à la conviction du lieu de contrôle des étudiants basé sur la chance d'acquisition des compétences et des ressources pour la création d'entreprise.

Tableau 13 : Matrice des composantes – Variable « Lieu de contrôle »

N°	ITEMS	Composante	Qualité de	Moyenne
		1	représentation	
1	Vous êtes convaincus qu'avec de la chance vous aurez les compétences techniques nécessaires pour créer votre entreprise	0,896	0,725	2,94
2	Vous êtes convaincus qu'avec de la chance vous aurez les ressources financières nécessaires pour créer votre entreprise	0,890	0,659	3,01
3	Quelque soient les effets de la pandémie de la Covid-19, vous êtes convaincus qu'avec un peu de chance les conditions vous seront favorables pour créer votre entreprise	0,833	0,644	3,21
4	Quelque soient les effets de la pandémie de la Covid-19, vous êtes convaincus qu'avec un peu de chance, sur votre chemin des personnes puissantes vous permettront de créer votre entreprise	0,809	0,554	3,03
5	Vous êtes convaincus que la chance va susciter en vous l'envie de créer votre entreprise	0,806	0,536	2,99
Nombre d'items		5		
Alpha de cronbach		0,900		
Valeur propre		3,59		
Variance expliquée (%)		71,88		

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales

- 1 composante extraite

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

L'alpha de cronbach (0,9) reflète une bonne cohérence interne. Quant à l'analyse de validité, elle donne une valeur d'indice de KMO de 0,875 supérieure au seuil de 0,5, avec le test de sphéricité de Bartlett significatif au seuil de 0,001. Ceci confirme que les corrélations entre les items sont de bonne qualité, et que les données sont factorisables.

Tableau 14 : Fiabilité et validité de l'échelle de mesure du Lieu de contrôle du destin

Indice de KMO	Khi-deux approximé	ddl	Sig de Bartlett
0,849	799,267	10	0,000

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.3.Analyse des liens entre variables du modèle

Puisque tous les facteurs retenus sont des variables continues, alors nous avons procédé à une analyse de régression linéaire multiple pour expliquer la variable intention entrepreneuriale en mettant en interaction l'ensemble des variables indépendantes. Les résultats indiquent que les coefficients de corrélation des variables sont toutes inférieures à 0,8 et cela nous amène à dire que ces dernières sont hétérogènes. Ceci nous permet de dire également que ces valeurs sont acceptables du point de vue de la multicollinéarité. Les liens entre la variable dépendante « intention entrepreneuriale » et les autres variables, sont tous significatifs et positifs au seuil de 5%, sauf le cas de l'intention entrepreneuriale et la perception du contrôle liée à l'acquisition des ressources où le lien n'est pas significatif au seuil de 5 %. Ainsi, nous pouvons tout de même continuer avec ces variables pour nos analyses de régression linéaire multiple pour la vérification de nos hypothèses de recherche

*Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 :
Une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens*

Tableau 15 : Récapitulatif des corrélations bi variées pour les déterminants de l'intention entrepreneuriale

		1	2	3	4	5	6	7	8
INTENTION 1	r	1							
	Sig								
ATTITUDE 2	r	0,657*	1						
	Sig	0,000							
NOR_AUT 3	r	0,471*	0,589*	1					
	Sig	0,000	0,000						
NOR_RIS 4	r	0,127*	0,092	0,000	1				
	Sig	0,045	0,148	1,000					
PERC_EX 5	r	0,477*	0,536*	0,347*	0,120	1			
	Sig	0,000	0,000	0,000	0,058				
PERC_RES 6	r	0,086	0,138*	0,112	0,229*	0,000	1		
	Sig	0,174	0,029	0,078	0,000	1,000			
CONT_ECO 7	r	0,146*	0,205*	0,292*	0,194*	0,184*	0,308*	1	
	Sig	0,021	0,001	0,000	0,002	0,004	0,000		
LIEU 8	r	0,140*	0,188*	0,181*	0,293*	0,117	0,450*	0,349*	1
	Sig	0,027	0,003	0,004	0,000	0,065	0,000	0,000	

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

3.4. Testes d'hypothèses

La régression permet d'obtenir les résultats suivants (consignés dans le tableau ci-dessous) qui décrivent l'intention entrepreneuriale des étudiants.

Tableau 16 : Récapitulatif du modèle de régression linéaire multiple

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques					Durbin-Watson
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl 1	ddl 2	Sig. Variation de F	
1	0,693	0,481	0,452	0,74021124	0,481	16,804	13	236	0,000	1,927

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

Les résultats statistiques (consignés dans le tableau w) montrent une corrélation forte entre l'intention entrepreneuriale des étudiants et les variables indépendantes du modèle, soit un coefficient de corrélation de 0,693. Le modèle a un pouvoir prédictif de 48,1 %. Ce dernier voudrait dire que l'intention entrepreneuriale varie à raison de 45,2 % en fonction de ses déterminants. Cette variation est très bonne et pourrait expliquer que les variables indépendantes rendent compte de cette relation par ce modèle global. De plus la probabilité liée à la statistique de F de Fisher de l'ordre de 16,804 est significative au seuil de 0,001 (inférieure à 5 %) ce qui justifie l'ajustement normal du modèle. Nous pouvons conclure que les variables de l'étude ont une influence significative globale sur l'intention entrepreneuriale des étudiants. En outre, la statistique de Durbin Watson est proche de 2, ce qui indique une absence d'autocorrélation des résidus dans la régression. Dans l'ensemble, ce modèle apparaît satisfaisant. Les résultats montrent qu'on peut passer à la validation empirique du modèle de recherche à l'aide des analyses de régressions linéaires multiples. Nous procédons alors au calcul des coefficients de régression consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Coefficients de la régression linéaire multiple intention entrepreneuriale

	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Résultats des hypothèses
	A	Erreur standard	Bêta			
(Constante)	-0,012	0,053		-0,234	0,815	
ATTITUDE	0,463	0,067	0,463	6,954	0,000	validée
NOR_AUT	0,123	0,061	0,123	2,015	0,045	validée
NOR_RIS	0,074	0,051	0,074	1,461	0,145	rejetée
PERC_EX	0,156	0,057	0,156	2,728	0,007	validée
PERC_RES	-0,021	0,058	-0,021	-0,363	0,717	rejetée
CONT_ECO	-0,049	0,054	-0,049	-0,913	0,362	rejetée
LIEU	0,047	0,061	0,047	0,774	0,440	rejetée
ATTITUDE * LIEU	-0,070	0,077	-0,066	-0,902	0,368	rejetée
NOR_AUT * LIEU	-0,004	0,063	-0,004	-0,066	0,948	rejetée
NOR_RIS * LIEU	0,034	0,050	0,035	0,681	0,496	rejetée
PERC_EX * LIEU	-0,040	0,057	-0,041	-0,692	0,490	rejetée
PERC_RES * LIEU	0,068	0,059	0,067	1,160	0,247	rejetée
CONT_ECO * LIEU	-0,027	0,049	-0,029	-0,557	0,578	rejetée

Source : Notre élaboration par le biais du logiciel SPSS

D'après les résultats de l'estimation des coefficients l'attitude des étudiants à l'égard de l'entrepreneuriat influence très significativement ($p < 0,001$ et $t = 6,855$) et positivement ($\beta = 0,463$) leur intention entrepreneuriale ; donc l'hypothèse H1 est vérifiée. De même la norme sociale des étudiants basée sur l'autonomisation et l'indépendance a une influence significative ($p < 0,05$ et $t = 2,015$) et positive ($\beta = 0,123$) sur leur

intention entrepreneuriale ; alors l'hypothèse H2 est partiellement vérifiée. Aussi la perception du contrôle comportemental liée à l'expérience et à la compétence des étudiants influence significativement ($p < 0,05$ et $t = 2,728$) et positivement ($\beta = 0,156$) leur intention entrepreneuriale ; ce qui montre que l'hypothèse H3 est partiellement vérifiée. Quant aux autres variables, elles n'exercent aucune influence significative sur l'intention entrepreneuriale ; donc l'hypothèse H4 est non vérifiée. Le test de modération indique également que ni la variable Lieu de contrôle, ni ses interactions avec les autres variables n'influencent significativement l'intention entrepreneuriale au seuil de 5% ; par conséquent l'hypothèse H5 n'est pas vérifiée.

4. Discussion

Cette recherche nous a permis d'apporter des éclairages sur les principaux déterminants de l'intention entrepreneuriale des étudiants, notamment les attitudes vis-à-vis de la création d'entreprise, la norme sociale et les perceptions du contrôle comportemental, et enfin le contexte économique de la pandémie de la Covid 19 auquel s'ajoute le lieu de contrôle du destin. Les résultats montrent une influence des trois premiers facteurs sur l'intention entrepreneuriale confirmant ainsi le postulat de la théorie du comportement planifié. Ces résultats sont conformes à ceux de Boissin et al. (2009) dans le contexte français et brésilien bien que ces deux populations présentent des différences.

Parallèlement à nos résultats, Delanoë et Brulhart (2011) et (Emin, 2004) présentent l'attitude comme l'antécédent prédominant de l'intention entrepreneuriale. Cette prédominance semble insuffisante pour Tounés (2006) pour qui la création d'entreprise en plus d'être désirable doit être aussi bien faisable.

Les travaux d'Altinay et al. (2012) montrent que les individus qui appartiennent à des familles d'entrepreneur seraient plus à même de créer leurs propres entreprises ou du moins d'en présenter l'intention. Mezhoudi (2001) présente une preuve de cette influence de la norme sociale sur l'intention entrepreneuriale dans le contexte tunisien. Cependant, Mahmoudi, Tounés et Boukrif (2014) trouvent que l'entourage social et son influence perçue par l'étudiant n'a pas d'impact sur son intention entrepreneuriale. Partiellement en accord avec ces derniers, Tchagang (2017) prouve que cette relation significative est effective que dans les pays en développement.

Selon Boissin, Chollet et Emin (2005), « au fur et à mesure que les étudiants réfléchissent à leur avenir, la création d'entreprise apparaît comme une perspective de carrière de plus en plus probable. ». Abondant dans ce sens Arminda et al. (2011) présentent l'influence positive et significative du contrôle comportemental perçu par étudiants sur leur intention à entreprendre. Contrairement à ces travaux, la perception du contrôle comportemental n'a pas d'impact significatif sur l'intention entrepreneuriale car selon Maâlej (2013) le parcours éducatif, les expériences entrepreneuriales (stages, petits boulots, vie associative, etc.) et l'accessibilité aux ressources (financières, informations et conseils) ne stimulent pas l'intention des jeunes diplômés à créer leur propre entreprise.

Dans la veine que Rivière et Jacques (2000) qui montrent aujourd'hui les difficultés d'accès à un emploi, le contexte économique actuel induit par la pandémie de la Covid 19 rend avenir professionnel des étudiants incertain. C'est dans ce cadre que se développent les intentions entrepreneuriales selon le résultat de nos études qualitatives. C'est une raison pour laquelle Blais et Toulouse (1990) affirment que les facteurs d'environnement socio-économiques sont déterminants dans la motivation entrepreneuriale. Dans la culture africaine, l'on s'en remet à la divine providence. Les travaux de Krueger (1993) aux États-Unis montrent que le lieu de contrôle joue un rôle modérateur chez les étudiants. Contrairement à Tchagang (2017), le lieu

de contrôle du destin ne modifie ni le sens des relations, ni l'intensité de celles-ci entre l'intention entrepreneuriale et ses antécédents immédiats. Selon l'auteur, cette différence peut être dû à l'utilisation de différentes échelles de mesure, à savoir celle de Rotter (1966) et de Krueger (1993).

CONCLUSION

L'entrepreneuriat est pour les pays africains une bouffé d'oxygène pour la croissance économique. Source de création de richesse, l'entrepreneuriat est un important vecteur de création d'emploi qui attire un grand nombre d'étudiant. Analyser le comportement entrepreneurial des étudiants revient à mesurer leur intention d'entreprendre qui représente selon la littérature le meilleur prédicteur de l'acte d'entreprendre.

Dans une démarche hypothético-déductive, nous avons identifié les facteurs déterminant l'intention entrepreneuriale des étudiants en période de la pandémie de la Covid-19. Les résultats d'une étude quantitative réalisée auprès de 250 étudiants issus des diverses universités et grandes écoles ivoiriennes montrent que l'attitude, la norme sociale et le contrôle perçu déterminent l'intention entrepreneuriale. Cependant le contexte économique de la Covid-19 et le lieu de contrôle du destin n'ont aucun impact significatif sur l'intention d'entreprendre.

Il découle donc de cette étude des implications tant théoriques que managériales tout en ressortant quelques limites et perspectives de recherche. Un des apports les plus importants est l'exploration de l'entrepreneuriat jeune dans le contexte ivoirien comme l'ont fait Ali Maâlej (en 2019) en Tunisie, Emmanuel Tchagang (en 2017) au Cameroun et Mustapha Bachiri (en 2016) au Maroc.

*Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 :
Une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens*

Nos résultats peuvent avoir aussi des implications fortes sur la politique universitaire en matière d'entrepreneuriat. Il s'agira notamment de la mise en place des incubateurs de Startups et des enseignements permettant le renforcement de la capacité entrepreneuriale des étudiants afin de les influencer positivement tout comme le souligne Boissin et al (2009) : « il paraît nécessaire d'imaginer des enseignements susceptibles d'agir directement sur l'attrait de la création d'entreprise (...) pour l'étudiant ».

La limite majeure est liée au fait que, tout comme beaucoup de recherches nous nous focalisons à analyser l'intention entrepreneuriale sans toutefois nous aventurer sur l'acte entrepreneurial, probablement parce qu'il est difficile à vérifier. La deuxième porte sur le choix limitatif des étudiants en fin de cycle, car les étudiants des classes intermédiaires peuvent avoir une intention entrepreneuriale forte voir même créer leur propre entreprise.

Les limites évoquées suscitent différentes pistes de recherche. Cette étude mérite d'être complétée par une étude longitudinale sur le lien intention-acte entrepreneurial pour vérifier la stabilité temporelle du modèle et aussi savoir combien de nos étudiants ayant une intention positive franchissent réellement le pas. Enfin une tendance dans le contexte africain voudrait que les facteurs : culturel, régional et ethnique soient pris en compte.

BIBLIOGRAPHIE

- Ajzen, I. (1991). The Theory of Planned Behavior, *Organization Behavior and Human Decision Processes*, 50, pp. 179-211.
- Alimi, K., Boubakari, A., Djodjo, G. E., Laghzaoui, S., (2019), « Chômage et entrepreneuriat en Afrique francophone : Etat des lieux et perspectives », dans *Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone* (Dakar, 4-6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, 266-281 pages.
- Altinay L., Madanoglu M., Daniele R. et Lashley C. (2012). The influence of family tradition and psychological traits on entrepreneurial intention. *International Journal of Hospitality Management*, 31, pp. 489-499.
- Arminda M., Do Paço F., Ferreira J. M., Raposo M., Rodrigues R. G. and Dinis A. (2011). “*Behavior and entrepreneurship intention: Empirical findings about secondary students*”, *J. Int. Entrep.*, 9, pp. 20-38.
- Benredjem, R. (2009). L'intention entrepreneuriale : l'influence des facteurs liés à l'individu et au milieu. Cahier de recherche n°21 E4., 18p. <halshs-00528755>
- Blais R., Toulouse J.M. (1990), “Les motivations des entrepreneurs : une étude empirique de 2278 fondateurs d'entreprises dans 14 pays », *Revue Internationale de PME*, 3(4), 269-299.
- Boissin, J. P., Chollet, B., & Emin, S. (2005). Le faible attrait des étudiants pour l'entrepreneuriat Eléments d'analyse pour l'action. In *Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique* (pp. 5-8).

- Boissin, J-P., Chollet, B., Emin, S. (2005). Les croyances des étudiants envers la création d'entreprise : un état des lieux, *4ème congrès de l'académie de l'entrepreneuriat*, Paris, France.
- Delanoë, S. et Brulhart, F. (2011). Analyse des antécédents de l'intention entrepreneuriale de porteurs de projets français. *Revue internationale P.M.E.*, 24 (1), pp. 43-70.
- Emin, S. (2004), « Les facteurs déterminant la création d'entreprise par les chercheurs publics : application des modèles d'intention », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 3, n° 1, pp. 1-20.
- Engle, R.L., Dimitriadi, N., Gavidia, J.V., Schlaegel, C. ? Delanoe, S., Alvarado, I., Buame, X., HE, S. et Wolff, B. (2010), «Entrepreneurial intent : a twelve country evaluation of Ajzen's model of planned behavior», *International Journal of Entrepreneurial Behaviour & Research*, vol. 16, no 1.
- Frimousse, S. et Peretti, J.-M., (2020). Les changements organisationnels induits par la crise de la COVID-19. *Question (s) de Management ?*, (3) n°29, pp. 105 – 149.
- <https://issuu.com/world.bank.publications/docs/9781464815683>
- Krueger N.F., Reilly. M.D., Carsrud A.I. (2000), « Competing models of entrepreneurial intentions », *Journal of business venturing*, vol.15, n°5/6, p.411- 432.
- Krueger, N. et Carsrud, A. I. (1993). *Entrepreneurial Intentions: Applying the Theory of Planned Behavior*, *Entrepreneurship & Regional Development*, 5, pp 315-330.
- Krueger, N., (1993). Impact of Prior Entrepreneurial Exposure on Perceptions of New Venture Feasibility and Desirability, *Entrepreneurship Theory and Practice*, 18(1), pp. 5-19.
- MAÂLEJ, A. (2013). Les déterminants de l'intention entrepreneuriale des jeunes diplômés. *La Revue Gestion et Organisation* 5 pp. 33–39.

- Mahmoudi, M, Tounes, A, Boukrif, M (2014), L'intention entrepreneuriale des étudiants tunisiens, 12ème Congrès des équations structurelles International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME), Agadir, Maroc.
- OCDE, (2020). « Note de réflexion 2 : Fragilités des entreprises durant la pandémie de COVID-19 : évaluation et réponses des pouvoirs publics », In Perspectives économique de l'OCDE (1), n° 107, pp. 91-104
- Rivière, B. et Jacques, J. « Les représentations sociales de la réussite et de l'appartenance sexuelle chez les cégépiens », Revue québécoise de psychologie, vol 21, no 1, 2000, p. 5-20
- Rotter, J.B. (1966). Generalized expectancies for internal versus external control of reinforcement: a case history of a variable, Psychological Monographs, vol. 80, n° 1, pp. 260-295.
- Shapero A. et Sokol L., (1982). « The Social Dimension of Entrepreneurship, In : The Encyclopedia of Entrepreneurship », in C. A. Kent, D. L. Sexton and K. H. Vesper (éds.), Encyclopedia of Entrepreneurship, Prentice Hall.
- Tchagang, E. (2017). Les déterminant de l'intention entrepreneuriale des étudiants camerounais, Management & Sciences Sociales N° 22 janvier-Juin 2017 • Mieux-être au travail : repenser le management et l'émergence de la personne.
- Tounés A. (2006), « L'intention entrepreneuriale des étudiants : le cas français », La Revue des Sciences de Gestion, 3/2006 (n°219), p. 57-65
- Tounés, A., (2003). Un cadre d'analyse de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France. Cahiers de recherche du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, n° 03-69, 2003, pp. 1-14.

*Déterminants de l'intention entrepreneuriale en période de crise de la covid-19 :
Une approche quantitative auprès des étudiants ivoiriens*

- Townsend, D.M., Busenitz L.W. et Arthurs J.D (2010), «To start or not to start:outcome and ability expectations in the decision to start a new venture», *Journal of Business Venturing*, vol. 25, no 2, p. 192-202.
- Zeufack A. G., Calderon, C., Kambou, G., Djiofack, C. Z., Kubota, M., Korman, V., & Cantu Canales, C. (2020). *Africa's Pulse*, 21.
- Zeufack A. G., Calderon, C., Kambou, G., Kubota, M., Korman, V., Canales, C. C et Aviomoh, H. E. (2021). *Africa's Pulse*, No. 23 (Avril). Washington, DC. Doi: 10.1596/978-1-4648-1715-1. La Banque mondiale. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

**REGARDS SUR LES PRATIQUES IVOIRIENNES
EN MATIÈRE DE RÉPARATION A LA LUMIERE
DES STANDARDS INTERNATIONAUX**

Dindio KONATE, doctorante

en culture de la paix à la chaire UNESCO pour la Culture de la paix

dindiokonate@gmail.com dindiokonate@yahoo.fr 0749282071

RESUME

Au sortie de la crise socio politique, à l'image de nombreux Pays avant lui, la Côte d'Ivoire a conçu et mise en œuvre une politique de réparation. Ce processus s'inscrit dans le grand ensemble de la justice transitionnelle ; modalité de sortie de crise encadrée par des règles et directives internationales prévues par l'ONU. Le processus en Côte d'Ivoire, dans sa conception et dans sa réalisation, n'a pas suivi tous les principes et directives, notamment dans ses différentes variables que sont la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétitions. Les processus de réparations mis en œuvre dans les Etats contribuent à reconnaître aux personnes qui en bénéficient leurs statuts de victime, à les aider à faire partie de nouveau de la société en sortant de leur état de vulnérabilité et contribuent à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale entre autres.

Mots-clés : Réparation, victime, Indemnisation, restitution, satisfaction, réadaptation.

ABSTRACT

At the end of the socio-political crisis, like many countries before it, Côte d'Ivoire designed and implemented a reparation policy like many countries before it, Côte d'Ivoire has designed and implemented a reparations policy. This process is part of the overall process of transitional justice, a crisis exit modality governed by international rules and guidelines established by the UN. The process in Côte d'Ivoire did not follow all the principles and guidelines in its design and implementation, particularly in its various variables, which are restitution, compensation, rehabilitation, satisfaction, and guarantees of non-repetition. Reparations processes implemented in states contribute to recognizing the status of victims, helping them to re-enter society from a state of vulnerability, contributing to social cohesion and national reconciliation.

Keywords : Reparation, victim, compensation, restitution, satisfaction, rehabilitation.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire s'est enlisée dans une crise militaro politique pendant plus d'une décennie. Au sortir de cette crise, comme dans toutes les sociétés sortants de crise, ce Pays s'est retrouvé avec le dilemme de la gestion des victimes. Il a fait le choix de la justice transitionnelle pour bâtir à nouveau les fondements de la société ivoirienne en utilisant divers aspects de la justice transitionnelle, dont celui de la réparation.

Le droit humanitaire international affirme que la réparation est un droit. Lorsqu'un fait illicite est imputable à l'État, la responsabilité internationale émerge immédiatement de ce fait comme une conséquence de la violation du droit international et, avec elle, le devoir de fournir une réparation et de faire cesser une telle violation. La réparation touche au cœur même de la protection humaine ; elle a été considérée comme un processus vital dans la reconnaissance de torts causés à une victime et comme un élément clé permettant de répondre aux besoins complexes des victimes ayant subi des violations des droits de l'homme et du Droit International Humanitaire (DIH).

Le droit à la réparation pour les victimes est une exigence à la fois coutumière, légale, jurisprudentielle, morale que sociale. Traditionnellement et de manière basique, les réparations sont conçues comme un mécanisme concret permettant de ramener la victime à l'état dans lequel elle était avant la violation, *restitution in integrum*. De Greiff (2006) fait ressortir une perspective des processus de réparation qui part au-delà de la satisfaction des revendications individuelles et cherche à construire une solidarité sociale, une confiance civile et une reconnaissance. Pris dans sa perspective, le but ultime du cadre de la réparation, c'est la construction d'une citoyenneté, c'est-à-dire ce sentiment d'appartenance à une nation pour aboutir à une paix durable.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) dont le rôle premier et les actions concourent à établir une paix durable dans le monde ont mis en place un canevas devant réguler la réparation. Les formes de réparation adoptées par les Nations Unies sous forme de principes et directives comprennent la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction, les garanties de non-répétitions.

En Côte d'Ivoire, la réparation a été mise en œuvre par la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des victimes (CONARIV) et le Programme Nationale de Cohésion Social (PNCS). Les travaux de ces deux entités ont permis de définir la liste exhaustive et consensuelle de toutes les victimes, d'établir une grille de réparation et le PNCS devait procéder à l'indemnisation des victimes. Au cours du processus de recensement et d'élaboration du fichier unique et consolidé des victimes, 316 954 victimes individuelles ont été déclarées éligibles à l'indemnisation sur un total de 874 056 personnes inscrites soit une validation de 36% de la liste. La phase pratique des réparations a été lancée en août 2015. Sept ans après ce premier lancement, cet article se propose de jeter un regard rétrospectif sur le contenu de la politique ivoirienne de réparation et sur la mise en œuvre de cette politique à l'aune des standards internationaux. Le processus de mise en œuvre du droit à la réparation en Côte d'Ivoire a-t-il suivi les directives internationales établies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) ? Nous utiliserons une analyse comparative entre le modèle politique de réparation mis en œuvre en Côte d'Ivoire et la grille décrite dans les standards internationaux notamment à travers ses volets relatifs à la restitution, à l'indemnisation, à la réadaptation, à la satisfaction et aux garanties de non-répétition.

1. MODELE IVOIRIEN ET STANDARDS INTERNATIONAUX DE RESTITUTION

La restitution vise à rétablir la victime dans la situation originale qui existait avant les violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du DIH ; un ensemble de mesures sont prévues à ce stade tel que la restauration de la liberté, la jouissance des droits de l'homme, de l'identité, de la vie de famille, le retour sur les lieux de résidence et la restitution de l'emploi et des biens.

En Côte d'Ivoire, la politique de réparation au sens strict du terme, c'est-à-dire celle mise en place par les acteurs chargés de penser la politique de réparation comprenait un volet relatif à la restitution. A ce niveau, une différence sera faite entre la politique de réparation telle que conçue et la politique telle que mise en œuvre.

Dans sa conception, la politique de réparation telle qu'il ressort du colloque international de validation de mars 2016 prévoyait certaines mesures relatives au principe de restitution. En effet, pour les occupations illicites de terrains nus, partiellement construits ou construits par l'occupant illicite la mesure de réparation proposée était la restitution des terres, terrains et parcelles à leurs propriétaires. Pour ce qui est des maisons occupées, la mesure de réparation proposée était une injonction aux occupants illicites de libérer les maisons dans un délai de 30 jours. Pour ce qui est des plantations occupées, la mesure de réparation prévue était la prise de dispositions sécuritaires et la restitution des plantations aux propriétaires. Pour les lieux de culte, il s'agissait de la réhabilitation et la restitution de ces lieux de culte et de piété.

Le volet restitution de la politique de réparation a été pris en compte dans la politique de réparation uniquement en son aspect relatif à la restitution des biens à l'exclusion des autres domaines. Toutefois, aucune attention n'a été portée à la restauration de la liberté, pour les personnes injustement incarcérées du fait de la crise.

Dans sa mise en œuvre, le volet restitution n'a pas été pris en compte par l'organe chargé de la mise en œuvre de la réparation et son organe de tutelle le Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ; dans sa matrice bilan de l'action gouvernementale 2011-2020, le Ministère ne fait aucune mention de restitution alors que cela est prévu par le principe 19 des directives des Nations Unies en matière de réparation.

Sans doute que dans la conception de la politique publique de réparation, les aspects relatifs aux droits de l'homme et des libertés n'ont pas fait partie de la sélection des problèmes retenus et la mise en œuvre des processus a banni la prise en charge minimaliste qui avait été accordée aux restitutions des biens pour emprunter l'approche de Hassenteufel (2010), pour qui « les autorités publiques choisissent de traiter plutôt tels problèmes et de ne pas en traiter d'autres ». Pris sous cet angle, ce serait donc un choix délibéré des autorités chargées de concevoir ou de mettre en œuvre la politique de réparation, de ne pas se pencher sur des questions relatives au recouvrement de la liberté pour des personnes injustement incarcérées. Force est également de constater qu'en cette matière, la frontière entre droit et politique est très mince et qu'il faille jouer à un jeu d'équilibriste pour ne pas sortir du cadre de la politique prise en termes de « policy » pour rentrer dans le cadre de la politique prise en termes de « politics », deux notions qui se conjuguent dans un environnement de « polity », trois éléments que Leca (2012) qualifiait de triangles de Bermudes.

La dimension relative aux personnes incarcérées a été, dans une certaine mesure, prise en compte globalement dans le cadre de négociations politiques ou encore à la faveur des grâces présidentielles ou d'amnisties accordées par le chef de l'Etat. L'on pourrait conclure sur l'aspect relatif à la restitution que la politique de réparation ne l'a pas suffisamment pris en compte, ni dans sa conception, ni dans sa mise en œuvre.

2. MODELE IVOIRIEN ET STANDARDS INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION

L'indemnisation concerne tous les dommages qui se prêtent à une évaluation économique selon qu'il convient et de manière proportionnée à la gravité de la violation et aux circonstances de chaque cas. Le dommage donnant droit à indemnisation peut résulter du préjudice physique ou psychologique, des occasions perdues, y compris en ce qui concerne l'emploi, l'éducation et les prestations sociales, du dommage moral ou des frais encourus pour l'assistance en justice ou les expertises, pour les médicaments et les services médicaux et pour les services psychologiques et sociaux.

Dans sa conception, la politique de réparation en Côte d'Ivoire a pris en compte certains éléments comme prévu dans les principes directeurs des Nations Unies. La politique a, en effet, prévu des mesures de réparations en fonction d'une certaine typologie des violations qui a été établie. Pour ce qui est des violences physiques telles que les blessures graves, les tortures ou mutilations, il était prévu une prise en charge psychologique des victimes, une prise en charge médicale avec, en cas de besoin, la fourniture de prothèses, de chaises roulantes, de béquilles, et une indemnisation monétaire selon les cas d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) et une majoration de ces montants de 10 à 20 % pour les femmes.

Pour les violences sexuelles, les mesures de réparations contenues dans la politique de réparation étaient une prise en charge médicale des victimes, un suivi spécial des victimes vivant avec le VIH/SIDA, une prise en charge des enfants issues des cas du viol et vivant avec le VIH le cas échéant, une prise

en charge psychologique des victimes et une indemnisation forfaitaire de 1 000 0000 de FCFA.

Si l'on compare le contenu de la politique de réparation avec les principes directeurs des standards internationaux, il en ressort que le volet de l'indemnisation a été partiellement pris en charge. Seuls les volets relatifs aux services médicaux et aux médicaments ont été intégrés lors de la conception de la politique de réparation. Certains aspects de l'indemnisation tels que ceux relatifs aux occasions perdues n'ont pas été pris en compte alors la Côte d'Ivoire sortait d'une longue crise. Cette situation de crise caractérisée par la partition du Pays sur plus d'une décennie, avec l'impossibilité de mettre en œuvre des activités régaliennes de l'Etat dans la zone sous occupation, a engendré de nombreuses pertes d'occasions et de revenus. La politique de réparation, censée restaurer les victimes et redresser les torts, en excluant ce volet de l'indemnisation, n'a pas pris la pleine mesure de cette situation.

Egalement dans sa conception, le modèle de politique de réparation de la Côte d'Ivoire semble avoir évalué monétairement les vies humaines ; ainsi, pour ce qui est des personnes décédées et disparues, en plus de la prise en charge psychologique du conjoint, des orphelins et des biens de prise en charge scolaire des orphelins mineurs, il a été prévu une indemnisation de 1 000 000 FCFA pour chaque personne disparue ou décédée. De prime abord, cela donne l'impression à l'observateur que la personne humaine peut être objet de commerce ; cela convoque la notion d'« extra-commercialité » qu'on retrouve chez certains auteurs tels que Galoux (1989) ou encore de l'indisponibilité du vivant qu'on retrouve chez des auteurs tels que Carvais (2007). D'ailleurs, le droit à la vie fait l'objet d'une protection particulière ; ainsi, a-t-il été érigé au rang de norme de *jus cogens*. Pris sous cet angle, il semble curieux que le politique ivoirien ait réussi à monnayer la personne humaine.

Toutefois, à y regarder de plus près, il se peut que cette valeur monétaire ne fût pas liée à la personne humaine, mais plutôt une évaluation des occasions perdues avec le *de cuius* ou encore une évaluation, une compensation, pour les charges auxquels le défunt ou disparu faisait face, et qui désormais, de par sa non-présence, ne peut plus prendre lesdites charges. C'est peut-être la raison qui a conduit au glissement sémantique qu'il a été donné d'observer lorsque le chef de l'Etat introduisit la notion de « *yako* » dans la cosmogonie de la réparation. Pour Plahar (2017), le « *yako* » est une « expression exprimant la tristesse et signifiant que l'on compatit à la douleur de quelqu'un. Hélas ! Condoléances ! Présenter ses condoléances, exprimer sa compassion ». Ce *yako* est alors révélateur de la valeur de compassion qui entoure la remise de ce montant aux victimes. Il est à se demander comment la réparation qui est une obligation légale pour les victimes a pu se transformer en un simple devoir de compassion, une compassion à l'africaine.

Dans sa mise en œuvre, il ressort de l'action bilan du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté que des ayants droit de victimes décédées ont bénéficié d'indemnisation financière ; des victimes blessées ont bénéficié d'une prise en charge psychologique et médicale. Par ailleurs, les rapports de monitoring, provenant d'organisations telles que la COVICI, révèlent qu'un montant de 150 000 FCFA a été versé aux bénéficiaires des prises en charge médicale et psychologique. Mais, de nombreuses victimes témoignent que ces bons se sont révélés inutilisables, car les hôpitaux les refusaient dans la plupart des cas. L'on pourrait conclure que pour ce qui est du principe relatif à l'indemnisation, le modèle politique de réparation en Côte d'Ivoire a tenu compte dans une certaine mesure des directives de l'ONU contenues dans le principe 20 des Nations Unies relatives aux réparations pour ce qui concerne l'indemnisation financière des ayants droit de victimes décédées et les blessés. Toutefois, il faudrait mentionner le faible taux de réalisation. En effet, sur 21 516 ayants droits de victimes éligibles à l'indemnisation selon le fichier unique et consolidé de

l'Etat, seulement 4031 ayant droits de victimes ont reçu l'indemnisation prévue selon qu'il ressort du projet bilan de l'action gouvernementale 2011-2020 soit une réalisation de 18,73%. Ainsi, la politique de réparation en Côte d'Ivoire n'a pu indemniser qu'une faible partie des bénéficiaires prévues contrairement aux exigences des standards internationaux.

3. MODELE IVOIRIEN ET STANDARDS INTERNATIONAUX DE READAPTATION

La réadaptation comporte l'accès aux services tant médicaux, psychologiques, juridiques que sociaux. Dans la conception de la politique de réparation, il a été prévu des mesures de réparation relatives à des prises en charge médicales et psychologiques. Egalement, dans la mise en œuvre de la politique, des rapports de monitoring de la COVICI ont relevé l'octroi de bons de prise en charge aux victimes et l'allocation d'un montant de 150 000 aux victimes comme transport pour se rendre dans les centres de santé. Hormis la prise en charge de certains soins médicaux et certains frais de transport, aucune autre mesure de réadaptation n'a été prévue ni mise en œuvre. Toutefois, autant les présidents d'association de victimes que les victimes ayant bénéficié de bon de prise en charge ont témoigné que ces bons ont été inutilisables leur fermant ainsi l'accès aux services de santé. Pour pallier cela, certains ont utilisé le montant affecté au transport pour faire leurs examens médicaux et acheté certains médicaments. Ce principe de réparation, même s'il a été prévu dans la politique n'a pas été effectivement implémenté mettant en péril la réconciliation, car, sans des mesures adéquates de réparation et de réadaptation, il ne peut avoir de réconciliation, il n'y a pas de cicatrisation et de réconciliation (Bufford et Van Der Merwe 2004).

Par ailleurs, l'on pourrait soulever des lacunes au niveau de la définition de la réadaptation faite par les Nations Unies qui la résume aux aspects médicaux, psychologiques, juridiques et sociaux sans pour autant

donner plus de détails comme cela a été le cas avec certains autres volets de la réparation. Ce manque de précision a peut-être conduit les concepteurs ivoiriens de la politique de réparation à ne pas accorder une attention particulière à cette forme de réparation ou au mieux à l'inféoder à l'indemnisation et la lier au plan médical. Pourtant la réadaptation n'est pas que cela.

De façon générale, elle se définit comme une « adaptation nouvelle (à des conditions disparues qui redeviennent actuelles, à de nouvelles conditions) réadaptation sociale, professionnelle ». L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le deuxième rapport de son comité d'expert de la réadaptation médicale définit la réadaptation en rapport avec l'incapacité « appliquée à l'incapacité, la réadaptation s'entend de la mise en œuvre d'un ensemble coordonné de mesures médicales, sociales, éducatives et professionnelles destinées à assurer ou à restituer à l'intéressé un usage aussi complet que possible de la ou des fonctions atteintes. » Ainsi, bien qu'elle soit prise dans un sens médical, la réadaptation se réfère-t-elle à un ensemble de mesures en dehors du cadre médical. Cette définition met en évidence trois types de réadaptation : médicale, sociale et professionnelle. La réadaptation médicale est définie par ledit rapport comme l'« ensemble des soins médicaux visant à développer les aptitudes fonctionnelles et psychologiques de l'intéressé et, en cas de besoin, ses mécanismes compensatoires, de manière à lui permettre de mener une existence autonome et active». La réadaptation sociale est définie comme une « partie du processus de réadaptation qui vise à intégrer ou à réintégrer l'invalidé dans la société en l'aidant à s'adapter aux exigences de la vie familiale, collective et professionnelle tout en atténuant les obstacles économiques et sociaux qui pourraient gêner le processus global de réparation ». La réadaptation professionnelle est la « (...) mise à la disposition des invalides des services propres à leur permettre d'obtenir et de conserver un emploi convenable, ces moyens comprenant notamment

l'orientation professionnelle, la formation professionnelle et le placement sélectif. »

Dans le modèle de réparation ivoirien, la réadaptation a été bien prise en compte dans son acception médicale à travers des prises en charge médicales, mais négligée dans ses acceptions sociales et professionnelles ; l'on pourrait parler, si l'on s'en réfère aux fournitures d'AGR (111 victimes) à des traces infimes de réadaptation professionnelle. Cette prise en compte très étroite de la réadaptation pourrait provenir de l'absence de définition pratique au niveau des standards internationaux, permettant une meilleure mise en œuvre.

4. MODELE IVOIRIEN ET STANDARDS INTERNATIONAUX DE SATISFACTION

La satisfaction comporte un large éventail de mesure parmi lesquelles l'on retrouve la cessation de la violation, la divulgation de la vérité, la recherche des personnes disparues, la récupération et le ré inhumation des corps, les excuses publiques, les sanctions judiciaires et administratives, la commémoration et la formation aux droits de l'homme.

Dans sa conception, la politique de réparation ivoirienne a suggéré des mesures relatives aux excuses publiques, sous la forme de réparations symboliques du fait du non-respect de l'engagement de l'Etat de protéger les populations. Ces mesures sont la reconnaissance publique et solennelle par l'Etat de sa responsabilité, la demande de pardon par l'Etat, les déclarations officielles rétablissant les victimes dans leur dignité, des messages d'excuses et de réconfort à l'endroit des parents des personnes décédées. Ainsi, la dimension relative aux excuses publiques est la seule contenue dans la politique de réparation. Aucune autre mesure relative à la satisfaction n'a été conçue par les organes chargés de la réparation au sens strict du terme. Toutefois, dans un sens plus large, la Commission Dialogue Vérité et

Réconciliation (CDVR) avait dans sa conception, prévu la recherche et la divulgation de la vérité qui est une modalité de mise en œuvre de la mesure relative à la satisfaction.

La CDVR a mené des auditions conformément à l'ordonnance qui l'institue et organisé des audiences publiques pour 81 victimes. Cela rentre dans le cadre de la recherche et la divulgation de la vérité, une des composantes de la satisfaction. Toutefois, les audiences publiques n'ont gardé de public que leur appellation ; elles n'ont pas été diffusées comme le prévoient les standards internationaux. Par ailleurs, le rapport de la CDVR qui a achevé son travail en 2014 n'a été publié que deux ans plus tard soit en 2016, à travers une version réduite, au grand dam des victimes et des populations ivoiriennes. La version complète du rapport avec les recommandations et les conclusions n'ont à leur tour été publiées qu'en juillet 2021. L'ex-président de la CDVR évoquait alors l'« urgente nécessité de la réconciliation ».

L'on retrouve également des mesures de satisfaction dans le cadre des activités des organes judiciaires tels que la CSE et la CSEI qui ont procédé, dans le but des enquêtes judiciaires à la recherche de corps de personnes décédées, à l'ouverture de fosses communes, à des identifications de corps et aux remises des corps aux familles ainsi qu'à un accompagnement financier pour les réinhumations. Dans une acception large, l'on pourrait dire que l'action publique de réparation en Côte d'Ivoire a tenu compte de certains aspects relatifs à la satisfaction.

Toutefois, lorsque nous revenons à la politique de réparation, elle n'a pas suivi les standards internationaux et les seules mesures de satisfaction présentes dans la politique de réparation, notamment les excuses publiques prévues, n'ont jamais été exécutées. Ce qui renforce le mécontentement des victimes et en rajoute au décalage entre standards internationaux et mesures de réparation mises en œuvre en Côte d'Ivoire.

5. MODELE IVOIRIEN ET STANDARDS INTERNATIONAUX DE GARANTIES DE NON-REPETITION

Les garanties de non-répétition comprennent une vaste gamme de mesures structurelles incluant les réformes institutionnelles visant à assurer le contrôle des forces armées et des forces de sécurité, l'indépendance du pouvoir judiciaire entre autres.

Dans sa conception tout comme dans sa mise en œuvre, la politique de réparation n'a pas prévu de mesure de réparations relatives aux garanties de non-répétition.

Toutefois, certaines mesures en dehors des organes chargés de la réparation ont été exécutées. C'est le cas de la réforme du secteur de la sécurité qui s'est imposée comme « une urgence institutionnelle de reconstruction post-crise pour la Côte d'Ivoire, fragilisée par le conflit armé et la crise post-électorale de 2011 » (Segoun et Zigbe 2017). Une stratégie nationale axée sur six piliers (sécurité nationale, reconstruction post crise, état de droit et relations internationales, contrôle démocratique, gouvernance économique, dimension humaine et sociale) et 108 réformes ; en 2015, le taux de réalisation était de 54%. La politique de réparation n'a pas suivi les standards internationaux relatifs aux garanties de non-répétitions ni dans sa conception ni dans sa mise en œuvre.

Le droit à la réparation doit être effectif et adéquat comme souligné dans les principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation pour les victimes de violation du droit international et du droit international humanitaire. Selon Mulder (2010), la réparation est une première étape pour les victimes sur le chemin de la guérison ; pour cette frange de la population, la réparation est un support émotionnel, allège leur peine et les aide guérir de la victimisation. La réparation va au-delà du simple aspect pécuniaire, cela ressort d'ailleurs lorsqu'on prend les déclinaisons que l'ONU en fait en mettant en avant des aspects relatifs à la satisfaction comme

les excuses publiques. Pour Kunst et all (2007) la raison principale pour laquelle les victimes s'enregistrent pour recevoir la réparation est qu'elles cherchent que leur soit octroyé le statut de victime ouvrant droit à réparation. Mulder (2010) ajoute à cela que lorsqu'elles bénéficient d'une réparation, ces personnes sont reconnues comme victimes innocentes et leurs souffrances se retrouvent également reconnues.

La possibilité pour une victime de bénéficier de programme de réparation jouerait alors un rôle thérapeutique, car celle-ci se sent reconnue dans un statut ensuite, viennent les aspects financiers qui lui permettront de survivre et de continuer à mener une vie autant normale que possible. Les besoins de réparation des victimes peuvent prendre plusieurs formes incluant la restitution des propriétés expropriées, les excuses publiques la reconnaissance de la culpabilité et de la responsabilité des souffrances vécues par les victimes (Wemmers 2014). A contrario, les personnes se présentant comme victimes n'ayant pas été retenues sur la liste validée ou encore celles présentes sur la liste mais n'ayant pu bénéficier effectivement d'une mesure individuelle de réparation se retrouve enlisée dans un cycle de souffrance psychologique, car le statut de victime leur est refusé. Cela crée un sentiment de rejet et en rajoute à la souffrance des victimes (Feldthusen, Hankivsky et Greaves 2000). Lorsqu'on se réfère aux chiffres prévus dans la matrice bilan de l'action gouvernemental 2015-2020 qui nous permettent de faire ressortir un taux de moins de moins de 20% si l'on prend par exemple le volet de l'indemnisation, on en déduit que plus de 80% de cette population sont en attente des réparations plus de 10 ans après avoir souffert des préjudices de la crise. Lorsque les réparations sont retardées, c'est la guérison qui est retardée (Orr 2000). Ce qui a une conséquence sur la restauration de la cohésion sociale et l'harmonie de la société qui restent des objectifs centraux des politiques de réparation. Lorsque les réparations sont exécutées de manière adéquate et effective, elles jouent un rôle restauratif et permettent de poser les jalons d'une société reconstruite et d'un développement continu. Par contre

lorsque les réparations sont mal exécutées, cela augmente les souffrances des victimes et constitue une seconde violation qui s'ajoute à la violation primaire (Milquet 2019).

CONCLUSION

Le processus de réparation en Côte d'Ivoire à travers la conception et la mise en œuvre de sa politique a peu suivi les standards internationaux. Si la conception laisse entrevoir, dépendant du volet de la réparation, des traces prévues dans les standards internationaux, la mise en œuvre en est autre. Les réparations étant un droit pour les victimes, cela va sans dire que toutes les victimes admises sur la liste unique et consolidée devaient bénéficier de diverses modalités de mise en œuvre de la réparation. Cela ne fut pas le cas vu le faible taux de pourcentage. Firchow et Mac Ginty (2013) font ressortir également l'inefficience des politiques de réparations, leur perspective s'articule autour de l'idée selon laquelle aucune société post conflit ne peut dire que son schéma de réparation a été un pur succès et dans la majorité des cas, lesdits schémas ont fait ressortir des controverses majeures. Le cas de la Côte d'Ivoire viendrait alors en ajouter aux constats faits par ces auteurs puisque n'ayant pas réussi à concevoir une politique de réparation répondante aux critères définis dans les standards internationaux, ni à achever la mise en œuvre de la politique de réparation qu'elle a elle-même édictée. Toute chose qui reste problématique pour une parfaite cohésion et la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Mulder, J.D.W.E. (2010). Hoe schadevergoeding kan leiden tot gevoelens van erkenning en gerechtigheid, *Nederlands Juristenblad*, 84(5), 293-296.
- Parmentier, S. et Weitekamp, E. (2007). *Sociology of Crime, Law and Deviance: Vol. 9. Crime and Human Rights*, Amsterdam, Elsevier.
- Wemmers, J. (2014). *Reparation for Victims of Crimes against Humanity : The Healing Role of Reparation*, Oxon, Routledge.
- Milquet, J. (2019). *Strengthening Victims' Rights: From Compensation to Reparation. For a New EU Victims' Rights Strategy 2020-2015*. European Commission.
- Feldthusen, B., Hankivsky, O. & Greaves, L. (2000). Therapeutic Consequences of Civil Actions for Damages and Compensation Claims by Victims of Sexual Abuse. *Canadian Journal of Women and Law*, 12, 66 – 116.
- Kunst, M., Koster, N., & Van Heugten, J. (2017). Performance Evaluations and Victims' Satisfaction with State Compensation for Violent Crime : A prospective study. *Journal of Interpersonal Violence*, 32 (19) 3027-3044.
- Hassenteufel, P. (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 157, no. 1, 2010, pp. 50-58.
- Galloux, J-C. (1989). « Réflexions sur la catégorie des choses hors du commerce : l'exemple des éléments et des produits du corps humain en droit français », *Les Cahiers de droit*, Vol. 30, N°4, 1989, pp.1011–1032.
- Carvais, R. (2007). « L'indisponibilité du vivant », *Hypothèses*, vol. 10, no. 1, 2007, pp. 391-402.

- De Greiff, P. (2006). "Justice and reparations", *The Handbook of Reparations*, De Greiff Pablo (dir.), Oxford University Press, New York, 2006, 1055 p.
- Buford W., Van Der Merwe H. (2004). « Les réparations en Afrique Australe », *Cahiers d'études africaines*, N° 173-174, 2004, pp. 263-322.
- Firchow P., Mac Ginty R. (2013). "Reparations and peacebuilding: issues and controversies", *Human Right revue* N°14, 2013, pp 231-239.
- Plahar B. (2017). Le français en Côte d'Ivoire : une analyse linguistique de six animations ivoiriennes en français normé ivoirien, en français populaire ivoirien et en *nouchi*, thèse de master en Français, Carleton University, avril 2017, disponible sur le site https://curve.carleton.ca/system/files/etd/e484a604-4370-4898-93bb73fe39a6b75e/etd_pdf/fac52818a3d4a20a88a8effaec2a736/plahar-lefranaisenctedivoireuneanalyselinguistique.pdf.
- Segoun J. M., Zigbé D. M. (2017). Les impératifs de la réforme du secteur de sécurité en Côte d'Ivoire, WATHI, Note d'Analyse Politique (NAP) N° 62, octobre 2017 disponible sur :http://www.thinkingafrica.org/V2/wpcontent/uploads/2017/10/nap_62_securite-cote-divoire.pdf.
- Leca J. (2012). « L'état entre politics, policies et polity, ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 11, no. 1, 2012, pp. 59-82.

**LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET
SON IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT
EN COTE D'IVOIRE (2012-2020)**

SORO Nonhontan

Enseignant-Chercheur en Histoire Economique et Sociale à l'Institut
Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel-
IPNETP (Abidjan-Côte d'Ivoire)

nonhontansoro@yahoo.fr

RESUME

Le développement industriel en Côte d'Ivoire débute à l'époque coloniale avec les plans de développement industriel. Mais c'est véritablement après l'indépendance en 1960 que le secteur industriel ivoirien bénéficie d'une véritable politique d'investissement qui participe à la mise en place des unités industrielles dans diverses branches de l'industrie. Ces participations sont à la fois publiques et privées. Cependant, les différentes crises que le pays a connu à partir des années 1980 ont impacté ces investissements industriels. Néanmoins à partir de 2012, le pays renoue avec les financements dans le secteur industriel après la crise post-électorale de 2011 en se dotant d'une nouvelle politique industrielle. Cette nouvelle politique a eu un impact sur le développement jusqu'en 2020 avec l'avènement de la pandémie du COVID.

Mots clés : Côte d'Ivoire –Développement –Industrie –Politique

ABSTRACT

Industrial development in Ivory Coast began in the colonial era with industrial development plans. But it was really after independence in 1960 that the Ivorian industrial sector benefited from a real investment policy that participated in the establishment of industrial units in various branches of industry. These participations are both public and private. However, the various crises that the country experienced from the 1980s had an impact on these industrial investments. Nevertheless, from 2012, the country resumed financing in the industrial sector after the post-electoral crisis of 2011 by adopting a new industrial policy. This new policy had an impact on development until 2020 with the advent of the COVID pandemic.

Keywords : Ivory Coast- Development- Industry- Politics

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a axé son développement économique sur l'agriculture. A côté de l'agriculture, d'autres secteurs économiques intéressent l'Etat ivoirien. Le secteur industriel débute son expansion à l'époque coloniale avec les plans de développement industriel⁴³. Mais c'est véritablement après l'indépendance en 1960 que le secteur industriel ivoirien bénéficie d'une véritable politique d'investissement qui participe à la mise en place des unités industrielles dans diverses branches de l'industrie. Depuis l'indépendance, l'industrie ivoirienne a bénéficié de flux importants d'investissement et de différentes politiques. Les participations dans le secteur industriel proviennent de l'Etat et du privé ivoirien. A cela, on a la participation des institutions internationales et sous régionales, fruit de la coopération de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde entre 1960 et 2020⁴⁴. Cependant, les différentes crises que le pays a connu à partir des années 1980 ont impacté le secteur industriel. Mais à partir de 2012, avec la nouvelle politique industrielle, le pays renoue avec la croissance industrielle surtout après la crise post-électorale de 2011. Ce qui a eu un impact positif sur le développement de l'économie malgré les obstacles auxquels ce secteur reste confronté.

Il est nécessaire de savoir quel a été l'impact de la nouvelle politique industrielle sur le développement en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020 ? Cette étude a pour objectif de montrer les interventions dans le secteur industriel ivoirien depuis 2012, mais aussi de présenter les réalisations et productions industrielles en Côte d'Ivoire. Elle vise à identifier les obstacles liés à l'industrialisation en Côte d'Ivoire, mais permettra de relever l'impact de

⁴³Il s'agit du plan de développement économique de 1946 et du décennal plan de développement économique et social de 1947-1957.

⁴⁴On parle ici de la période de la croissance continue (1960-1980), la période de la faillite des entreprises industrielles et de la réduction du nombre (1980-2011) et la période de relance industrielle (2012-2020).

l'industrialisation sur le développement économique en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020.

La réalisation de l'étude a été possible par la consultation de divers documents concernant l'industrie ivoirienne. Il s'agit des différents rapports d'activités du Ministère du plan et du développement, du ministère de l'économie et des finances de la Côte d'Ivoire, des sources imprimées d'autres ministères de République de Côte d'Ivoire et des institutions internationales, des ouvrages économiques et thèses. Ces documents mettent en relief les interventions et les réalisations dans le domaine industriel, les obstacles⁴⁵ liés à l'industrialisation en Côte d'Ivoire, mais aussi les retombées de l'industrialisation sur l'économie et la société. Pour y aboutir, des tableaux et graphiques ont été réalisés afin d'analyser et d'expliquer les différentes évolutions des différentes interventions et réalisations dans le domaine industriel. Les différentes variations permettent de comprendre l'importance des interventions et les difficultés rencontrées dans ce secteur.

Ce qui permet de porter l'étude sur trois parties : la première porte sur le diagnostic de la politique industrielle en Côte d'Ivoire en 2012, la seconde s'intéresse aux secteurs de développement industriel et leurs contributions de 2012 à 2020, et la troisième met en exergue l'impact de la politique industrielle et ses limites.

⁴⁵Les difficultés économiques ont poussé l'Etat ivoirien et le privé à réduire les investissements industriels. On assiste à la réduction des dépenses publiques. Ce qui a agi sur la demande intérieure en produits manufacturés. La grande sécheresse de 1983 et le délestage vont perturber l'approvisionnement des usines en énergie électrique et en matières premières.

1-Le diagnostic de la politique industrielle en Côte d'Ivoire en 2012

1-1-L'histoire des politiques industrielles

Depuis 1959 à l'orée de l'indépendance, la Côte d'Ivoire, consciente de son retard⁴⁶ en matière d'industrialisation a adopté successivement des politiques en vue de développer son secteur industriel. C'est ainsi que jusqu'en 2012, elle a mis en place au total 4 (quatre) principales politiques industrielles aux contenus différents, mais l'objectif principal était de booster l'industrialisation et de développer le pays. Ce sont le code d'investissement de 1959 ; les perspectives décennales (1960-1970), les plans quinquennaux de développement industriel (1971-1975), de (1976-1980) et des politiques de restructuration industrielle de (1980-1994).

Pour rappel, la Côte d'Ivoire a adopté la loi 59-134 du 03 Septembre 1959 qui avait pour ambition de susciter l'initiative privée tant nationale qu'internationale et attirer vers le pays des investisseurs étrangers. Le code d'investissement de 1959 avait pour objectif, la relance du développement industriel. Les entreprises bénéficiaient également de l'exemption pendant 5 ans d'impôt et de contribution des patentes. Une réduction pendant 10 ans de 50% était sur le droit fiscal de sortie et de taxe à l'exportation. (C .V. Tuho, p.98). L'Etat prévoyait l'admission sur autorisation spéciale du gouvernement au bénéfice du régime fiscal de longue durée pour garantir aux entreprises agréées la stabilité du tout ou partie des charges fiscales qui leur incombent pendant une période de 25 ans (C .V. Tuho, p.98). L'Etat a donc préservé un environnement favorable aux activités industrielles par la stabilité politique et par la mise en valeur d'infrastructures utiles à l'activité industrielle. (Bernard PROST, « L'industrie ivoirienne, stratégie de son

⁴⁶A l'époque coloniale, l'industrie ivoirienne était quasi inexistante et les quelques unités industrielles en activités étaient pour la plupart du secteur du bois, du secteur textile et de l'agro-alimentaire. En effet, l'administration coloniale était préoccupée à cette époque à la défense de ses intérêts que par une promotion quelconque d'une industrie locale.

développement », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéen* n°2094 du 24 décembre 1985, p.7) La politique industrielle de l'Etat s'est également étendue aux plans de développement industriel de 1960 à 1985. La politique industrielle s'exécuta autour des différents plans de développement cités plus haut.

Les perspectives décennales de 1960 à 1970, est le premier plan. Il fixe deux axes de développement industriel qui concernent la substitution aux importations et la valorisation des ressources locales des produits primaires du secteur agricole. (J-P. Foirry, D. R- Desjardins, p.167). Il inclut également la valorisation des ressources locales telles que les industries de transformation du bois et l'industrie papetière, les industries textiles transformant le coton ivoirien, la conserverie d'ananas, le beurre de cacao, et plus généralement les industries alimentaires et les industries minières. La politique industrielle en outre consistait à cette époque à la création d'un climat favorable pour l'accueil des capitaux privés étrangers et à l'organisation de la production des industries installées sur l'ensemble du territoire national. La volonté de l'Etat était aussi de favoriser l'épargne nationale et sa prise de participation dans certaines entreprises. Aux perspectives décennales succéderont les plans quinquennaux de 1971 à 1980.

Avec le plan quinquennal de 1971-1975, l'Etat a choisi cette période pour faire de l'industrie le moteur du développement économique du pays. L'Etat favorise pour cela la poursuite de la valorisation des ressources locales essentiellement agro-alimentaire et minière et recherche des débouchés à l'exportation vers les pays extra-africain. (J-P. Foirry, D. R- Desjardins, p.170). Le développement de l'industrie pour l'Etat devait être le produit de l'initiative privée que les pouvoirs publics se sont efforcés d'encourager. Ils prévoyaient alors d'accentuer sa prise de participation par la création de la Société Nationale de financement (SONAFI) créée en 1963. C'est au cours de cette période que l'intervention de l'Etat est devenue plus active. Ainsi, les pouvoirs publics envisageaient le développement de la conserverie d'ananas, de la mise sur pied d'une industrie de conservation de thon. En outre, un

accent particulier est mis sur le secteur de l'énergie dont le développement doit accompagner la croissance. (J-P. Foirry, D. R- Desjardins, p.170).

Pour le plan quinquennal de 1976-1980, l'Etat a procédé à la réorientation de l'industrie ivoirienne vers les activités d'exportation. L'accent a été mis sur certains secteurs tels que ceux de l'industrie textile en vue de l'exportation de produits finis élaborés, la valorisation de ressources locales et le développement de l'exportation à longue distance. L'Etat a investi plus de 685 milliards entre 1976 et 1980 (C.V. Tuho, p.97) en dépenses de développement industriel ou d'infrastructures.

Les politiques de restructuration industrielle de 1980-1994 ont été mises en place face aux difficultés économiques que traversait l'industrie ivoirienne au cours de la période 1980-1993. Ces nouvelles mesures, ont constitué un ensemble de règles de conduite pour l'investisseur étranger et un ensemble d'avantages que les pouvoirs publics ont proposé à ces acteurs économiques. Outre ces mesures, l'adoption d'un code d'investissement en 1984 et la mise en œuvre d'une politique de privatisation des sociétés d'Etat dans les années 1990, ont été un volet important dans la politique de restructuration industrielle de l'Etat entre 1980-1994. L'Etat est donc intervenu au cours de la période de récession industrielle par une planification à deux phases qui a couvert les périodes de 1980-1985 et 1985-1993.

Au cours du quinquennat 1981-1985, la politique industrielle dans ce plan de 1981-1985 a tenu compte des réalités économiques de la période qui sont caractérisées par une récession économique en Côte d'Ivoire et qui n'a pas épargné le secteur industriel. Dans le domaine industriel, il s'est agi de rechercher la croissance maximum de la valeur ajoutée industrielle, d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale et accélérer l'ivoirisation des capitaux et des emplois. Les pouvoirs publics choisissent cette période pour mettre un accent particulier sur les industries agro-alimentaires. Les résultats n'étant pas à la hauteur des aspirations de l'Etat, afin de résoudre les

graves difficultés que traversait l'industrie ivoirienne, l'Etat, met en œuvre de nouvelles mesures entre 1985-1993 faites de mesures incitatives et d'adoption d'un nouveau code d'investissement, qui vont constituer la politique industrielle de cette époque. Le plan quinquennal de 1981-1985 intervient en période de crise, le choc pétrolier de 1979 a alourdi les charges de l'Etat, la situation est catastrophique pour de nombreuses entreprises. Ce plan apparaissait comme un instrument de redressement du secteur industriel.

Pour réussir la restructuration de l'édifice industriel, les nouvelles mesures incitatives de 1984-1989 sont adoptées pour impulser le développement de l'activité industrielle. Ainsi, les objectifs fixés par l'Etat au cours de cette période ont été de favoriser : la valorisation des ressources agricoles, la contribution des industries à l'équilibre des échanges extérieurs par l'accroissement des exportations de produits manufacturés, la densification du tissu industriel et en particulier par la promotion des PME en vue d'accroître les échanges interindustriels, l'accélération du processus d'ivoirisation du capital et de l'emploi, la contribution à l'équilibre régional en Côte d'Ivoire par l'implantation d'industries nouvelles à l'intérieur du pays.

Le code d'investissement de 1984 a été adopté en novembre. Il a constitué un outil important dans la politique de restructuration industrielle. Dans ce code, l'Etat actualise et améliore celui de 1959 par une nouvelle loi qui apporte des modifications profondes. Désormais, les PME industrielles pourront accéder aux avantages réservés jadis, aux entreprises agréées. L'Etat incite les entreprises industrielles à s'implanter à l'intérieur du pays, en instituant une aide à la valeur ajoutée liée à la masse salariale versée aux ivoiriens et variable selon les régions d'implantation. Le territoire ivoirien fut subdivisé en trois régions industrielles⁴⁷ ; la zone A ; la zone B ; la zone C⁴⁸.

⁴⁷Code d'investissement de 1984, article 2-3.

⁴⁸La zone A représente la région industrielle du Sud, la zone B représente la région industrielle du Centre et la zone C la région industrielle du Nord.

Le code d'investissement révisé, a permis d'accorder 293 agréments aux entreprises entre 1984-1995 contre 221 agréments sous l'ancien code de 1959. Ces agréments ont permis la création de plus de 148 entreprises industrielles, la restructuration ou la modernisation de 113 entreprises industrielles en difficultés. (MIPME, l'industrie ivoirienne, Mars 1999, op, cit, p30).

Pour améliorer les performances économiques de la Côte d'Ivoire, pendant la période de la grande crise économique et industrielle que traversait le pays, une politique de privatisation a été élaborée sous l'impulsion des institutions de Bretton Wood entre 1990 et 1994. Elle avait pour but au niveau industriel de sauvegarder l'acquis industriel restant de l'effondrement du tissu industriel ivoirien pendant la période de récession. Cette politique de privatisation a consisté dès 1990 à transférer progressivement par la vente d'actifs des sociétés d'Etat à caractère industriel et dans lesquelles l'Etat est actionnaire majoritaire. Le programme de privatisation engagé par l'Etat a été régi par des mécanismes préalablement définis. La loi n°90-1610 du 28-12-1990 régit cette politique. Elle a eu des effets positifs sur le secteur industriel et a constitué une véritable politique de restructuration industrielle.

En 1960, les conditions d'une industrialisation accrue en Côte d'Ivoire étaient peu visibles. En effet, la main d'œuvre était moins qualifiée et insuffisante, le financement industriel était faible, le marché de consommation étroit, les ressources naturelles étaient moins mises en valeur. Mais des politiques industrielles ont été successivement mises en place pour le développement industriel. Il s'agit des plus importantes et des plus visibles.

On a quatre grandes périodes de développement industriel entre 1960 et 2012⁴⁹ : la période de démarrage et d'expansion industrielle de 1960 à

⁴⁹Elle peut être subdivisée en 3 grandes phases : la phase de démarrage et d'expansion industrielle de 1960 à 1980 (avec l'import substitution de 1960 à 1970 et l'agro-exportation de 1970 à 1980) ; la phase de la croissance cyclique avec la restructuration et la promotion de la compétitivité de 1980 à 2000 (avec l'ajustement structurel de 1980 à 1994 et la

1980 ; la période de récession de 1980 à 1994 ; la période de redressement et de consolidation de 1994 à 1998 et la période de crise de 1998 à 2011. Compte tenu des insuffisances de ces différentes politiques, l'Etat adopte une nouvelle politique industrielle à partir de 2012.

1-2-La politique industrielle de 2012 et ses objectifs

Après avoir connu 27 ans de crises⁵⁰ sur les 33 ans depuis le « miracle ivoirien » des années 1960-1979, l'Etat ivoirien rêve de renouer avec la croissance industrielle⁵¹ surtout au lendemain de la tragique crise post-électorale de 2011. C'est dans ce cadre qu'il a décidé de mettre en place une nouvelle politique industrielle en 2012. Elle a été mise en place en 2012 par le nouveau code des investissements avec l'ordonnance 2012-487 du 7 juin 2012. Celle-ci se voit assigner des objectifs précis. Il s'agit de s'inspirer des résultats positifs des années de « gloire industrielle » des deux décennies après l'indépendance (1960-1980). Les nouveaux objectifs sont les suivants :

le besoin de reconstitution du capital humain en Côte d'Ivoire ;

restructuration et reprise de 1994 à 2000) et la phase de crise socio-économique par le maintien des entreprises et l'option communautaire de 2000 à 2011.

⁵⁰Cette période de crises a affecté le tissu industriel ivoirien. On note par exemple : la paupérisation et le chômage des jeunes estimé à 45 % en 2012, la dégradation du système éducatif et du cadre vie de la population, la destruction de l'environnement des affaires, la perte de la sécurité énergétique par le manque d'investissement, la perte des parts de marché importants dans certains filières agricoles et agro-industrielles, la désindustrialisation de certains secteurs comme celui du textile, et de l'augmentation de l'informel dans la petite industrie. Cf. Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie-ONUDI, 2012, p.10.

⁵¹ L'industrie pendant cette période de « miracle ivoirien » avait un taux de croissance de 7%. Elle avait participé au PIB par habitant qui est passé de 551 dollars US à 1 068 dollars entre 1960 et 1979, à la mise en place des infrastructures, à la diversification et à la modernisation de l'économie, au prestige du pays à l'international. Cf. Cf. Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie-ONUDI, 2012, p.10.

la baisse des coûts de production de l'économie ;
le repositionnement de l'économie ivoirienne à l'échelle sous régionale et mondiale avec une politique industrielle commune dans le cadre du respect des accords internationaux comme les Accords de Partenariat Economique (APE⁵²), le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT⁵³), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC⁵⁴) ;
la diversification et densification du tissu industriel de la Côte d'Ivoire à travers l'attraction d'IDE massifs dans un contexte de récession mondiale, la maximisation de ses parts de marché régionale dans un contexte de forte croissance des économies du Nigeria et du Ghana et l'amélioration de la capacité entrepreneuriale domestique. (Ministère d'Etat, Ministère de l'industrie-ONUDI, 2012, p.10-11).

Après la mise en place en 2012 du nouveau code des investissements, qui a été plus attractif, mais aussi à la restructuration du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé, la mise en place d'un mécanisme d'appui à la transformation de matières premières agricoles comme le cacao, le coton, l'anacarde, le renforcement des normes, l'amélioration de la qualité, de la

⁵² Les APE interviennent après la convention de Lomé initiée en 1975 et l'accord de Cotonou de 2000. Ces accords sont passés entre les pays de l'Afrique les Caraïbes et du Pacifique (ACP) et ceux de la Communauté Économique Européenne (CEE) devenue Union Européenne (UE). Ces accords comprenaient des « préférences économiques non réciproques » entre les deux parties qui ont pris fin le 1^{er} octobre 2014.

⁵³ Le GATT ou Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce a été signé le 30 octobre 1947 par 23 pays. Son but est d'harmoniser les politiques douanières des parties signataires. Ce traité entre en vigueur en janvier 1948 et le secrétariat s'installe à la Villa Bocage à Genève en Suisse, puis en 1977 au Centre William-Rappard à Genève également.

⁵⁴ L'OMC a été créée le 1^{er} janvier 1995. Il a pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale, par la réduction des obstacles au libre-échange, d'aider les gouvernements à régler leurs différends commerciaux et d'assister les exportations, les importations et les producteurs de marchandises et des services dans leurs activités. Elle compte 164 pays.

lutte contre la contrefaçon et le développement des zones industrielles sur l'ensemble du territoire, les performances du secteur industrielle sont en nette amélioration surtout grâce aux investissements et aux réformes menées dans ce secteur. (Ministère de l'économie et des finances, 2016, p.102). La Côte d'Ivoire dispose du tissu industriel le plus développé de la CEDEAO après le Nigeria. Les défis cités plus haut ont permis l'émergence de divers secteurs industriels, contribuant ainsi au développement économique du pays.

2-Les secteurs de développement industriel et leurs contributions de 2012 à 2020

La nouvelle politique industrielle a touché différents domaines industriels. On assiste à des réalisations et à des productions industrielles diversifiées.

2-1-Les branches industrielles et leur financement

- **les branches industrielles**

Le secteur industriel depuis 2012 est diversifié et comprend 10 grandes branches à savoir : Les industries extractives ; les industries agro-alimentaires et tabac ; les industries textiles et cuir ; les industries du bois et des meubles ; les industries du papier, carton et édition ; les industries du verre , de la céramique et des matériaux de construction ; les industries métalliques ; les industries de fabrication de machines et de matériels de tout type et enfin les industries de l'électricité ; gaz et eau.

(Ministère du plan et du développement, 2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.87). Ces branches contribuent à l'essor industriel du pays.

Entre 2012 et 2020, la Côte d'Ivoire disposait de l'un des tissus industriels les plus performants de la CEDEAO. Il concernait les produits pétroliers, l'agro-industrie surtout l'agro-alimentaire, l'énergie, le BTP, la chimie, l'assemblage et la petite industrie mécanique. Cette performance est due depuis 2012, aux investissements et aux réformes menées dans le secteur. Il s'agit de la révision en 2012 du code des investissements, qui devient plus attractif, de la mise en place d'une loi de normalisation et de qualité en 2013 et promulguée en 2014, par la loi contre la contrefaçon, la piraterie, et la protection des droits de propriété intellectuelle. En 2014, l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries en Côte d'Ivoire (ADCI) a été mise en place pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.45). La performance des branches industrielles était due aussi aux investissements dans ce secteur.

- **Les investissements industriels**

Entre 2012 et 2020, la Côte d'Ivoire connaît une période de relative accalmie après une décennie de crise militaro-politique. Cette situation nouvelle encourage les investisseurs sur la destination Côte d'Ivoire pour réaliser les investissements. Ce qui favorise des investissements dans le secteur industriel comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 1 : Évolution des investissements industriels
en Côte d'Ivoire de 2012 à 2019**

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements (en milliards de F CFA)	44,5	52,2	72,6	77,1	49,3	124,4	127,9	75,4

Source : Tableau réalisé à partir des données de l'INS/ DASII, 2020,
Cf. Ministère du plan et du développement (2020, p.88).

Selon les données du tableau n° 1 ci-dessus, les investissements sont restés en constantes évolutions entre 2012 et 2019. En effet, ils passent de 44,5 milliards de francs CFA en 2012 à 75,4 milliards de francs CFA en 2019, soit une évolution de 69,44 %. Même si la part des investissements de 2019 est en baisse par rapport à ceux de 2017 et 2018 qui sont respectivement de 124,4 et 127,9 milliards de francs CFA, ces investissements et financements dans les secteurs industriels ivoirien sont restés dynamiques. Ils ont été possibles grâce aux réformes mises en place par les autorités avec la nouvelle politique industrielle de 2012. Celle-ci mettait l'accent sur l'investissement industriel. Pendant cette période, on assiste à des réalisations et à des productions dans diverses branches industrielles.

2-2-Les réalisations et productions industrielles

- ***Les réalisations industrielles***

Les réformes mises en place par l'Etat ont permis aux entreprises d'être compétitives. Le code des investissements plus attractif a favorisé les investissements dans les secteurs industriels. L'Etat a permis la réhabilitation et l'extension de la zone industrielle de Yopougon à 470 hectares en 2018. Cette zone regroupait 400 entreprises. En décembre 2018, une loi a été adoptée au parlement pour la création de zones industrielles et franches. Un pôle scientifique et d'innovation a été mis en place à Bingerville, ainsi que le Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB). Ce qui favorise la croissance du secteur secondaire.

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs zones qui couvrent une superficie totale de 3 136 ha. La moitié se retrouve dans le District autonome d'Abidjan avec 1 649 ha. Cette superficie se répartie en plusieurs zones industrielles dont 4 à Abidjan (Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24) et 8 à l'intérieur du pays (Bonoua, Aboisso, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Séguéla et Bondoukou). En dehors de ces zones, des industries se trouvent de façon éparse sur le territoire. Comme l'usine COTIVO pour la transformation du coton à Agboville, SODESUCRE et SUCRIVOIRE dans le domaine de la canne à sucre à Ferké et Borotou. On note que 42,11 % de la superficie des zones industrielles d'Abidjan sont occupés par 823 entreprises. (Ministère du plan et du développement, 2020, Atlas national de l'aménagement et du développement du territoire, p.114-115). Toutes ces réalisations dans le domaine industriel ont permis de booster la production industrielle en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020.

- *Les productions industrielles*

Les branches industrielles ont connu des évolutions de productions diverses entre 2011 et 2015. Certaines sont en hausse continue telles que l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'énergie électrique passant respectivement de l'indice -2,8 %, - à 2,2 % pour la fabrication des produits alimentaires et de boissons ; de -14,3 % à 5,8 % pour la fabrication de verre, poteries et matériaux de construction et de 2,3 % à 4,7 % pour la production et distribution d'électricité. Cette hausse est due aux investissements dans l'augmentation des capacités de production du fait de la demande accrue dans ces domaines. Cependant les industries du bois et du textile déclinent dans la production avec des indices passant entre 2011 et 2015, de -48,9 % à -6 % pour le travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie et de -0,5 % à -14,7 % pour la fabrication de textiles. Cette baisse est consécutive à la déforestation et à la concurrence déloyale des importations frauduleuses dans ces secteurs. Mais l'ensemble du secteur industriel connaît une hausse de production entre 2012 et 2015 avec l'indice total de 20,4 % en 2012 et 7,2 % en 2015. En effet cet indice était de -4,1 % en 2010 et -7,9 % en 2011 du fait de la crise militaro politique qui a affecté les investissements industriels en Côte d'Ivoire. (Ministère de l'économie et des finances, 2016, p.104-105).

L'industrie est le pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Les secteurs industriels des produits cosmétiques, du caoutchouc, des produits pharmaceutiques et des textiles sont identifiés comme des moteurs potentiels de la croissance du secteur manufacturier, en se basant sur le potentiel d'exportation. En effet, la Côte d'Ivoire fournit une grande partie de la matière, telle que le beurre de cacao dans la fabrication des produits cosmétiques qui sont exportés à 85 % vers les pays de la CEDEAO, compte tenu de leur bonne qualité. Aussi, la Côte d'Ivoire est le premier producteur africain de caoutchouc naturel. Cette matière première est utilisée dans la fabrication des produits comme les pneus, les joints

d'étanchéité, des gants qui sont vendus sur les marchés régionaux. Au niveau des produits pharmaceutiques, ce secteur a enregistré un fort taux des investissements directs étrangers (IDE). Ce secteur naissant se développe à un rythme de 7 % par an et exporte 30 % de sa production. Enfin pour le secteur du textile, la Côte d'Ivoire est l'un des deux seuls pays africains à produire du tissu imprimé à la cire (wax). Ce tissu est largement porté par les africains et représente l'identité culturelle africaine. Ce tissu est exporté vers le marché régional. (Ministère du plan et du développement, 2020, PND 2021-2025 Tome 2, p.36). Au total, l'industrie ivoirienne peut accroître sa compétitivité en renforçant la qualité de ses productions. Elle bénéficie aujourd'hui d'un vaste marché intérieur et extérieur diversifié, surtout avec l'augmentation du pouvoir d'achat des populations et la montée d'une nouvelle classe moyenne au niveau économique.

Dans l'ensemble, toutes les productions industrielles ont favorisé la croissance du secteur industriel en Côte d'Ivoire. Le tableau n° 2 ci-dessous indique l'évolution du taux de croissance du secteur secondaire en Côte d'Ivoire entre 2016 et 2019. Ce taux est resté positif passant de 5,3 % en 2016 à 11,5 % en 2019, soit une hausse de 6,2 % en 3 ans.

Tableau n° 2 : Évolution du taux de croissance du secteur secondaire en Côte d'Ivoire de 2016 à 2019

Années	2016	2017	2018	2019
Valeur en %	5,3	15,4	4,3	11,5

Source : Tableau réalisé à partir des données de MCI/INS/ DGE, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.87).

En observant le tableau n° 2, on constate que le secteur secondaire est resté en croissance continue entre 2016 et 2019. Cependant des baisses sont constatées en 2016 et en 2018. Elles sont dues à la baisse de la production dans le sous-secteur de l'agroalimentaire avec respectivement -6,4 % en 2016 et -0,6 % en 2018. En 2018, on a aussi constaté des chutes au niveau des sous-secteurs de l'extraction minière avec -38,2 % et des produits pétroliers avec -298,1 %. La performance de 2017 est consécutive à la participation de l'agro-alimentaire à 14,5 %, et en 2019 avec 5,6 %. Ces performances sont dues à l'amélioration de la transformation au niveau du café, de l'huile de palme et du sucre. La performance de l'agro-industrie est aussi due à la fabrication de corps gras (oléine), au travail des grains, à la fabrication de la farine de blé, des aliments pour animaux et des produits alimentaires divers. Les performances industrielles ont eu un impact sur l'économie et la vie sociale en Côte d'Ivoire.

3-L'impact de la politique industrielle et ses limites

Huit années après sa mise en place, la nouvelle politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire a eu des effets au niveau social et économique. Des retombés sont visibles. Nous ferons la présentation de certains éléments positifs de la nouvelle politique industrielle sur le développement.

3-1-Les effets économiques et sociaux

- **Les effets économiques**

L'industrie est gage du développement économique et catalyse la croissance. Elle garantit la souveraineté de tout pays. En Côte d'Ivoire, la politique industrielle de 2012, avait pour objectif de tracer les sillons afin d'atteindre "l'émergence". Elle a eu des effets sur l'économie et la société.

En 2012, la Côte d'Ivoire est la 8^e puissance industrielle africaine, au même rang que le Cameroun et après l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Nigeria, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et le Soudan. L'industrie participe à 20 % au PIB national. Cette industrie est la plus diversifiée de la CEDEAO dans le domaine manufacturier. (Ministère d'Etat, ministère de l'Industrie- ONUDI, 2012, p.19). En 2015, l'industrie ivoirienne représentait 22 % du PIB ivoirien. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.45).

Le Plan National de Développement (PND 2012-2015), mis en place par le gouvernement ivoirien le 28 mars 2012, avait pour objectif principal bâtir en 2015, les fondements faisant de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. Au niveau du secteur industriel, le manufacturier a affiché une contribution au-dessus de 13 % du PIB sur la période 2012-2014, passant de 8,60 % en 2012 à 13,24 % en 2014. Cependant, le secteur secondaire non manufacturier avait connu quelques difficultés d'investissements. (Ministère du plan et du développement, 2015, p.18-19). Néanmoins, dans l'ensemble l'évolution du secteur secondaire s'explique par la hausse de la valeur ajoutée du secteur de l'industrie.

En 2014, l'industrie ivoirienne avec 22⁵⁵ % du PIB, comptait près de 5200 entreprises. Il était constitué de près de 63 % d'industries manufacturières (avec 75 % de l'agro-industrie et 50 % d'industries agro-alimentaires), de 23 % pour l'extraction, 11 % pour les BTP et 3 % pour l'énergie. Pour la même année, l'industrie comptait 59,7 % des exportations. (INS, Tableau Emplois Ressources des Comptes de la Nation 2012, Cf. Ministère du plan et du développement, 2015, p.46). Le dynamisme de l'industrie a permis l'évolution de la part du secteur secondaire dans le PIB entre 2016 et 2019, comme l'indique le tableau ci-dessous.

⁵⁵Ce taux est estimé à 30 % si l'on considère le PIB au coût des facteurs, utilisé par la Banque Mondiale.

Tableau n° 3 : Évolution de la part du secteur secondaire dans le PIB
de 2016 à 2019

Années	2016	2017	2018	2019
Valeur en %	19,1	20,5	21	21,2

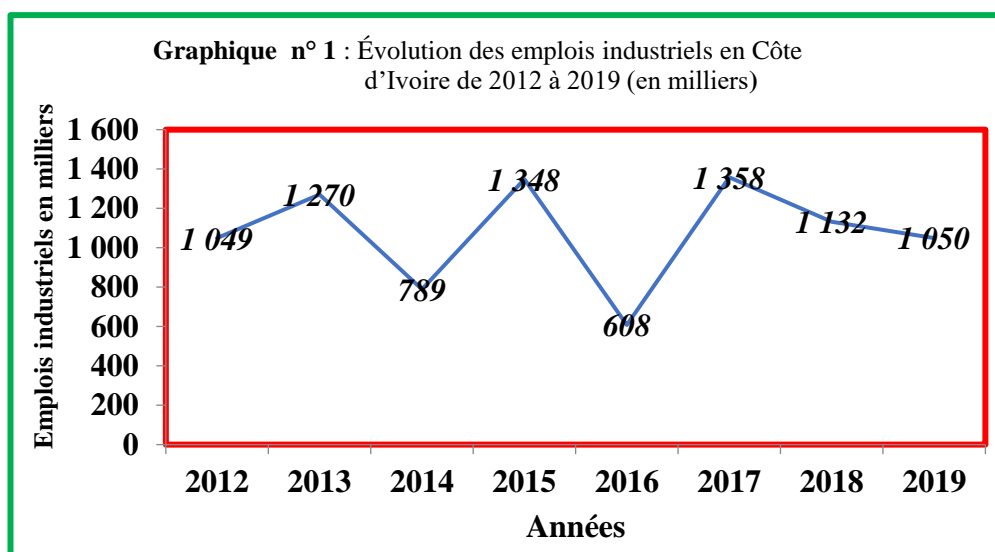
Source : Tableau réalisé à partir du calcul des données de l'INS/ DGE, 2020,
Cf. Ministère du plan et du développement (2020, p.88).

A partir du tableau n° 3, on remarque qu'en 2019, l'industrie ivoirienne représentait 21,2 % du PIB dont 10,9 % pour l'industrie manufacturière. Cette part du secteur industriel dans le PIB est restée en constante évolution. Elle est passée de 19,1 % à 21,2 %, entre 2016 et 2019, soit une hausse de 2,1 %. Cette performance est due aux investissements et réformes menées par l'Etat depuis 2012. L'industrie utilise aussi 70 % des ressources naturelles, développe le secteur primaire notamment l'agriculture avec l'utilisation des matières premières. Elle contribue au dynamisme des échanges intérieurs et extérieurs, par l'ouverture du pays sur l'extérieur et soutient le transport. Au total, le rôle de l'industrie ivoirienne est important. Celle-ci contribue aussi au développement social.

- **Les effets sociaux**

L'impact social de la politique industrielle de 2012 était surtout la création des emplois. Ce qui contribuait à la réduction de la pauvreté. Le secteur industriel ivoirien employait 800 000 personnes en 2012, dont 130 000 dans le secteur moderne (INS, Tableau Emplois Ressources des

Comptes de la Nation 2012, Cf. Ministère du plan et du développement, 2015, p.46). Les investissements cités plus haut ont contribué à la création des emplois dans le secteur industriel. Le graphique n° 1 ci-dessous permet de visualiser l'évolution des emplois dans le secteur industriel entre 2012 et 2019.



Source : Tableau réalisé à partir des données de l'INS/ DASII, 2020, Cf. Ministère du plan et du développement (2020, PND 2021-2025 Tome 1, p.88).

Le graphique n° 1 à travers la courbe, indique que les emplois industriels oscillent entre 600 et 1 300 milles. Même si dans l'ensemble, le nombre d'emplois augmentent grâce aux entreprises créées. Cependant, on constate des chutes en 2014 et 2016 dues à la conjoncture à cette période. Le nombre d'emplois passe du simple au double selon les années. Cette activité a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe moyenne avec des salaires nettement plus importants que dans les autres secteurs. L'industrie a mis en valeur le label ivoire avec des nouvelles gammes de productions.

Ce qui contribue à mieux valoriser les produits “made in Côte d’Ivoire” surtout dans la sous-région. Elle contribue au développement de la culture ivoirienne avec des marques propres à la Côte d’Ivoire surtout dans le domaine des textiles avec par exemple le wax, des produits cosmétiques, de l’agro-alimentaire. Malgré les progrès réalisés par l’industrie ivoirienne entre 2012 et 2020, plusieurs problématiques structurelles et de compétitivité constituent des freins au développement industriel.

3-2- Les faiblesses ou limites de la politique industrielle avec le COVID

- **Les limites de la politique industrielle de 2012**

Les objectifs fixés par l’Etat pour le développement industriel après la crise post- électorale de 2011, surtout dans le domaine industriel n’ont pas été atteints totalement. La pandémie du COVID a impacté négativement ce secteur. Dans l’exécution des différentes actions, plusieurs difficultés ont été rencontrées. Ces difficultés sont d’ordre financier et réglementaire, impactant négativement la production industrielle.

L’industrie ivoirienne au-delà des défis sectoriels est confrontée aux problématiques structurelles transversales qui sont un frein à l’investissement, à la croissance industrielle, et est source de la non-compétitivité. (Ministère d’Etat, ministère de l’Industrie-ONUDI, 2012, p.21). Parmi ces difficultés, on peut retenir les suivantes : un environnement des affaires défavorable à la croissance et à l’investissement ; un système fiscal complexe et un code de douane non optimal ; un cadre réglementaire largement obsolète ; des marchés publics peu favorables aux entreprises formelles ; une insuffisance de moyens de lutte contre la fraude ; un processus d’intégration sous régional peu avancé ; un déficit de perception de la destination Côte d’Ivoire parmi les investisseurs étrangers ; une problématique liée aux infrastructures avec un accès limité et un mode de gestion obsolète des zones industrielles; le coût des facteurs de production élevé; la problématique du racket routier; un capital humain et technologique

qui n'est pas à niveau avec une insuffisance et un affaiblissement du système d'enseignement technique et de formation professionnelle; l'inadéquation formation avec les besoins des entreprises, les difficultés pour retenir les ressources humaines qualifiées; la sous capacité globale de la recherche ivoirienne en moyens (0,5 % du PIB) et en nombre de chercheurs; une pénurie de crédits long terme qui entrave le financement des investissements; un accès au crédit limité pour les PME; la faiblesse de l'épargne intérieure; la faible bancarisation de la population; etc.

- **L'impact du COVID sur le secteur industriel**

Les problèmes se sont aggravés avec la pandémie du COVID depuis 2019 qui a impacté négativement le secteur industriel ivoirien dans son ensemble. Les secteurs les plus affectés par le COVID 19 sont premièrement les secteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique et de l'agro-alimentaire à 98,8 %. Et les autres branches industrielles sont touchées à 94,4 %. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.31). En effet, l'industrie chimique et pharmaceutique par exemple était le secteur formel le plus touché à 99,2 % par l'arrêt temporaire de leurs activités suivie de l'industrie agro-alimentaire avec 56,2 %. Pour les autres secteurs industriels, les activités ont été réduites de 93,8 % du fait de la pandémie. L'industrie chimique et pharmaceutique a réduit et modifié ses heures de travail à 100 %. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.22-23). Les travailleurs en difficulté sont de 18,67 % dans l'industrie. Les pertes d'emplois pour l'agro-alimentaire sont évaluées à -29,7 % (A. Coulibaly, 2020, p.99). Pour l'industrie chimique et pharmaceutique qui est restée la branche industrielle formelle la plus impactée par la pandémie, les pertes d'emplois sont évaluées à -25,37 %, le chiffre d'affaires chute à -44,25 %, les investissements à -57,49 % et la production à -48,82 %. Concernant la production, pour le secteur secondaire, les branches d'activités les plus touchées sont l'agro-alimentaire et l'industrie chimique et pharmaceutique

avec respectivement 53,7 % et 48,8 % de baisse. (Ministère du plan et du développement, 2020, Rapport final, p.26-28).

Face à ces difficultés dues à la pandémie l'Etat intervient en mettant en place un fonds de soutien de 10 milliards de francs CFA aux grandes entreprises. Parmi les bénéficiaires, le secteur industriel était en tête avec 42,1 % des fonds, soit 4,21 milliards de francs CFA. (A. Coulibaly, 2020, p.85). Ce fonds de soutien annoncé par le ministre de l'économie et des finances est sous forme de prêts. Il est finalement revenu à 8 232 719 330 francs CFA avec 41,6 % pour le secteur de l'industrie. Toutefois, devant ces apports appréciables cités plus haut et difficultés ci-dessus, l'accélération de l'industrialisation demeure l'un des grands défis majeurs du gouvernement et des investisseurs pour la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

CONCLUSION

Après la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire se dote d'une nouvelle politique industrielle en 2012. Celle-ci quoique mise en place en période post-crise a eu un impact sur le développement socioéconomique du pays. En effet, la relative accalmie et la nouvelle politique industrielle poussent des investisseurs à s'intéresser au secteur industriel. L'Etat en garantissant ces investissements nationaux et étrangers dans l'industrie, avait pour objectif de redémarrer son secteur industriel affecté par les précédentes crises. Des innovations sont constatées dans presque tous les secteurs industriels prioritaires surtout dans l'agro-industrie, le bâtiment, les travaux publics, le textile. On assiste à l'extension et à la création de nouvelles zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays. Les réalisations et les productions sont en nette croissance. Cependant à partir de 2020, la pandémie du COVID a ralenti cet élan de développement. Ainsi, l'industrie peut-elle se substituer à l'agriculture comme nouvelle base du développement économique en Côte d'Ivoire ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1-Sources

DUBRESSON (A), 1981, *Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine. La cotivo à Agboville*, Abidjan, éd ORSTOM, 34 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 2016, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 2016*, Direction Générale de l'Economie, Dialogue Production, Abidjan, 253 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIE (ONU DI), 2012, *Nouvelle politique industrielle de la république de Côte d'Ivoire, Phase 1: Diagnostic du secteur industriel et du cadre institutionnel*, République de Côte d'Ivoire, 130 p.

MINISTERE DU PLAN, 1976, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1971-1975*, Abidjan, édition Résumée, 52 p.

MINISTERE DU PLAN, 1976, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1971-1975*, Abidjan, édition Résumée, 337 p.

MINISTERE DU PLAN, 1977, *Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1976-1980*, Abidjan, NEA, volume II, 449 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2015, *Plan National de Développement PND 2016-2020*, Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, Tome 1, 110 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Plan National de Développement PND 2021-2025*, Diagnostic Stratégique, Tome 1, 189 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Plan National de Développement PND 2021-2025*, Orientations Stratégiques, Tome 2, 191 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Evaluation de l'impact du COVID-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire*, Rapport final, 46 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, Atlas national de l'aménagement et du développement du territoire, Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement régional et local, Côte d'Ivoire, 165 p.

2-Bibliographie

COULIBALY (A), 2020, « La crise de la COVID 19 et son impact négatif sur notre économie » in *Twins Magazine, magazine d'informations du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (C.C.E.S.P.)*, n° 22, 129 p.

FOIRY (JP), REQUIER- DESJARDINS (D), 1986, *Planification et politique Economique en Côte d'Ivoire 1960-1985*, Abidjan éd CEDA, 272 p.

PROST (B), 1985, « L'industrialisation ivoirienne, stratégie de son développement » in *Marchés Tropicaux Méditerranéens* n° 2094.

SETTIE (L.E), 1997, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, IPNETP, 278 p.

TUHO (V.C), 1992, *La CEE et l'Economie Ivoirienne*, Abidjan, éd CEDA, 288 p.

**INNOVATION INSTITUTIONNELLE, GOUVERNANCE ET
DEVELOPPEMENT LOCAL : UNE ANALYSE DE LA MISE
EN PLACE D'UN BUREAU DEDIE A LA DIASPORA
DANS LES REGIONS**

OUANTCHI Honoré, E-mail : ouantchihonore@gmail.com

Département de sociologie (UFR SHS),
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan (Côte d'Ivoire),

RESUME

Le bureau régional d'accueil et d'information de la diaspora a été forgé dans le cadre du projet Action de Coopération Sud-Sud. Il est né de la volonté des élus locaux de diversifier leurs approches en matière développement local, en s'appuyant sur un « levier » essentiel qu'est la diaspora. Cet article vise l'analyse de l'innovation organisationnelle relative à la territorialisation de la problématique « migration et développement ». Pour ce faire, une revue documentaire, appuyée par une collecte de donnée empirique à l'aide d'un guide d'entretien auprès des acteurs et parties prenantes de trois régions pilotes, a orienté la recherche. L'on peut retenir de ces analyses que le bureau constitue une fabrique d'innovation institutionnelle. Il élabore de nouvelles formes de relations professionnelles et de liens entre l'offre et la demande des services publics en matière de migration et de développement local. Les transformations introduites par le bureau au niveau des dispositifs de gouvernance territoriale favoriseront une gestion intégrée et participative de l'action publique. La mise en place du bureau ne doit pas seulement se limiter à une formalité administrative. Elle doit s'appuyer sur deux piliers majeurs, à savoir le processus de production et la gouvernance (A. Torre, 2018, p.712) pour sa durabilité.

Mots clés : Bureau d'accueil et d'information, diaspora, gouvernance territoriale, région, développement local.

ABSTRACT

The Regional Diaspora Reception and Information Office was established as part of the South-South Cooperation Action project. It was born from the desire of local elected officials to diversify their approaches to local development, relying on an essential "lever" that is the diaspora. This article aims to analyze organizational innovation relating to the territorialization of the "migration and development" issue. To do this, a literature review, supported by a collection of empirical data using an interview guide from actors and stakeholders in three pilot regions, guided the research. It can be concluded from these analyses that the office is a factory of institutional innovation. It develops new forms of industrial relations and links between the supply and demand of public services in the field of migration and local development. The transformations introduced by the office at the level of territorial governance mechanisms will promote an integrated and participatory management of public action. The establishment of the office should not be limited to an administrative formality. It must rely on two major pillars, namely the production process and governance (A. Torre, 2018, p.712) for its sustainability.

Keywords : Reception and information office, diaspora, territorial governance, region, local development.

INTRODUCTION

Dans un article lointain, W. Isard (1956, p.26), le père de la science régionale, décrit le lien de l'homme au territoire à partir de la parabole d'un cosmonaute revenant de l'espace et rentrant sur terre. A mesure que son vaisseau se rapproche de la surface de la planète, notre explorateur observe des paysages sans cesse plus détaillés, et passe d'un point de vue très global à l'observation des composantes des territoires. Il parcourt ainsi la gamme des échelles spatiales et économiques, des macro-systèmes aux processus de développement territorial, pour se trouver finalement, avant l'atterrissage, en mesure d'observer aussi bien l'activité et la vie quotidienne des populations que les mobilités des acteurs ou les réseaux qui les attachent où les relient.

Cette fable illustre l'importance de la dimension territoriale, avec la diversité des parties prenantes locales, le rôle essentiel des questions d'occupation des sols et la prise en compte des processus sociaux et économiques dans les interactions entre personnes, entreprises ou institutions. Elle pose également l'ensemble des enjeux du développement territorial, de l'intérêt de se pencher sur les caractéristiques mêmes de la vie des territoires à la nécessité de comprendre leurs modalités de fonctionnement et de décrire les comportements et préoccupations des acteurs, au plus près du terrain.

L'analyse sur les innovations institutionnelles, notamment sur la mise en place des Bureaux Régionaux d'Accueil et d'Information de la Diaspora en abrégé (BRAID), dans le cadre du projet ACSS, permet d'apprécier les changements provoqués et les nouvelles formes de relations professionnelles entre élus locaux et les populations.

Il s'agit donc d'aborder les questions d'intégration horizontale et verticale en étudiant les processus au sein des dispositifs et entre dispositifs structurels tant à l'échelle territoriale que par rapport aux interactions et articulations avec les dispositifs qui relèvent de la gouvernance dite multi-niveaux. Ces enjeux d'intégration et de participation tendent en effet à

produire ou à faire émerger de nouveaux outils réglementaires et administratifs de planification territoriale mais aussi des formes plus spontanées d'institutionnalisation de lieux d'échange, de dispositifs d'engagement volontaires et d'outils d'aide à la coordination, à l'animation et à l'accompagnement des projets concertés de territoire. Cet outil met en relation des connaissances, des représentations, des modèles qui relèvent de l'ingénierie de la gouvernance et qui sont mobilisés pour le « pilotage » des territoires.

L'enjeu pour les territoires est d'intégrer des acteurs multiples dans une logique de gestion distribuée à travers des mécanismes de coordination recouvrant de nouvelles formes de solidarités, professionnelle, territoriale, de voisinage, de classe, de communautés d'utilisateurs, d'intérêt... (Mora et al., 2008).

Il est dès lors nécessaire que l'ensemble des acteurs et parties prenantes, malgré leurs différences historiques, sociales et économiques puissent effectivement participer au dispositif de gouvernance. Les acteurs clés de la migration à l'échelle territoriale sont les régions, les communes, les faitières, les ONG, la société civile et les organisations de la diaspora représentées au sur le territoire d'origine. Ils coordonnent leurs actions avec le ministère en charge de la diaspora.

Le rôle des collectivités territoriales est primordial en ce sens que chaque émigré a un territoire d'origine dans son pays. Il faut donc promouvoir des stratégies au niveau territorial pour capter l'intérêt de la diaspora et à y revenir. C'est pourquoi la synergie d'actions et de stratégies a été vite établie entre le gouvernement et les collectivités territoriales. Cela a commencé par l'attribution des compétences de l'État aux collectivités. Il s'agit donc, de l'articulation entre les compétences transférées de l'État vers les collectivités et les exigences en matière de migration et développement.

Il s'agit donc de partir de l'ensemble de ces observations, d'étudier la manière dont s'organise la participation des parties prenantes et d'identifier les processus d'innovation (organisationnelle et territoriale) permettant l'élaboration de projets de développement et la coordination d'acteurs multiples. Si le BRAID a pu réussir son ancrage institutionnel et social, sera-t-il à la hauteur des exigences en matière de gouvernance? En tant qu'outil d'appui à la politique migratoire régionale, quels leviers doit-il actionner pour sa durabilité ?

L'objectif de ce travail est d'analyser le processus d'implémentation du BRAID dans un contexte de territorialisation des politiques migratoires. De manière spécifiques, il s'agira de i) présenter le contexte d'émergence du BRAID ; ii) décrire la méthodologie construite dans le cadre de cette innovation; iii) identifier les nouvelles formes d'organisation administratives, de relations professionnelles provoquées par le BRAID et iii) explorer les changements intervenus en relevant la portée et les défis pour un développement local. Ceci étant, l'article sera organisé autour des axes suivants : nous analyserons d'abord le contexte d'émergence des BRAID en termes d'innovation institutionnelle, en présentant son intérêt pour la gouvernance territoriale en matière de migration. Par la suite, nous explorerons les changements provoqués par le BRAID sur les territoires pilotes avant d'interroger la portée et les défis à partir d'une grille d'analyse.

1. Méthodologie

1.1. Champs géographique et social de l'étude

1.1.1. Champ géographique

L'étude porte sur la mise en place d'un bureau dédié à l'accueil et l'orientation de la diaspora dans trois régions de Côte d'Ivoire, plus précisément, les régions *du cavally*, de la *nawa* et de *san pedro*. La première est située à l'ouest et les deux autres, au sud-ouest du pays. Le choix de ces régions se justifie car, elles sont les régions pilotes du projet ACSS et elles ont établis des partenariats dans le cadre de ce projet avec les régions marocaines. Ce critère était déterminant pour bénéficier des appuis du projet, sous le leadership du royaume du Maroc.

1.1.2. Champ social

Le champ social de l'étude concerne, la diaspora des régions pilotes, les élus locaux/l'administration décentralisée des régions et des communes existantes sur le périmètre géographique des régions, la société civile et les ONG, l'administration déconcentrée, le secteur privé et les acteurs ayant un intérêt pour la thématique « migration et développement ».

1.2. Échantillonnage et caractéristiques de l'échantillon

Une série d'acteurs territoriaux a été identifiée pour les entretiens individuels et collectifs. La technique d'échantillonnage utilisée dans le cadre de cette étude qualitative est l'échantillonnage non probabiliste par choix raisonné. Cette technique a permis d'identifier les points focaux et les personnes ressources des associations clés, des institutions privées/publiques locales, des ONG, les directions régionales, les conseillers municipaux et régionaux ainsi que tous les acteurs clés ayant un intérêt pour la thématique « migration et développement ». Par le principe de la saturation, nous avons

recueilli l'avis de 247 personnes, toutes tendances confondues, dans les 3 régions. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques.

Tableau 1 : Acteurs concernés ayant participé aux entretiens dans les 3 régions

Cibles	Acteurs rencontrés	Type d'entretien	Nbre pers.
Préfecture	<i>Préfet de région Soubré Préfet de région San Pedro Secrétaire général 1 Guiglo</i>	<i>Entretien individuel</i>	3
Bureau du conseil	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président CR San Pedro</i> • <i>3e et 4e Vice-présidents San Pedro</i> • <i>2e et 4e Vice-présidents Guiglo</i> 	<i>Focus Group</i>	5
Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maire Soubré</i> • <i>1er et 2e Adjoint au Maire Guiglo</i> • <i>1er Adjoint au Maire San Pedro</i> 	<i>Entretien individuel</i>	4
Conseil Régional & municipal • Soubré • San Pedro • Guiglo	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseillers régionaux</i> • <i>Présidents des commissions</i> • <i>Directeurs de l'administration conseil régional</i> • <i>Conseiller municipal</i> 	<i>Focus Group</i>	77
Société civile/ONG • Soubré • San Pedro • Guiglo	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Associations représentatives légalement constituées ou influentes de la région</i> • <i>ONG/association active en matière de migration</i> • <i>Familles d'immigrés, associations de la diaspora</i> 	<i>Focus group</i>	70

Secteur privé, opérateurs économiques, enseignement supérieur • Soubré • San Pedro • Guiglo	<ul style="list-style-type: none"> • Association des opérateurs économiques locaux (cacao, café, vivriers, artisans, artistes...) • Presse locale • Coopératives, GIE de la région • Chambre de commerce • Banques et établissements financiers • Universités et grandes écoles 	Focus Group	37
Administration déconcentrée • Soubré • San Pedro • Guiglo	<ul style="list-style-type: none"> • DR Agriculture/halieuistique • DR Construction • DR Sport • DR Culture et tourisme • DR éducation nationale • DR Santé • OIPR, DGI, Trésor • Inspection du travail • CEPICI, Agence PME/PMI • Port, guichet unique, Cote d'Ivoire logistique, • Aéroport, Conseil café cacao... 	Focus Group	36
Autorité coutumière	<ul style="list-style-type: none"> • Chef central et sa notabilité Soubré (8 personnes) • Chef central et sa notabilité Guiglo (7 personnes) 	Entretien individuel	15
TOTAL			247

Source : Données de l'enquête, 2020

1.3. Techniques et outils de collecte de données

L'enquête diagnostique s'est faite par la technique de la recherche documentaire appuyée par une enquête qualitative. Elle a concerné élus locaux, les conseillers municipaux, les responsables des ONG, du secteur privé, de l'administration déconcentrée et de la diaspora à l'aide d'un guide d'entretien individuel et collectif.

1.4. Traitement et analyse des données

Les données qualitatives collectées ont fait l'objet de traitement, d'analyses et de retranscription. L'on a eu recours à la méthode de l'analyse de contenu thématique (condensation des données, présentation et conclusion) pour analyser et catégoriser les données en des unités significatives. La démarche suivie permet d'exposer les résultats obtenus.

2. Résultats

2.1. Contexte d'émergence du BRAID

Dans le cadre des actions de territorialisation des politiques migratoires, les régions ivoiriennes dont *San Pedro, la Nawa et Cavally* impliquées dans le cadre de l'Action de coopération Sud-Sud du fait de leur coopération avec les régions marocaines respectivement du *Souss Massa, de l'Oriental et de Beni Mellal* ont identifiés la mise en place d'un bureau régional de la diaspora comme action à mettre en œuvre en s'appuyant sur l'expérience du bureau d'accueil et d'orientation des migrants dans la région du Sous Massa et des maisons des marocains résidents à l'étranger. Ce même dispositif sous la forme des bureaux régionaux sénégalais pour la diaspora existe également au Sénégal renforçant l'intérêt d'une duplication en Côte d'Ivoire.

L'atelier de planification des activités en Côte d'Ivoire, organisé en avril 2019 qui a été consolidé par l'adoption du plan d'action de « l'Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration ». Il prévoit la mise en place

d'un Bureau d'accueil et d'information de la diaspora au niveau local, identifié comme un mécanisme pouvant répondre à l'objectif principal d'améliorer la connaissance et le lien entre les régions et les diasporas, afin de contribuer au développement local des régions.

L'ex-Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur a mis en place un centre d'information des Ivoiriens de l'extérieur qui couvre le niveau national sans les particularités de proximité que pourraient constituer un bureau au niveau régional. Ce bureau régional devrait s'adresser aux diasporas ivoiriennes issues de la région afin de proposer un service de proximité prenant en compte les spécificités locales du domaine « migration et développement ».

La mise en place d'un bureau régional d'accueil et d'information de la diaspora permettra d'améliorer la connaissance de la diaspora par les régions, de renforcer les liens entre ces acteurs mais également de s'inscrire dans une stratégie d'accompagnement à l'investissement des Ivoiriens de l'extérieur dans leur région. L'installation de ce bureau régional servira également de mécanisme d'identification et de collecte de données sur la diaspora des régions. Par ailleurs, il permettra d'offrir un service d'accueil, d'information et d'orientation de la diaspora en région, adapté aux situations régionales et aux problématiques locales et d'assurer le lien avec les acteurs privés et publics impliqués et œuvrant sur les questions de développement économique.

La création d'un bureau régional demeure l'une des réponses essentielles à apporter pour assurer le lien entre la diaspora et le territoire. La démarche entreprise depuis la création de l'ex-DGIE en 2012 et amplifiée par l'adoption d'un plan d'actions en 2019 a permis la concrétisation, la mise en place d'un bureau régional de la diaspora dans les trois régions pilotes du projet à savoir *San Pedro, la Nawa et le Cavally*.

2.2.Territorialisation du BRAID, volonté politique et communautaire

Les résultats des consultations révèlent de façon générale que, les acteurs territoriaux ont émis un avis favorable à la mise en place d'un bureau régional d'accueil et d'information de la diaspora y compris les communes qui sont dans le périmètre régional. La mise en place du bureau est précisée pour chaque région autour de 5 thématiques : i) création et organisation et fonctionnement du bureau ; ii) gouvernance du bureau ; iii) missions du bureau ; iv) financement et principales ressources du bureau.

2.2.1. Création, organisation et fonctionnement du bureau

Le bureau a un ancrage institutionnel, car il est porté par les différents conseils régionaux et les mairies des communes de chaque région. La volonté des acteurs et parties prenantes a porté sur le statut du bureau de type associatif avec, un comité de gestion autonome. (Administrative et financière). Par ailleurs, le conseil régional abrite « provisoirement » le siège du bureau au sein même de ses locaux (nouveaux bâtiments en construction). Pour eux, le bureau physique est un espace de travail, une institution qui inspire la confiance. C'est pourquoi, en plus du siège, il doit être équipé en matériels de communications numériques de dernière génération. Le bureau s'est vu affecté dans un premier temps un personnel dédié, avec un niveau minimum de BAC+2, au nombre de 3 personnes dont un chef de bureau. Ils travailleront en plein temps pour offrir un service de qualité

2.2.2. Gouvernance du bureau

La pertinence de la prise en compte de la dimension M&D dans le programme triennal garantie la pérennité de sa prise en charge, en termes de subventions.

La gouvernance du bureau en plus de l'ancrage institutionnel, doit avoir un ancrage communautaire. Elle est nourrie de la participation et du contrôle citoyen de la société civile et des acteurs locaux. À ce niveau, la participation active (technique, humaine, informationnelle, financière...) de la société civile, des directions régionales et du secteur privé régional est sollicitée. Cette gouvernance requiert également le tissage de partenariat local interne et externe. Pour ce faire, il a été identifié les partenaires locaux suivants : les directions régionales de l'administration déconcentrée, les banques, le port, l'aéroport, les OSC, les ONG influentes de la région selon les secteurs d'activités, les associations locales de la diaspora... Quant aux partenaires extérieurs, ce sont les PTFs, les associations des ressortissants de la région hors les frontières régionales, les ONG et les fondations internationales.

2.2.3. Missions du bureau

Plusieurs missions ont été assignées au bureau à court, moyen et long terme. Après analyse, ces missions peuvent se regrouper en 7 grandes missions. Ce sont :

1. Conseiller, orienter et accueillir la diaspora voulant investir ou entreprendre dans la région,
2. Informer, sensibiliser la diaspora sur les opportunités d'affaires et les potentialités régionales,
3. Mettre en relation les membres de la diaspora voulant entreprendre et les investisseurs locaux /les personnes ressources au niveau régional,
4. Faciliter l'accès des migrants et leurs ayants droits à leurs droits sociaux en Côte d'Ivoire et spécifiquement dans la région,

5. Favoriser l'implication de la diaspora dans la dynamique de développement économique et régional par l'appui aux porteurs de projets, l'accompagnement des coopératives, ONG et associations,
6. Permettre aux élus locaux d'avoir un aperçu clair des dynamiques migratoires de leurs régions notamment, en leur permettant d'identifier les meilleures actions politiques à entreprendre,
7. Mener des actions visant à lutter contre la migration irrégulière.

2.2.4. Financement, Principales ressources bureau

Dans le cadre du projet ACSS, le financement du bureau se fera par appui forfaitaire d'Expertise France, visant l'accompagnement à l'installation du bureau, sur la période limitée. A la fin du projet, le bureau doit pouvoir s'autofinancer grâce à l'appui de ses partenaires locaux et des revenus des prestations de services et des produits de vente de gadget et autres..., au fur à mesure que le bureau amplifiera ses activités. Les principales ressources du bureau sont les subventions des collectivités, les bénéfices tirés des prestations de service ou d'intermédiation, les produits de ventes...

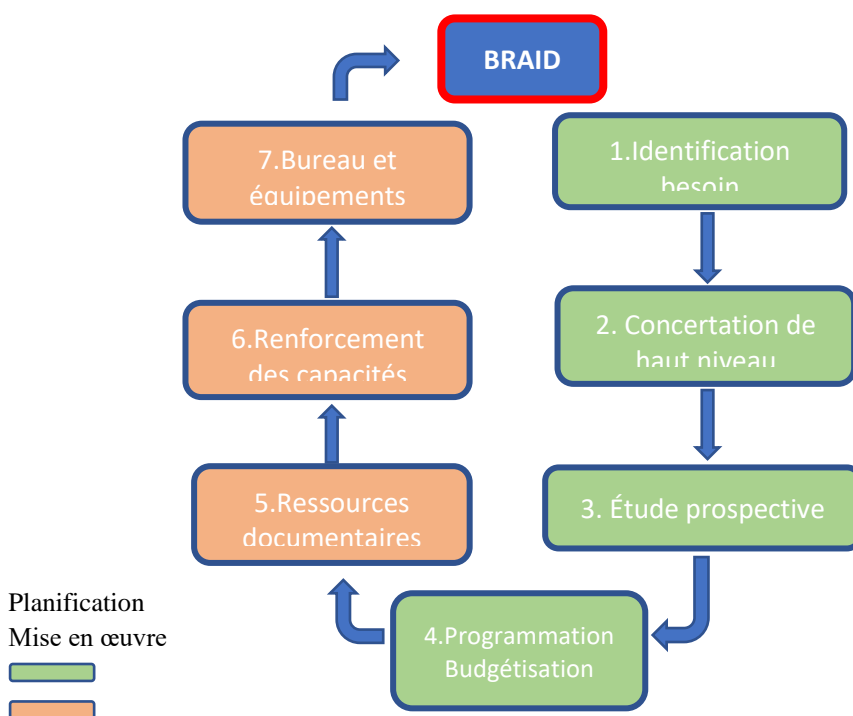
2.3. Description et méthodologie de mise en place du BRAID

La méthodologie de la mise en place du BRAID est fondée sur une approche participative ascendante. Elle est voulue et portée par les acteurs régionaux eux-mêmes en impliquant leurs diasporas. La forme de gouvernance est démocratique. Elle s'appuie sur les principes de gouvernance d'une association avec trois organes distincts à savoir *un conseil de gestion, un bureau exécutif et un comité de contrôle*. Le BRAID fait partie de la plateforme régionale créée par un arrêté régional dénommée, espace de concertation régionale en migration et développement qui regroupe tous les acteurs et parties prenantes de la région intervenant sur la problématique.

Ses principes fondamentaux sont, *la participation des APP aux décisions et au financement du BRAID, la communication, la coopération, la solidarité et le partenariat pour le développement*. Le BRAID encourage le renforcement mutuel des capacités techniques, matériel, financier des acteurs régionaux et ceux de la diaspora et la facilitation du développement socio-économique durable des zones rurales.

Évidemment, il adapte ses actions à la politique nationale de la diaspora et à la politique de la décentralisation. Pour ce faire, sept grandes étapes président à la création du BRAID. Elles se présentent selon le modèle suivant :

Graphique 1 : : Modélisation de mise en place du BRAID



Source : données de l'enquête, 2022

2.4. Analyse des principaux changements provoqués par la mise en place du BRAID

3. Prise en compte de la dimension M&D dans le développement local

Le BRAID est la matérialisation de la prise en compte de la dimension M&D dans le développement local qui n'existait pas avant. Bien vrai que la loi n° 2003- 208 du 7 juillet 2003, portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales autorise les collectivités à exercer 16 domaines de compétences, elles n'ont pas prise en compte la diaspora comme un levier de développement. Cette situation s'est confirmée lors de la mission d'évaluation des réalités locales et la prise en compte des aspects territoriaux dans l'élaboration de la politique de gestion de la diaspora ivoirienne au niveau régional du 6 au 15 juin 2019. En effet, il est ressorti à titre principal que cette approche est nouvelle pour les collectivités et les acteurs communautaires, malgré la signature de convention de jumelage/partenariat de coopération décentralisée entre les régions de Soubré et de San Pedro avec leurs homologues de l'Oriental et de Souss Massa Dra du royaume du Maroc.

Néanmoins, les acteurs et les parties prenantes rencontrés ont marqué tous, leur intérêt pour la thématique « migration et développement » vu son importance et son ancrage au niveau local. Ils ont apprécié la démarche qui a consisté à aller vers eux pour leur porter l'information, recueillir leurs attentes dans la mise en œuvre du BRAID au niveau local. Ils se sont dit prêts à accueillir la diaspora et à travailler ensemble pour le développement de leurs régions respectives à l'instar de celles du Maroc.

4. Existence d'une interface d'échange crédible entre la région et la diaspora

Les services des collectivités territoriales ne disposent pas de service ou de bureau dédié à la diaspora, malgré l'existence formelle d'une direction en charge de la coopération décentralisée. La mise en place du BRAID vient donc combler un vide et servir d'interface d'échange crédible, officiel entre la région et la diaspora.

5. Renforcement des capacités et partages d'expérience

L'approche adoptée dans le cadre de la mise en place du BRAID a permis le renforcement régulier des capacités des élus et des cadres des collectivités territoriales. La thématique « migration et développement » a été largement abordée à travers l'organisation des ateliers, des séminaires, des partages d'expérience avec les marocains, les sénégalais à l'effet de permettre aux cadres d'être mieux outillés et connaître les enjeux pour le développement régional.

Le renforcement des capacités a été organisé en cinq composantes qui se consolident l'une l'autre. Ainsi :

- l'amélioration des connaissances et l'évolution des représentations, le changement des pratiques et des comportements ;
- le développement des aptitudes, des compétences et de la performance ;
- l'accompagnement et l'appui technique des territoires et des organisations, et enfin ;
- la création de conditions favorables au développement des initiatives et des dynamiques aux différentes échelles.

Qui visent le renforcement des capacités des points focaux, des référents politiques, des bénéficiaires à la fois acteurs et cibles des mesures de renforcement.

6. Mise en route de la mutualisation des compétences et des ressources

La mise en place du BRAID a permis la mutualisation des compétences et des ressources au niveau régional. Les APP ont saisi à sa juste valeur, la nécessité de mettre en synergie leurs efforts pour le développement de la région. Auparavant, ces acteurs travaillaient en vase clos chacun, dans la limite de ces compétences. Avec le BRAID, les acteurs régionaux ont compris la nécessité de mutualiser leurs efforts en rapport avec la diaspora pour le développement des régions.

7. Discussion

La discussion portera sur la future gouvernance du BRAID et sa production après son installation. Si le processus de mise en place administrative du BRAID a été un succès, pourra-t-il satisfaire aux exigences d'une gouvernance territoriale ? Le BRAID est une institution nouvelle, avec en sein, une pluralité d'acteurs, représentatifs des leurs structures. Elle doit donc être coordonnée (hiérarchie, pouvoir, conflits, crises, synergie d'actions...) car, elle est par hypothèse traversée par des intérêts divergents et de logiques contradictoires. À la lumière de théories et d'auteurs ayant abordé la gouvernance territoriale en lien avec les innovations institutionnelles, quels sont les défis de gestion et les pièges qui pourraient subvenir ?

7.1. Gouvernance territoriale de la migration à partir du BRAID : définition et cadre analytique

Plusieurs définitions de la gouvernance ont été produites dans la littérature de façon à établir un rapport entre la théorie et la pratique. En ce qui concerne la gouvernance territoriale, Rey-Valette et al., (2009, 2010), ont fait apparaître deux grands types de problématique. La première a trait aux questions de coordination, d'efficacité des politiques publiques et la seconde concerne le mode de construction collective, de l'intérêt général.

Pour le premier niveau, la gouvernance recouvre alors le passage d'approches sectorielles et descendantes, vers des approches territoriales et interactives entre acteurs et institutions diverses. Il s'agit d'un dispositif intégrateur, multi acteurs, à la fois horizontal et vertical comme le souligne Gaudin (1998) pour qui la gouvernance est un « processus de coordination multi niveaux et multipolaires ».

Pour le second niveau, elle concerne le mode de construction collective d'un projet commun et le renforcement des processus démocratiques dans une logique de procéduralisation du droit, donnant lieu à la notion de gouvernance procédurale (Lenoble 1997 cité par Aggéri 2000) et qui implique une révision de la notion d'intérêt général au profit d'une construction multiforme, ouverte et permanente d'un intérêt collectif partagé. Dans cette catégorie on trouve des auteurs critiques qui relativisent le caractère pluraliste de la gouvernance par le fait que l'ensemble des acteurs ne peut être de fait consulté, qu'il existe des filtres et des processus de cooptations qui grèvent la représentativité et la légitimité de ces dispositifs réputés plus ouverts. S'appuyant sur la confrontation d'une sélection de références une définition pluridisciplinaire et à vocation générique de la gouvernance territoriale a été élaborée.

La gouvernance territoriale peut ainsi être définie comme un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés (i) visant la construction collective d'objectifs et d'actions en (ii) mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir-faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires. Ainsi, l'on pourrait proposer un cadre analytique à l'effet d'évaluer le processus de gouvernance et rectifier le tir en cas de besoin.

7.2. Développement territorial : Quand la mise en place des structures administratives ne suffit plus...

Le processus de développement des territoires naît ainsi de l'entrelacs incessant des dimensions productives et de gouvernance (A. Torre, 2018) et non pas seulement à la mise en place d'institution administrative. L'évolution parallèle des analyses de la production et de la gouvernance, des injonctions macro aux dimensions locales, interroge leur rapport au développement des territoires. Les problématiques de développement reposent souvent sur l'intuition fondatrice de Schumpeter (1911), pour qui l'innovation permet de briser la routine des processus de production et de donner naissance à des phénomènes de destruction créatrice, avec l'apparition de nouveaux produits ou méthodes qui déclassent les anciens modes de faire et de penser.

Elle est reprise et amplifiée par les déclinaisons territoriales, qui mettent l'accent sur la dimension technologique, alors que l'émergence des approches de la gouvernance territoriale s'effectue avant tout par la

contestation des conceptions hiérarchiques du gouvernement et la reconnaissance de la multiplicité des parties prenantes des territoires.

Se développer, c'est d'abord produire : davantage, peut-être mieux, parfois moins...Des économistes classiques aux réflexions sur les pays émergents, la définition du développement est inséparable de celle de la production. La littérature sur les processus de développement des territoires ne fait pas exception, concentrée sur les activités productives et leur ancrage territorial (Zimmermann, 2005). La production y est considérée comme le moteur principal du développement, avec une insistance sur deux dimensions centrales : l'innovation technologique et le caractère systémique des relations locales. Il s'agit ainsi avant tout d'une affaire de réseaux et de technologie.

Cette approche affirme le caractère situé et singulier du développement selon les territoires. Sa vision des systèmes locaux de production repose sur une double filiation.

D'une part les systèmes nationaux d'innovation (Nelson, 1993), qui révèlent les idiosyncrasies des structures productives, institutionnelles et organisationnelles : les processus de production ne peuvent être identiques à Hong Kong et à Los Angeles en raison de particularismes locaux, de règles, de lois et de politiques économiques différentes. De l'autre, l'approche des pôles de croissance (Perroux, 1964), qui favorise les grandes entreprises et industries susceptibles d'entraîner la croissance d'un territoire par le biais d'effets d'entraînement au sein de la structure économique locale. L'analyse repose sur la dimension systémique des relations entre acteurs, au sein d'un territoire coproduit par leurs collaborations et projets communs. Interactions verticales et horizontales, corpus social homogène ou relations basées sur la répétition des échanges, l'important est la création d'un tissu local. Le développement territorial retrouve le focus infrarégional et la dimension productive du développement par le bas (Stöhr, 1986), mais l'élargit par les réseaux d'alliance et de coopération et la capacité à se renouveler et se

transformer en réponse aux chocs exogènes. Il inspire ainsi de nombreuses politiques locales ou conduites par les pouvoirs publics, comme celles des pôles de compétitivité.

CONCLUSION

La dynamique du développement local par la migration est une réalité en Côte d'Ivoire, à travers l'engagement politique des premiers responsables et la mise en place des outils d'appui dont le BRAID. La question de l'appui aux migrants va au-delà de l'assistance humanitaire ; c'est un véritable programme de développement local, avec un créneau d'investissement productifs et d'opportunités qu'il convient de prendre en compte au regard des énormes retombées économiques, sociales, culturelles pour les régions et les communes.

L'offre de service des bureaux régionaux d'accueil et d'information de la diaspora jouera un rôle essentiel dans ce programme, non seulement en tant que dispositif régional mais aussi en tant qu'interface et interlocuteur crédible entre la diaspora et la région.

Le BRAID est une approche innovante en matière de développement par la migration car, il est différent de l'expérience marocaine et de l'expérience sénégalaise, quand bien même, qu'il s'en est inspiré. Créé sous forme associative et porté par les acteurs locaux eux-mêmes, c'est un outil adapté et opérationnel au niveau régional, qui privilégie les principes de la participation des APP aux décisions et au financement du BRAID, la communication, la coopération, la solidarité et le partenariat pour le développement.

Il ne se limite pas seulement à accueillir et informer la diaspora, il est une force de proposition au niveau régional et accompagne efficacement au montage de projet, à l'incitation à l'investissement productif et à l'intermédiation entre la diaspora et la région.

Cette démarche favorise et encourage l'effort d'appropriation du concept et permet de construire les conditions d'une pérennisation. L'instauration de relations de collaboration entre la diaspora d'une part et la région d'autre part, nécessite l'utilisation d'une plateforme d'échanges appropriée pour une négociation efficace. Ainsi, il est toujours possible de mettre en place des passerelles de confiance pouvant favoriser une acceptation mutuelle des différentes parties œuvrant pour le même développement territorial.

La territorialisation des BRAID devrait pouvoir apporter des réponses pertinentes, innovantes, en matière de migration et développement. Ils devront relever le double défi de la gouvernance territoriale migratoire et de la valorisation de la migration pour le développement local. Leur ancrage au sein des régions constitue un atout majeur pour inscrire leur action dans une dynamique globale et inclusive de développement territorial. Cependant, le BRAID pour être efficace ne saurait se limiter à une vitrine administrative entre la diaspora et la région. L'analyse effectuée permet de dire qu'il doit s'appuyer sur deux piliers majeurs à savoir le processus de production et la gouvernance pour relever les défis de développement régional.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aggeri F., (2000), « quelle prospective et quelle gouvernance pour les politiques du développement durable ». *Heurgon E., Landrieu J., prospective pour une gouvernance démocratique*. La tour d'aïgues, l'aube, pp. 275-287.
- Gaudin J.P., (1998), « la gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », *revue internationale des sciences sociales*, 155p.
- Isard W., (1956), regional science, the concept of region and regional structure. *papers and proceedings of the regional science association* 2(10): 13-26
- Mora O., Aubert F., Frémond A., Gauvrit L., Heurgon E., Hubert B., Riba G., Torre A., (2008). Prospective. Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030. Rapport du groupe de travail « Nouvelles ruralités » ». Inra, Juillet 2008, 82 p.
- Perroux F. (1964) *l'économie du XXe siècle*. PUF, Paris, 3e éd. Nelson R (1993) *national innovation systems: a comparative analysis*. oxford university press; oxford.
- Rey valette H., Chia E., Soulard C., Mathé S., Nougaredes B., et al. (2010) *innovation et gouvernance territoriale : une analyse par les dispositifs*. *Isda 2010 innovation and sustainable development in agriculture and food, jun 2010, montpellier, france*. 10 p. hal-00602632

- Rey valette H., Chia E., Soulard C., Mathé S., Nougaredes B., et al. (2009), « gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles ». Communication au XLVI^e colloque de l'association de science régionale de langue française, entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie. *Quels équilibres pour les espaces régionaux*. 6-8 juillet 2009 Clermont Ferrand, 20 p.
- Schumpeter J. (1911), théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture. Traduction française 1935, dalloz, Paris.
- Stöhr W.B (1986), regional innovation complexes. papers in regional science 59 : 29-44.
- Torre A. (2018), « les moteurs du développement territorial », *revue d'économie régionale & urbaine*, Armand colin, 2018/4 octobre | pages 711 à 736, doi 10.3917/reru.184.0711
- Zimmermann J.B., (2005), entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. *la revue de l'ires* 47 : 21-36.

**LA COOPERATION IVOIRO-JAPONAISE
DANS LE DOMAINE DE
LA RIZICULTURE (1986 A 2020)**

YEO Lassina Songfolo E-mail : ylassina@yahoo.fr
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et
Professionnel (IPNETP)

RESUME

Au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire décide de renforcer ses relations bilatérales avec les pays d'Asie, notamment le Japon. Ainsi, le Gouvernement nippon décide de mettre en place un Programme d'aide publique dans le domaine agricole, à la demande de l'Etat ivoirien. Plusieurs initiatives dans le cadre de la coopération bilatérale ont été posées, notamment, le Projet KR II de 1986 à 2000 et le PRORIL de 2004 à 2020. Ces actions ont contribué fortement au développement de la riziculture et ont eu un impact considérable sur la vie socio-économique des paysans. Cette étude essaie d'analyser l'apport de la coopération ivoiro-japonaise pour le développement de la riziculture. Elle met en exergue l'impact socioéconomique de ladite coopération. Cette étude s'appuie sur la confrontation et le recoupement des sources d'archives et de travaux scientifiques.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Japon, KR II, PRORIL, Riziculture

ABSTRACT

Following independence, Côte d'Ivoire decided to strengthen its bilateral relations with Asian countries, particularly Japan. Thus, the Japanese Government decided to set up a Public Aid Program in the agricultural sector, at the request of the Ivorian State. Several initiatives within the framework of bilateral cooperation have been put forward, in particular, the KR II Project from 1986 to 2000 and the PRORIL from 2004 to 2020. These actions have greatly contributed to the development of rice cultivation and have had a considerable impact on the life socio-economic of the peasants. This study attempts to analyze the contribution of Ivorian-Japanese cooperation for the development of rice growing. It highlights the socio-economic impact of the said cooperation. This study is based on the confrontation and cross-checking of archival sources and scientific works.

Keywords : Ivory Coast, Japan, KR II, PRORIL, Rice cultivation.

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire adopte un système économique libéral ouvert sur le commerce international et basé sur l'agriculture. Ainsi, elle a axé sa diplomatie sur le renforcement des relations avec les pays du monde, notamment le Japon. Cette coopération a été caractérisée par les investissements dans divers domaines d'activités, mais surtout dans le domaine de la riziculture. La filière rizicole ivoirienne fait vivre de nombreuses familles, producteurs, transformateurs et commerçants. Toutefois, le pays ne parvient pas à satisfaire la demande avec une recrudescence des importations de riz, occasionnant une sortie de devises importantes. Fort de ce constat, le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, notamment le Japon décide de mettre en place des Programmes de développement de la riziculture. L'objectif visé

avec ces Programmes étaient d'augmenter la production de riz et réduire la dépendance vis à vis des importations, mais aussi, développer les infrastructures rizicoles du pays.

Quelle fut la contribution de l'Etat nippon au développement de la riziculture en Côte d'Ivoire ?

L'intérêt de cette étude est de montrer le niveau de participation du Japon au développement de la riziculture en Côte d'Ivoire. Le cadre chronologique dans lequel s'inscrit cette étude commence en 1986, année où le Japon lance le projet KR II dans le cadre de la coopération pour soutenir la Côte d'Ivoire dans sa politique de production alimentaire. Elle prend fin en 2020 et marque le lancement de la seconde phase du projet PRORIL II.

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes appuyés sur les sources imprimées et un ensemble d'ouvrages sur la question. En outre, nous avons eu recours aux archives, aux articles de revues et aux ouvrages. Les informations recueillies à travers ces documents ont permis de mettre en lumière les initiatives de l'Etat nippon pour la promotion de la riziculture et ses retombées socio-économiques.

Ces sources ont fourni de nombreux chiffres qui ont permis de dresser des tableaux statistiques et des histogrammes. Sur la base de l'exploitation de ces éléments, nous avons orienté notre réflexion en trois axes. Il s'agit d'un bref rappel historique de la coopération Ivoir-Japonaise et des initiatives japonaises pour la promotion de la riziculture. Enfin, le dernier axe de notre étude met en exergue l'impact socio-économique de la Coopération Ivoir-Japonaise dans le domaine rizicole.

1. Rappel historique de la coopération Ivoir-Japonaise avant 1986

Les relations entre la Côte d'Ivoire et le Japon commencent au lendemain des indépendances. Elles se concrétisent le 02 novembre 1966 avec l'accréditation d'un ambassadeur auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette coopération avait un but, car le pays apparaissait comme un débouché pour les exportations japonaises. A partir de 1974, de vastes opérations furent menées, notamment dans le domaine agricole, diversifiant ainsi les objectifs de la coopération.

1.1 Le but de l'intervention Japonaise en Côte d'Ivoire

Après les indépendances, les changements économiques qui s'opèrent en Afrique modifient le regard du Japon à son égard. Le continent est alors considéré comme un marché potentiel. Pendant les vingt premières années qui ont suivies les années 60, l'implication du Japon en Afrique s'est traduite principalement par des échanges commerciaux et des investissements directs.

Ainsi, le 02 novembre 1966, l'ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire présente ses lettres de créances au Président Félix Houphouët Boigny. Cependant, il a fallu attendre le 22 juillet 1979, pour recevoir à Abidjan le Ministre des Affaires Etrangères du Japon conduisant une forte délégation en Côte d'Ivoire (JICA, 1999, p 15). Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'extension et de l'approfondissement des activités diplomatiques nationales à l'échelle mondiale. Ainsi, le temps était venu pour le Japon d'accroître de diverses manières ses échanges avec l'Afrique, notamment avec la Côte d'Ivoire.

À partir de 1980, la Côte d'Ivoire est admise à l'Aide Publique au Développement (APD) du Japon (JICA, 1995, p 50). Celle-ci renforce la coopération entre les deux peuples. Le Japon portait beaucoup d'espoir en l'avenir de la Côte d'Ivoire à travers le renforcement et la diversification de

la coopération. Elle consistait à octroyer de l'aide à la Côte d'Ivoire. L'octroi de l'aide à cette époque a pris la forme de prêts, des dons et d'assistance technique orientés vers les secteurs prioritaires du transport, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et surtout de l'agriculture.

1.2 La Coopération Japonaise dans le domaine agricole

Pour le Président Félix Houphouët-Boigny (1960-1993), le Japon est le meilleur exemple à suivre pour aboutir au développement. Il a toujours considéré le Japon comme un modèle de développement prodigieux. En 1968, le Japon a mis en place un programme de coopération alimentaire appelé Kennedy Round (KR) en application du règlement de l'accord international sur les céréales, adopté dans le cadre des négociations sur la réduction globale des tarifs douaniers de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. A cette coopération, a succédé une coopération pour l'augmentation de la production alimentaire appelée Kennedy Round II (KR II). La coopération alimentaire offrait dans son cadre, outre les vivres telles que le riz et le blé, les produits et matériels de production agricole nécessaires à l'augmentation de la production alimentaire.

En 1975, les importations japonaises des produits agricoles provenant de la Côte d'Ivoire représentaient 20% (Ministère de l'Agriculture, 1996, p 85). Dès 1977, le gouvernement du Japon a procédé à l'aide KR II sous un poste budgétaire spécifique. Ce projet avait pour but de contribuer à l'atteinte de la nouvelle politique agricole du Gouvernement ivoirien, centrée à partir de 1980 sur trois aspects fondamentaux tels que, l'amélioration des conditions de vie des paysans d'où la nécessité de permettre l'accroissement de leurs revenus par la stabilisation de l'intensification des cultures, l'augmentation de la production rizicole visant l'autosuffisance alimentaire et l'installation des jeunes agriculteurs modernes. Ces initiatives seront effectives quelques années plus tard avec les innovations rizicoles apportées par le Japon à travers les projets à vocation rizicoles.

2. Les initiatives Japonaises pour la promotion de la riziculture

Le Japon appuie la Côte d'Ivoire, depuis plusieurs années dans divers domaines. L'autosuffisance alimentaire était l'un des slogans du Président Houphouët Boigny. Alors, pour réaliser cet objectif, le Japon en bon partenaire a décidé d'apporter sa contribution à travers les projets KR II et PRORIL.

2.1 Le Projet KR II : un outil de développement de la riziculture (1986 – 2000)

Le Projet KR II est un Fonds Japonais pour le développement de la Production Alimentaire en Côte d'Ivoire. En 1986, à la demande du Gouvernement ivoirien le Japon marque son accord dans le cadre du Programme de l'Aide Publique au Développement. Pendant cette période, plusieurs institutions financières principalement la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International se sont rétractées de financer les projets riziocoles (Ministère de l'Agriculture, 1999, p 3).

Le projet KR II visait essentiellement l'augmentation de la production rizicole, ainsi que la réduction des importations de riz. Il avait également pour objectif, la modernisation et la stabilisation des exploitations riziocoles par l'utilisation de la petite et moyenne motorisation et d'intrants agro-chimiques pour une meilleure rentabilité. En outre, ce projet contribuait à la protection de l'environnement, de la responsabilisation des agriculteurs dans la gestion de leur périmètre et l'encouragement de la transformation primaire des produits agricoles.

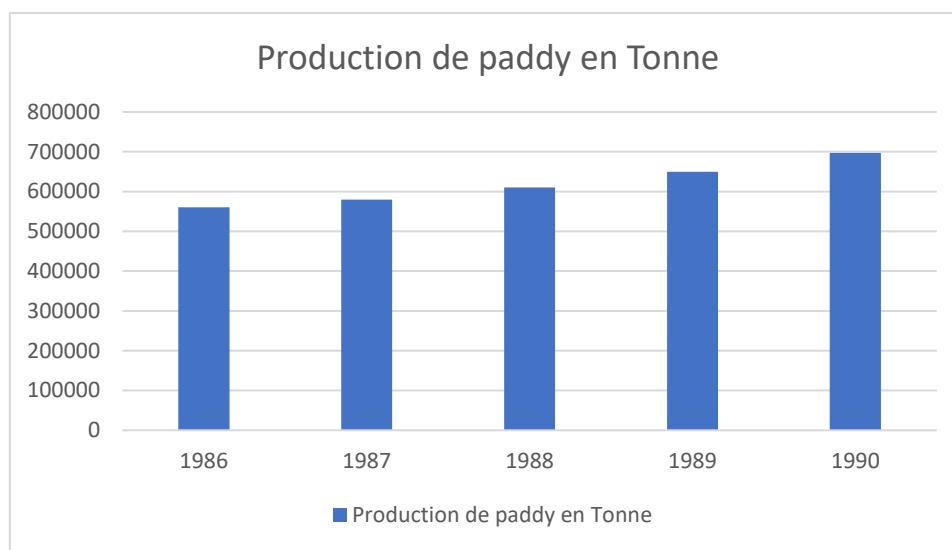
Le projet KR II était une aide en faveur des pays en voie de développement et s'inscrivait dans le cadre de la coopération financière non remboursable pour l'augmentation de la production rizicole. Cette coopération s'est justifiée par le fait que le Japon est l'un des grands pays

producteurs et exportateurs de riz au monde, avec 15 millions de tonnes de riz en 1986.

Les intrants reçus par les paysans dans le cadre du projet KR II a eu un impact considérable sur la production rizicole. Entre 1986 et 1989, près de 2, 5 milliards de Francs CFA a été investi dans la riziculture par l'Etat Japonais. Cette somme a été répartie comme suit : 60% étaient occupées par les engrais et environ 40% par les produits phytosanitaires (Ministère de l'Agriculture, 1999, p 2).

A partir de 1990, un plan de développement de la riziculture au centre du pays a été initié. Plus de 1200 jeunes ont été formés aux bonnes pratiques de la riziculture irriguées et installés dans les plaines alluviales du centre, notamment dans la vallée du Kan et dans les plaines alluviales du Yabra (Y. S. AFFOU, 1990, p 58). Les stagiaires étaient hébergés environ 6 mois, au cours desquels ils s'initiaient à la riziculture irriguée et à la conduite de machines agricoles.

Histogramme de production de paddy



Source : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *rapport final : étude pour la formulation de la politique rizicole de la Côte d'Ivoire*, février 2002, p 27

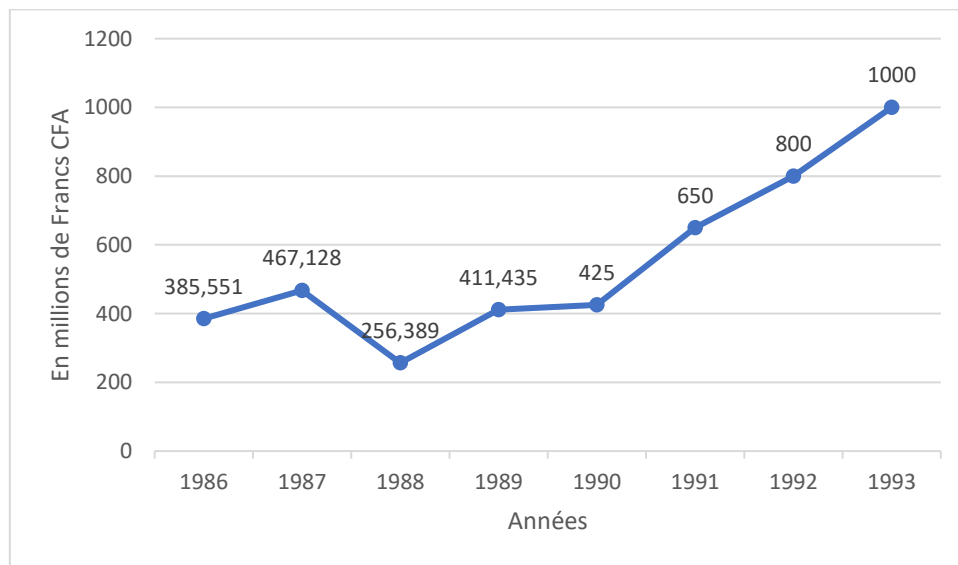
De 560 000 tonnes de riz en 1986, la Côte d'Ivoire est passée à 697 000 tonnes de paddy en 1990. Une évolution significative de près de 40%. Cette augmentation de production rizicole est l'effet du projet KR II, qui ambitionnait augmenter la production rizicole.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, le pays a bénéficié de matériels agricoles d'une valeur totale de 159 073 000 de francs CFA. Ce matériel agricole était pour la plupart composé de tracteurs, de charrues, de batteuses, de faucheuses et de motoculteurs. Il était accompagné de pièces détachées d'une valeur de 22 516 500 francs CFA, permettant d'assurer : un meilleur entretien (Ministère de l'Agriculture, 1996, p 43).

Les autorités ivoiriennes s'étaient réjouies de ce que ce don composé, de produits et de matériels mécaniques pour la relance de la riziculture est un

signe fort qui témoigne du soutien indéfectible du Japon grand producteur de riz, au peuple ivoirien. Ainsi, le Japon s'était engagé à moderniser et à mécaniser la riziculture pour accroître la production. L'objectif final était de contribuer au développement rural du pays et de contribuer à l'autosuffisance en riz.

Courbe d'évolution des dons japonais pour l'équipement agricole de 1986 à 1993



Source : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Rapport annuel 1996 :
Le projet KRII de 1986 à 1999, 120 p.

A partir de 1986, les dons en millions de francs CFA du Japon en termes d'équipement agricoles et matériels agricoles ont augmenté et ont atteint 467,128 millions de FCFA en 1987. Cependant, de 1987 à 1990, on observe une légère baisse des dons du Japon en Côte d'Ivoire, évalué à 245 millions de Francs CFA en 1990. Cela s'explique par le fait que les autorités

ivoiriennes distribuait le matériel acquis grâce au don sans mobiliser de façon simultanée la contrepartie financière qui devrait être constituée grâce au coût de cession de matériel au paysan. A partir de ce compte de contrepartie, étaient financés des projets de développement économique et social, identifiés conjointement par les Gouvernements japonais et ivoirien. De 1990 à 1993, on constate une augmentation des dons en faveur du pays. Cela se justifie par le renforcement de la Coopération Ivoirio-Japonaise avec la mise en service du bureau de la représentation à Abidjan de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)⁵⁶ en 1992. De 425 millions de Francs CFA en 1990, on atteint 1 milliard de Francs CFA en 1993.

En outre, entre 1993 et 1999, le Gouvernement ivoirien a pu constituer 39% du fonds de contrepartie, largement en dessous de la moyenne (JICA, 2019, p 3).

A la suite des crises militaro-politiques intervenues dans le pays, le projet KR II a connu un ralentissement. Dans les années 2002-2014, le projet KR II est venu en appui additionnel à l'Etat de Côte d'Ivoire par la fourniture de riz blanc, que l'Etat a vendu et donc le produit de la vente devait servir à la promotion de la riziculture, dans le cadre du projet d'assistance alimentaire.

⁵⁶ C'est un organisme public créé en 1974 ayant pour but de mettre en œuvre la coopération bilatérale afin de développer la Société et l'économie des pays bénéficiaires. Présente dans une centaine de pays du monde, elle exécute ses activités dans plusieurs domaines à travers les trois modalités suivantes : coopération technique, aide financière non remboursable et prêt concessionnel. La JICA n'est dotée d'aucun moyen de financement direct destiné aux partenaires non étatiques tels que les ONG.

Tableau n°1 : Don de riz reçu par le Japon de 2008 à 2014

Années	Riz blanchi en tonne	Valeur en Milliards de Francs CFA
2008	15630	6
2009	9016	2,7
2010	-	-
2011	-	-
2012	9622	3,4
2013	10340	2,9
2014	9548	2,7

Source : JICA : La JICA en République de Côte d'Ivoire : Guide d'un coup d'œil, novembre 2019, p 2

De 2008 à 2014 près de 54 000 tonnes de riz blanchi a été réceptionné pour une valeur totale de 17,7 milliards de Francs CFA. En 2014, le déficit en riz de la Côte d'Ivoire était évalué à 952 600 tonnes à partir des besoins de consommation estimés à 1 682 000 tonnes par an.

Ainsi, à travers cette Aide Alimentaire, le Japon a permis à la Côte d'Ivoire de lutter contre l'insécurité alimentaire. L'utilisation des fonds de contrepartie KR II visait, à moyen terme, l'autosuffisance en production de riz, denrée de première nécessité dans le pays.

2.2 Aménagement de périmètres hydro-agricoles

Le développement de la riziculture passe nécessairement par la maîtrise de l'eau, notamment l'aménagement des périmètres rizicoles. Ainsi, le Japon a décidé de mettre en place un projet d'aménagement hydro-agricole à partir de 1997, dans le pays. Les premières régions à bénéficier furent le centre et le centre-nord. Ce projet avait pour objectif d'accroître la production

rizicole nationale. Il a fait l'objet de deux Echanges de Notes signés respectivement les 20 mars et 26 mai 1997, entre la partie japonaise et ivoirienne pour un montant total de 716 millions de yens, soit environ 4.620 millions de F.CFA (Ministère de l'Agriculture, 1999, p 77).

Ainsi, le premier Echange de Notes portait sur la somme de 16 millions de yens et était destiné à l'étude détaillée. Les études foncières ont été faites pour la réalisation d'aménagements et un mécanisme de sécurisation foncière fut mis en place en vue d'optimiser leur exploitation. Le second Echange de Notes, d'une valeur de 700 millions de yens, était destiné à l'aménagement d'un barrage agricole sur la rivière *Lokapli* entre Bouaké et Katiola et un barrage Hydro-agricole à sakassou. Il s'agissait en réalité de l'installation d'une prise d'eau d'irrigation et de drainage par la construction d'un barrage d'une capacité de 2.400.000 m³ sur la rivière *Lokapli* situé environ à 20 Kilomètres au Nord de Bouaké.

En outre, il était prévu la réfection et la construction des canaux principaux et secondaires d'une longueur totale de 31 kilomètres. La construction et l'aménagement de la piste périmétrale principale et secondaire sur une vingtaine de kilomètres. Enfin, l'aménagement de 126 hectares de basfonds et la réfection des canaux de drainage. Ce projet avait pour but de servir de modèle pour la riziculture irriguée dans les départements de Sakassou et de Katiola.

Ce projet a été réalisé à 86% sur financement japonais à hauteur de 4.620 millions de F.CFA non-remboursables (JICA, 1999, p 10). La contribution financière ivoirienne ne s'élevait qu'à 587 millions de F.CFA, soit 14% du coût global. Ce projet a permis l'irrigation de 126 hectares de cultures vivrières avec 100 hectares réservés à la culture du riz. Grâce à ces barrages, les paysans ont pu cultiver le riz en deux cycles et produire 1.200 tonnes de riz, soit 600 tonnes de riz à chaque cycle.

Comme on peut le constater, le Japon a été d'une aide très importante pour la Côte d'Ivoire au niveau du développement rizicole. Cependant, il a implémenté d'autres projets, notamment le Projet de Promotion du Riz Local.

2.3 Le Projet de Promotion du Riz Local 1 et 2

Après le ralentissement de ses activités pendant une décennie de crises politico-militaires, la JICA a repris sa coopération en Côte d'Ivoire en 2011. La visite officielle du Premier Ministre japonais Shinzo ABE en 2014 a permis d'accélérer davantage son assistance. Ainsi, en février 2014, le Projet de Promotion du Riz Local (PRORIL 1) a été lancé avec pour objectif de promouvoir le riz local dans les Districts de Yamoussoukro et d'Abidjan et dans les régions du Gbêkê et du Bélier en Côte d'Ivoire, en augmentant les volumes des ventes de riz. D'un coût total de 4,2 milliards FCFA dont 3,7 milliards FCFA pour le Japon et 500 millions FCFA pour la Côte d'Ivoire, le PRORIL 1 était destiné à renforcer les compétences techniques des producteurs et usiniers (Ministère de la Promotion de la Riziculture, 2020, p 1).

Le projet visait à améliorer les revenus des producteurs à travers une meilleure productivité de leur exploitation grâce à des facilités d'accès aux intrants et des renforcements de capacités. Le projet a permis aux producteurs nationaux de comprendre que la mécanisation, de bonnes semences et des acteurs bien formés et outillés sont les clés pour une production de qualité et en quantité. Il est rapporté que 81 % des groupes de producteurs, transformateurs et distributeurs ciblés dans les régions du Bélier et de Gbêkê ont participé au projet contre un objectif de 75 % (MINADER, 2020, p 142).

En outre, 60 % des producteurs ont remboursé 100 % des crédits empruntés pour les intrants contre 50 % visés initialement. Sur les 6 419 producteurs formés sur 33 sites, 68 % d'entre eux ont appliqué les techniques et technologies apprises, contre un objectif initial de deux tiers. Ce chiffre est de 75 % au niveau des transformateurs et des distributeurs.

Selon les données du Ministère de la Promotion de la Riziculture, le PRORIL 1 a connu des résultats satisfaisants matérialisés par le renforcement de la chaîne de valeur du riz local ; la mise en place du système de crédit pour améliorer l'accès aux intrants des producteurs et la hausse de la préférence des consommateurs pour le riz local à Abidjan à près de 31%, entre autres (Ministère de la Promotion de la Riziculture, 2020, p 1). Ces résultats probants réalisés ont favorisé le lancement de la phase 2 du projet PRORIL en avril 2020. Il visait à soutenir techniquement et financièrement les acteurs des chaînes d'approvisionnement du riz local de marques spécifiques afin d'avoir un impact sur la présence du riz local de qualité sur le marché à court terme.

Le PRORIL 2 avait 5 Composantes. Le financement de la filière riz, la mécanisation des exploitations, l'amélioration de la production et utilisation de semences à haut rendement, l'amélioration des techniques post-récolte et le renforcement des chaînes d'approvisionnement. La durée du projet est de 5 ans (2020-2025), d'un coût global de 4, 800 milliards de FCFA, dont 4,3 milliards du Japon et 500 millions de l'Etat de Côte d'Ivoire. Le PRORIL a permis le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire, occasionnant des retombées socioéconomiques.

3. L'impact socioéconomique de la Coopération Ivoir-Japonaise dans le domaine rizicole

Les relations entre la Côte d'Ivoire et le Japon ont été excellentes. Elles ont eu un impact positif sur la vie des paysans et le cadre de travail de ces derniers. La mise en place d'infrastructures modernes et l'acquisition de matériels agricoles performants a permis le développement de la riziculture dans le pays.

3.1 Construction d'infrastructure et acquisition de matériels agricoles

La Coopération bilatérale entre le Japon et la République de Côte d'Ivoire a concerné la mécanisation de l'agriculture et la promotion du riz local. Le défi de la mécanisation pour lequel le Gouvernement ivoirien multipliait les démarches s'adossait à l'expertise des pays qui ont réussi une révolution par une intégration bien dosée des outils technologiques dans les exploitations agricoles. Le Japon en la matière constitue un exemple.

C'est dans ce contexte qu'en mars 1991, le Centre de Formation Mécanique Agricole de Grand Lahou (CFMAG) a été créé. Depuis l'ouverture de ses portes, le centre a eu à former 4719 stagiaires exploitants agricoles, dont 1508 exploitants agricoles, 1617 vulgarisateurs, 381 machinistes et gestionnaires de micro rizerie et 160 mécaniciens et artisans ruraux (L.S. Yéo, 2017, p 296).

Ainsi, le CFMAG a contribué à l'amélioration de la production du riz en Côte d'Ivoire par la formation des acteurs de cette filière. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest (PPAAO) en 2016, le CFMAG a été retenu pour assurer le renforcement des capacités des acteurs de la filière Riz de la sous-région.

Situé dans la ville de Grand-Lahou à 152 Kilomètres d'Abidjan, sur la rive droite du fleuve Bandama ; le centre s'étend sur une superficie de douze hectares dont dix hectares aménagés pour servir de champ d'application. L'objectif principal du CFMAG était de contribuer à l'amélioration de la production du riz en Côte d'Ivoire par une meilleure formation des riziculteurs et par une meilleure gestion des exploitations agricoles. Ce centre, qui encadrait annuellement 300 vulgarisateurs de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Cultures Vivrières (CIDV), 100 paysans et 20 mécaniciens, était composé du point de vue architectural d'un bâtiment pour la formation, et de logement, et de cantine.

Ce complexe agro-industriel a été financé sous forme d'aide financière non-remboursable par le Japon et est d'un coût global d'environ 2,147 milliards de F.CFA, soit 954 millions de yens. Le centre a été construit en deux phases. La première phase avec un montant de 727 millions de yens a été réalisée en 1988 et la deuxième phase en 1989 avec un coût total de 227 millions de yens (D. Diomandé, 1991, p 15). Ce centre avait pour vocation, la formation des jeunes déscolarisés aux méthodes et techniques modernes de la riziculture irriguée, notamment au niveau de la polytechnique du riz, et de la transformation du paddy. La Coopération Ivoirio-Japonaise qui s'inscrivait dans le cadre du programme national d'installation des jeunes agriculteurs modernes consistait à donner les connaissances techniques fondamentales concernant les modes d'emploi, d'entretien efficace des machines agricoles nécessaires à la riziculture motorisée.

La Compagnie Ivoirienne de Développement des Vivriers était chargée de gérer le CFMAG, alors que l'assistance technique du centre était assurée par la JICA qui fournissait l'équipement nécessaire à son fonctionnement. Ainsi, ce sont vingt-neuf (29) experts japonais qui ont encadré et formé les paysans et stagiaires ivoiriens de 1992 à 2002 (JICA, 2019, p 3). Dès le début, un projet de formation à la mécanisation agricole appliqué a été initié permettant d'accroître la production de riz en Côte d'Ivoire. 120 stagiaires ont effectué des visites de travail au Japon. Au total, la Coopération entre Côte d'Ivoire et le Japon, avait pour objectif de contribuer à l'augmentation de la production du riz par la formation des agriculteurs ivoiriens à la mécanisation agricole appliquée, à la riziculture irriguée et de vulgariser cette technique en envoyant des experts japonais au Centre de formation de Grand-Lahou et en accueillant des stagiaires ivoiriens au Japon.

Après les années de crises, le Centre a été rénové par le Japon. Ainsi, de 2013 à 2020, près de 638 027 768 de Francs CFA ont servis pour la réhabilitation du CFMAG (L.S. Yéo, 2017, p 304). Le pays a bénéficié de matériels agricoles entre 1986 et 2020. L'essentiel de la riziculture ivoirienne était réalisé en culture manuelle. Les moyens de production restaient rudimentaires pour la majorité des riziculteurs. Cependant, dans les zones cotonnières du Nord du pays, et sur les périmètres irrigués, il fut pratiqué la culture attelée et la motoculture. Le motoculteur était la forme la plus légère de la motorisation agricole. Cet engin de 10 à 15 CV, pouvait travailler sur des superficies de 10 à 15 hectares. Subséquemment le projet KR II a donc facilité l'équipement des périmètres irrigués en matériels agricoles et surtout en motoculteur.

Tableau n°2 : Matériels reçus par la Côte d'Ivoire dans le cadre du projet KR II

Désignation	Prix unitaire	Nombre	Prix total	Montant des pièces détachées
Tracteurs 2RM	1.960.000	10	19.600.000	2.940.000
Tracteurs 4RM	2.170.000	11	2.387.000	3.933.790
Fraises	160.000	10	1.600.000	160.000
Tillers	300.000	10	3.000.000	300.000
Pulvérisateurs	265.000	10	2.650.000	265.000
Semoirs	400.000	10	4.000.000	200.000
Epandeurs	190.000	5	950.000	95.000
Charrue	23.000	10	230.000	230.000
Remorque	367.000	20	7.340.000	367.000
Faucheuse	470.000	35	16.450.000	1.645.000
Batteuse	450.000	35	15.750.000	1.575.000
Camionnette	8.500.000	5	42.500.000	2.500.000
Motoculteurs	747.800	100	74.780.000	1.080.571
Total			191.237.000	15.291.361

Source : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Rapport annuel 1996 :
Le projet KR II de 1986 à 1999, p. 43.

Le tableau n°2 présente le matériel agricole reçu par les riziculteurs ivoiriens dans le cadre du projet KRII de 1986 à 2020. D'une valeur totale de 191 237 000 de Francs CFA, il était pour la plupart composé de tracteurs, de charrues, de batteuses, de faucheuses et de motoculteurs. Il était accompagné de pièces détachées d'une valeur de 15 291 361 Francs CFA, permettant d'assurer un meilleur entretien. Les autorités ivoiriennes s'étaient réjouies de ce que ce don composé, de produits et de matériels mécaniques pour la relance de la riziculture est un signe fort qui témoigne les relations diplomatiques qui existent entre les deux pays.

3.2 Augmentation des revenus et amélioration du cadre de vie et de travail des paysans

Les actions réalisées par l'Etat japonais dans le cadre des différents projets a permis une augmentation notable de la production de riz en Côte d'Ivoire. L'utilisation des techniques avancées et de variétés de semences à haut rendement a permis aux paysans de réaliser des bénéfices. Les rendements sur les périmètres où la formation in-situ a eu lieu sont passés de 3 tonnes à l'hectare à environ 6 tonnes à l'hectare, voire 8 tonnes par endroit. On note donc une augmentation de la production de riz paddy au plan national. De 560 000 tonnes de paddy en 1986, la production nationale augmente et atteint 1 980 000 tonnes de paddy en 2019 (MINADER, 2020, p 95). Comme conséquence de cette production, les paysans ont vu leur revenu annuel s'accroître avec la vente de leur récolte et par la même occasion leur condition de vie s'est améliorée.

Un riziculteur exploitant 1 hectare pouvait facilement comptabiliser un revenu compris en 1 250 000 et 1 500 000 FCFA avec un prix d'achat de 200 FCFA le Kilogramme de paddy (JICA, 2019, p 2). Grâce à l'amélioration de leur revenu, les paysans profitent pour s'acheter des appareils électroménagers. Ils utilisaient en général, leurs revenus pour l'achat de différents matériels d'équipement et bâtissent des maisons modernes avec

toutes les commodités. Les Programmes KR II et PRORIL ont permis de créer des emplois sur l'ensemble de la chaîne des valeurs Riz.

En effet, plusieurs catégories professionnelles interviennent dans la filière. Il s'agit : des producteurs de semences, des prestataires phytosanitaires, des prestataires de mécanisation, des transporteurs, des usiniers, des distributeurs, des marketteurs et des vendeurs. Près de 1000 emplois ont été créés entre 1986 et 2020 sur l'ensemble de la chaîne des valeurs. Ils avaient un revenu moyen de 250 000 Francs CFA mensuellement (JICA, 2019, p 3). Plusieurs techniciens agricoles furent recrutés dans les périmètres rizicoles de Lokapli, Agboville, Koriakro, Dabou, Djébonoua, Tiassalé, Gagnoa et N'gattadolikro pour la relance de la politique de mécanisation dans la filière riz. Cela a été un moyen efficace de lutte contre la pauvreté, le chômage, l'exode rural et la réduction des disparités régionales.

CONCLUSION

La Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Japon a concerné plusieurs domaines d'activités, notamment la riziculture. Entre 1986 et 2020, l'Etat nippon a posé plusieurs actions pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Le projet KR II et PRORIL, qui consistait à financer l'approvisionnement des agriculteurs en produits phytosanitaires et en matériels agricoles a permis une augmentation notable des productions agricoles et la modernisation de l'agriculture à travers l'introduction de la mécanisation dans la riziculture. Plusieurs infrastructures hydro-agricoles ont été réalisées ou réhabilitées. En outre, de 1986 à 2020, la Côte d'Ivoire a reçu 20,465 milliards de francs CFA en termes d'aide et de don de la part du Japon.

Toutes ces actions ont eu des retombées socioéconomiques, tant au niveau des paysans que de l'Etat. De la construction des infrastructures hydro-agricoles et de formations à la fourniture de matériels agricoles mécaniques en passant par les produits phytosanitaires et les activités de formation, l'Etat nippon a été d'un apport indéniable à l'essor de la riziculture en Côte d'Ivoire. Tous ces efforts n'ont certes pas fait de la Côte d'Ivoire un pays totalement autosuffisant, mais ils ont tout de même le mérite de combler en partie ses déficits alimentaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AKROU Jean-Baptiste, « 17 ans de Coopération ivoiro-japonaise », In *Fraternité-Matin* du 28 juin 1996, p 6.
- AFFOU Yapi Simplicite, 1990, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire*, Karthala Orstom, 231p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1999, Le projet KR II, 4 p.
- DIOMANDE D, « La précieuse assistance japonaise », In *Fraternité Matin* du 30 Mars 1991, pp.14-15
- JICA, 2015, *Que devient l'aide japonaise ? Rapport annuel 1995*, Paris, Blue Valley, 205 p.
- JICA, 1999, *Aide financière non-remboursable du Japon et la contribution au monde entier*, Paris, 19 p.
- JICA, 2019, *La JICA en République de Côte d'Ivoire : Guide d'un coup d'œil*, 4 p.
- MINADER, 2020, *Rapport d'achèvement du projet PRORIL*, 240 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2002, *Rapport final : étude pour la formulation de la politique rizicole de la Côte d'Ivoire*, 86 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1998, *Rapport final, Plan directeur du développement agricole (1992- 2015) actualisation du volet vivrier*, BNETD, 120 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1989, *Projet de développement de la riziculture irriguée dans la région centre*, 2eme tranche, 314 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1996, Rapport annuel 1996 : *Le projet KRII de 1986 à 1989*, 120 p.

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA RIZICULTURE, Compte rendu de la réunion du 22 septembre 2020, sur Adaptation de l'enveloppe budgétaire du projet Promotion du Riz Local (PRORIL) aux actions de promotion rizicole, d'irrigation et de fonds de roulement, 2 p.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 1989, *Projet de développement de la riziculture irriguée dans la région Centre, étude socioéconomique*, 169 p.

TOURE Moussa, « Le coup de pouce des japonais : plus de 4 milliards pour la relance de l'agriculture » In *Fraternité-Matin* du 22 avril 1998, p 22.

YEO Lassina Songfola, 2017, *L'Etat et la question de l'autosuffisance en riz en Côte d'Ivoire de 1963 à 1996*, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire, Université Alassane Ouattara, 471 p.

Achévé d'imprimer
sur les presses



Juin 2022

ISBN : 2-909426-56-4

EAN : 9782909426563

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

SOUSSION D'ARTICLES : info@ipnetp.ci